



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

UNIVERSITE MOULOU D MAMMERI DE TIZI-OUZOU

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES, COMMERCIALES ET  
DES SCIENCES DE GESTION

DEPARTEMENT DES SCIENCES ECONOMIQUES

## Mémoire de fin de cycle

En vue de l'obtention du diplôme de Master en Sciences Financières et Comptabilité

Spécialité : Finance et Assurance

### Thème

*L'impact des assurances sur la sécurité financière des entreprises : cas de la  
CASH Assurance*

**Présenté par :**

DJEBRA Lydia

**Dirigé par :**

Mme. KEHRI. R

**Tuteur de stage :**

Mr. KISSOUM Khaled

**Présenté devant le Jury composé de :**

**Président :** Mr. MALEK Nadir

**Examineur :** Mr. AILEM Ahmed

**Rapporteur :** Mr. KEHRI Samir

Date de soutenance : 03/07/2025

*Promotion 2024/2025*

# ***Remerciements***

*Avant tout, dieu merci de m'avoir donné la foi, la force, le courage et les moyens de réaliser ce travail.*

*Je tiens à exprimer ma profonde gratitude et mes sincères remerciements à :*

***Ma chère famille : mes parents, mes sœurs et mes frères.***

***Madame KEHRI Rachida,***

***Monsieur KISSOUM Khaled directeur de l'agence CASH Assurance de TIZI OUZOU, pour son encadrement précieux et son soutien tout au long de mon stage pratique. Son expertise et ses conseils ont été d'une grande aide dans la réalisation de ce mémoire.***

# *Dédicaces*

*Louange à Allah, le tout puissant et miséricordieux, qui m'a comblée de bienfaits, je lui rends grâce.*

*Je dédie ce travail de fin d'étude à ;*

*Mes chers défunts, mon père et mon frère Kiki, même si vous n'êtes plus parmi nous physiquement, vos esprits et votre amour m'accompagnent toujours et à jamais. Qu'ils reposent en paix et que dieu les gardes dans son vaste paradis ;*

*Ma chère maman à qui je souhaite une longue vie pleine de santé, joie et bonheur ;*

*Mes chers frères et sœurs : Lamia, Lynda, Abdenour, Lili, Hina,*

*Mes nièces.*

**DJEBRA LYDIA**

## Liste des abréviations

<b>Abréviations</b>	<b>Signification</b>
<b>CAAR</b>	Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance
<b>CCR</b>	Compagnie Centrale de Réassurance
<b>CASH</b>	Compagnie d'Assurance des Hydrocarbure SPA
<b>Cat-Nat</b>	Assurance Contre les Risques de Catastrophes Naturelles
<b>COSO</b>	Comité Of Sponsoring Organizations
<b>CPU</b>	Central Processing Unit
<b>DA</b>	Dinar Algérien
<b>DAR</b>	Direction d'appréciation des Risques
<b>ENAFOR</b>	Entreprise Nationale de Forage
<b>ENGTP</b>	Entreprise Nationale des Grands Travaux Pétroliers
<b>ENTP</b>	Entreprise Nationale des Travaux aux Puits
<b>ETI</b>	Entreprise de Taille Intermédiaire.
<b>GMAO</b>	Gestion de la Maintenance Assistée par Ordinateur
<b>KM</b>	Kilomètre
<b>KV</b>	Kilo Volt
<b>MVA</b>	Méga Volt Ampère
<b>NFPA</b>	National Fire Protection Association
<b>PME</b>	Petite et Moyenne Entreprise
<b>PV</b>	Procès-Verbal
<b>PVC</b>	Principe à Valeur Constitutionnel
<b>RC</b>	Responsabilité Civil

<b>RIA</b>	Robinet d'Incendie Armé
<b>SMP</b>	Sinistre Maximum Possible
<b>SPA</b>	Société Par Action
<b>SRE</b>	Site Reliability Engineering
<b>UAR</b>	Union Algérienne des Sociétés d'Assurance et de Réassurance
<b>CNA</b>	Conseil National des Assurances
<b>W</b>	Watt

# Sommaire

<b>INTRODUCTION GENERALE.....</b>	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
<b>Chapitre I : Généralités sur les assurances .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>4</b>
<b>Section 1 : Notions relatifs aux assurances .....</b>	<b>4</b>
<b>Section 2 : Les Fondements de l'Assurance .....</b>	<b>17</b>
<b>Section 3 : la spécificité de l'assurance et les techniques de division des risques .....</b>	<b>29</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>34</b>
<b>Chapitre II : L'assurance dans la gestion des risques de l'entreprise .....</b>	<b>35</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>35</b>
<b>Section 1 : Le management des risques en entreprise.....</b>	<b>35</b>
<b>Section 2 : L'approche globale du management des risques de l'entreprise.....</b>	<b>44</b>
<b>Section 3 : L'assurance, un levier de transfert des risques de l'entreprise.....</b>	<b>54</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>65</b>
<b>Chapitre III : Etude de Cas.....</b>	<b>67</b>
<b>Introduction.....</b>	<b>67</b>
<b>Section 1 : présentation de la CASH Assurances .....</b>	<b>67</b>
<b>Section 2 : Le rôle des compagnies d'assurances dans le risque management des entreprises.....</b>	<b>79</b>
<b>Section 3 : Accompagnement d'une PME (industrie) dans la gestion des risques et la protection des actifs .....</b>	<b>90</b>
<b>Conclusion .....</b>	<b>139</b>
<b>Conclusion Générale.....</b>	<b>140</b>

# Introduction Générale

---

L'assurance a fait son apparition dans le monde depuis le moyen Age. Elle s'est développée progressivement et apparait comme l'un des meilleurs procédés de son patrimoine, qui peuvent être très souvent exposé à certains risques de la vie quotidienne.

Une entreprise peut être sujette à de nombreux risques d'ordre financier, stratégique, juridique qui peuvent menacer leur patrimoine, son fonctionnement, sa rentabilité et toute personne qui en rapport à l'entreprise (salariés, clients, fournisseurs). Certains de ces risques pourront être facilement supportés par la trésorerie de l'entreprise, d'autre ne le pourront pas et auront des conséquences désastreuses pouvant entraîner la cessation définitive de l'activité.

Le risque est un évènement aléatoire qui peut entraîner des dommages aux particuliers et aux entreprises : c'est un concept employé pour exprimer la crainte à l'égard des effets probables d'un environnement incertain. Puisque l'avenir ne peut être prédit, les particuliers et les entreprises doivent tenir compte, dans chacune de leurs actions d'un ensemble d'évènements possibles, chacun de ces événements est susceptible d'avoir un impact concret, voir des conséquences majeurs sur leurs activités et la réalisation de ces objectifs.

Face à ces aléas, l'être humain a reconnu plusieurs méthodes d'entraide telle que la charité publique ou privée qui consistent à porter assistance à un membre de la société frappé par un événement malheureux. Cette assistance était basée uniquement sur la bonté et la générosité envers la victime, ainsi que les coopératives qui sont des sociétés dont les associés participent à part égal au travail, à la gestion et au profit. Enfin l'épargne qui est un dépôt fait par certaines personnes à qui sont versé les intérêts.

L'achat d'une couverture d'assurance peut être un excellent outil pour le traitement et de financement du risque. Celle –ci ne servira pas uniquement à protéger l'entreprise des éventuels dommages qu'elle pourra subir, mais également ceux qu'elle pourra subir inopinément à un tiers ou à ses employés.

L'assurance est une institution de prévoyance, de protection et de sécurité par excellence, avec un mécanisme particulièrement réglementé.

Aujourd'hui, l'assurance est devenue un secteur très développé qui permet de couvrir des risques extrêmement varies, comme l'assurance maladie, assurance automobile, assurance du travail etc. l'assurance répond à un besoin impérieux des individus et des entreprises de se prémunir contre la survenance de ces événements affectant leurs personnes ou leurs biens.

Dans ce contexte, notre problématique décline à travers une question principale qui consiste à savoir : **Quel est l'impact de l'assurance sur la sécurité financière des entreprises, et comment accompagner une entreprise dans sa gestion des risques ?**

# Introduction Générale

---

A partir de ce questionnaire déroulent d'autres questions secondaires à savoir :

- Qu'est-ce que l'assurance, comment l'assurance est-elle évoluée ?
- Quels sont les principaux risques auxquels l'entreprise peut être confrontée ?
- Comment l'entreprise peut-elle gérer ces risques ?
- Quelles sont les techniques utilisées par les assurances pour assurer la sécurité financière des entreprises ?
- Quel est le rôle des compagnies d'assurance dans la gestion des risques ?
- Quel est le rôle et l'objectif d'une cartographie des risques dans la gestion des risques ?

Pour traiter cette problématique et répondre à cette série d'interrogations nous soutiendrons les hypothèses suivantes :

**Hypothèse n°1** : comme tous les secteurs économiques et financiers en Algérie, les sociétés d'assurances ont un impact positif sur la sécurité financière des entreprises

**Hypothèse n°2** : L'assurance est dans la mesure de couvrir les risques liés à l'entreprise, cas de la CASH Assurance.

Ce travail s'appuie sur de nombreux outils méthodologiques. La recherche documentaire (ouvrages, articles, mémoires..) qui nous a permis de cerner le cadre théorique de l'étude. Pour l'analyse empirique, il s'agit d'analyser les données et informations, recueillies auprès de la CASH Assurance agence Tizi Ouzou, ainsi des données statistiques obtenues auprès de certaines institutions comme le CNA et l'UAR.

Cette étude présente un double intérêt :

- L'aspect théorique, nous a permis de mieux appréhender le cadre général dans lequel l'assurance se déploie, et surtout les différentes techniques utilisées par une entreprise pour définir leurs risques.

- L'aspect pratique, nous a permis de déterminer le lien entre l'assurance et la couverture des risques d'entreprises grâce à un entretien effectué avec les différents agents de la CASH.

La finalité de ce travail est de savoir comment l'assurance peut vraiment contribuer à l'amélioration de la situation financière d'une entreprise en cas de réalisation d'un risque.

Les principales difficultés rencontrées dans le cadre de notre travail concernent le manque de documentation notamment les ouvrages qui traitent le domaine des assurances en

## Introduction Générale

---

Algérie, nous avons aussi noté un manque de documents traitent le « risque d'entreprise ». Ainsi que l'insuffisance des données statistiques.

Pour montrer bien notre sujet, nous avons scindé notre travail autour de trois chapitres :

- Le premier s'intitule : « *Généralité sur les assurances* », dans ce chapitre nous avons abordé dans la première section « *Notions relatives aux assurances* », ensuite, nous avons présenté dans la seconde section « *Les fondements de l'assurance*», nous avons terminé ce chapitre par «*La spécificité de l'assurance et les techniques de devisions des risques*» dans la troisième section.
- Le second chapitre s'intitule : «*L'assurance dans la gestion des risques de l'entreprise*». Dans ce chapitre, nous avons présenté tout d'abord «*Management des risques de l'entreprise* ». Ensuite, on aborde «*L'approche globale du management des risques de l'entreprise* », nous l'avons clôturé par« *L'assurance, un levier de transfert des risques de l'entreprise*».
- Le troisième chapitre s'intitule : « *Etude d'un cas pratique au sein de la CASH Assurance* » qui est consacré à la présentation de l'organisme d'accueil ainsi l'étude des étapes avant la souscription d'un contrat d'assurance, réglé par la CASH Assurance et ses différentes étapes de traitements utilisées.

Enfin, nous terminons notre travail par une conclusion générale.

**Introduction**

Le besoin de sécurité est une quête universelle de l'humanité. Depuis toujours, les individus cherchent à se protéger contre les aléas de la vie et à se prémunir contre les préjudices et les dommages potentiels. Aujourd'hui, l'assurance joue un rôle crucial, non seulement en tant que mécanisme de protection sociale mais aussi en tant qu'acteur économique clé, contribuant au financement de l'économie.

L'histoire de l'assurance moderne remonte au XIV<sup>e</sup> siècle en Europe, mais ses racines plongent dans l'Antiquité, où des caisses d'entraide étaient déjà mises en place pour répartir les risques au sein des communautés. De nos jours, les assurances sont omniprésentes dans la vie sociale, économique et même scientifique. Elles sont des piliers de la sécurité sociale et jouent un rôle essentiel sur le marché financier, tant par leur capacité à mobiliser des fonds que par leur organisation spécifique.

Ce chapitre a pour objectif de présenter les concepts fondamentaux de l'assurance et de retracer son évolution à travers les âges, en explorant ses différentes phases de développement, son organisation et ses rôles.

Nous commencerons par définir l'assurance et offrir un aperçu de son historique et de ses divers rôles dans la première section. La deuxième section se concentrera sur les acteurs de l'assurance et les éléments constitutifs d'une opération d'assurance, en examinant les mécanismes et canaux de distribution des produits d'assurance. Enfin, la troisième section sera dédiée aux techniques de division des risques mises en œuvre par les compagnies d'assurance.

**Section 1 : Notions relatifs aux assurances**

Dans cette section, nous explorerons les assurances sous divers angles : social, économique et juridique. Nous retracerons également leur évolution historique depuis l'Antiquité.

**1. Définitions de l'assurance**

L'assurance, en raison de la diversité des opérations qu'elle englobe et des risques qu'elle couvre, ne peut être définie de manière unique et exhaustive. Toutefois, nous pouvons l'aborder sous plusieurs perspectives. Nous commencerons par une définition étymologique,

avant de nous pencher sur ses aspects technique, juridique et surtout économique, ce dernier étant particulièrement pertinent pour une analyse du marché des assurances en Algérie.

Le terme "assurance" dérive du latin « *surcus* », signifiant "sûr", donnant naissance au terme "*assurantio*" (sécurité, garantie, assurance). De manière générale, l'assurance représente un mécanisme de compensation en cas de préjudice. Cette compensation, généralement monétaire, est versée à une personne physique, une entreprise ou une association, en échange d'une cotisation périodique, qu'elle soit mensuelle, annuelle, ou autre.<sup>1</sup>

### **1.1. L'assurance : Aspect économique**

D'un point de vue économique, l'assurance est un produit commercialisé par les compagnies d'assurance sous la forme de "packages" de garanties. C'est un produit essentiellement juridique, constitué des seules obligations contractuelles de l'assureur. L'assurance permet de couvrir les conséquences financières des risques qui ne peuvent être éliminés par des mesures de prévention. Le coût de l'assurance, proportionnel au montant des garanties proposées, est nécessairement inclus dans le prix des biens ou services fournis par l'assuré.<sup>2</sup>

### **1.2. L'assurance : Aspect juridique**

Sur le plan juridique, l'assurance est définie comme une convention par laquelle, en échange d'une prime, l'assureur s'engage à garantir l'assuré contre la réalisation d'un risque aléatoire spécifié dans le contrat. Ce contrat oblige l'assuré à verser une prime ou une cotisation en contrepartie de cette garantie.<sup>3</sup>

### **1.3. L'assurance : Aspect technique**

Techniquement, l'assurance est une opération où une partie, l'assuré, se protège contre un risque potentiel en payant une prime, obtenant ainsi une garantie de la part de l'assureur. Selon Joseph Hémard, l'assurance repose sur la mutualisation des risques : un assureur, organisé en mutualité, prend en charge un ensemble de risques similaires. Grâce à cette mutualisation, l'assureur peut indemniser ceux qui subissent un sinistre, en utilisant les primes

<sup>1</sup> FONTAINE, Marcel. *Droit des assurances*. 2016. P.23

<sup>2</sup> FOURASTIÉ, Jean. Les assurances. *Revue d'économie politique*, 1947, vol. 57, no 5, p. 1176-1192.

<sup>3</sup> LAMBERT.F.Y, « Droit des assurances », Éditions DALLOZ, 11ème édition, Paris, 2001, P.38.

collectées. Cette mutualisation permet aux compagnies d'assurance de maintenir un équilibre financier.<sup>4</sup>

Ainsi, l'assurance peut être synthétisée comme un mécanisme de compensation des effets du hasard sur le patrimoine des individus, fondés sur une mutualité organisée selon les lois statistiques.<sup>5</sup>

## **2. Historique et Évolution de l'Assurance**

Depuis ses origines, l'homme a toujours cherché à se protéger contre les risques et les aléas de la vie, que ce soit pour lui-même, sa famille, ses biens, ou son patrimoine. L'assurance incarne cette quête ancestrale de sécurité, en offrant une organisation moderne et scientifique de la solidarité. Ce système permet d'indemniser les dommages subis par certains membres d'une communauté grâce à des cotisations modestes. Dans cette section, nous allons retracer l'évolution de l'assurance à travers différentes périodes historiques.<sup>6</sup>

### **2.1. L'assurance dans l'Antiquité**

Dès l'Antiquité, les premières formes d'assurance se manifestaient par l'entraide organisée au sein de la famille et de la communauté. Les conséquences des dommages étaient partagées entre les membres de la communauté, illustrant une forme précoce de solidarité. Parmi les nombreuses expressions de cette entraide, deux exemples significatifs sont les caisses d'entraide des tailleurs de pierres en Égypte ancienne et le Code d'Hammourabi en Mésopotamie.

#### ***2.1.1. Les caisses d'entraide des tailleurs de pierres en Égypte ancienne***

Les archéologues ont découvert des traces de sociétés de secours mutuels chez les tailleurs de pierre de la Basse-Égypte dès 4500 avant J.-C. Ces artisans avaient mis en place des caisses d'entraide qui leur permettaient de se protéger collectivement contre certains

---

<sup>4</sup> CONSTANT.E, « les grands principes de l'assurance », Édition l'argus de l'assurance, 10ème édition, Paris, 2011, P.57.

<sup>5</sup> YEATMAN.J, « Manuel international de l'assurance », Éditions Economica, Paris, 1998, P.17.

<sup>6</sup> TOUCAS-TRUYEN, Patricia. *Histoire de la mutualité et des assurances: l'actualité d'un choix*. FeniXX, 1998. P.19

dangers. En cas d'accident, la victime bénéficiait de l'assistance de l'ensemble des autres tailleurs de pierre grâce à ces sociétés de secours mutuels.<sup>7</sup>

### **2.1.2. Le Code d'Hammourabi**

Le Code d'Hammourabi, datant de 1730 avant J.-C., est l'un des premiers textes juridiques à introduire des concepts qui préfigurent l'assurance. Ce code imposait des obligations en matière de responsabilité médicale, de construction, et de gestion des risques liés aux intempéries et au transport commercial. Il ne répondait pas à une conception moderne du droit, mais plutôt à une approche jurisprudentielle. Les Babyloniens avaient codifié l'organisation des transports par caravane, incluant des dispositions pour répartir le coût des vols et des pillages entre les commerçants.<sup>8</sup>

## **2.2. L'assurance au Moyen Âge**

Au Moyen Âge, entre le V<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, l'esprit d'association et l'influence de l'Église ont considérablement renforcé les premières formes de mutualité. Les communautés d'artisans et de marchands, sous forme de corporations, confréries, guildes ou hanses, ont créé des caisses de secours pour soutenir leurs membres en cas de besoin.

## **2.3. Naissance de l'Assurance Moderne (Maritime)**

L'assurance maritime est la première forme d'assurance moderne. Ses règles ont été développées dans les ports de la Méditerranée et sont apparues au XIV<sup>e</sup> siècle en Italie. La première police d'assurance date du 23 octobre 1347, rédigée à Gênes pour le voyage du navire Santa Clara entre Gênes et Majorque. Cette forme d'assurance s'est rapidement propagée à d'autres pays, notamment l'Espagne, la France et l'Angleterre.<sup>9</sup>

En Espagne, en 1435, Jacques I<sup>er</sup> d'Aragon a édicté l'Ordonnance de Barcelone, premier texte législatif sur l'assurance. En France, en 1584, une police a été souscrite pour un

<sup>7</sup> HENRIET.D, ROCHET.J.C, « Microéconomie de l'assurance », Éditions Economica, Paris, 1991, P.18.

<sup>8</sup> André-Salvini. B, « Le code de Hammurabi », Musée du Louvre, Paris, Département des antiquités orientales, Somogy, Louvre édition, Collection Solo, N°27, Novembre 2016, P.19.

<sup>9</sup> TAFIANI.M.B, « Les assurances en Algérie , Étude pour une meilleure contribution à la stratégie de développement », Alger, Edition ENAP, P.11.

transport entre Marseille et Tripoli. En Angleterre, en 1617, l'assurance maritime a couvert la cargaison du navire « The Three Brothers ».<sup>10</sup>

En suisse, après la chute de l'ancien régime en 1798, les assurances ont commencé à se développer.

Pour des raisons géographiques, la Suisse ne connaissait pas l'assurance maritime, apparue au bas Moyen Age en Italie et pratiquée dans les pays voisins par des entreprises capitalistes. Mais elle se dota d'assurances contre la mortalité du bétail, la grêle et l'incendie (1782 à Zürich), dans un cadre coopératif et solidaire. Au début du XVIII<sup>e</sup> s, des caisses contre les intempéries se créèrent dans quelques régions.

L'assurance vie fut d'abord pratiquée en Suisse par de nombreuses compagnies allemandes, françaises et anglaises. Ce fut après la fondation du Crédit suisse, qui seul permit de mobiliser suffisamment de capitaux pour garantir la couverture convenue, que naquirent la Rentenanstalt en 1857, La Suisse Société d'Assurances sur la Vie en 1858 et la Bâloise Compagnie d'Assurances Vie en 1864, puis d'autres entreprises du secteur.

## **2.4. L'Assurance contre l'Incendie**

L'assurance contre l'incendie est née après le Grand Incendie de Londres du 2 septembre 1666, qui a ravagé la ville, détruisant 3 000 maisons et 400 rues sur 175 hectares. Cet événement a conduit, deux ans plus tard, à la création du « Fire Office » par le Dr Nicholas Barbon, introduisant ainsi l'assurance incendie.<sup>11</sup> En France, les premières sociétés d'assurance contre l'incendie ont vu le jour à Paris au milieu du XVIII<sup>e</sup> siècle, avec la fondation de la « Chambre générale d'assurance » en 1754 et de la « Compagnie royale d'assurances » en 1787.<sup>12</sup>

---

<sup>10</sup> Idem

<sup>11</sup> BIGOT.G, « Droit des assurances: entreprises et organismes d'assurance », Éditions DELTA, 2<sup>ème</sup> Édition, Paris, 2000, P.12.

<sup>12</sup> HENRIET.D, ROCHET.J.K, « Microéconomie de l'assurance », Éditions Économica, Paris, 1991, P.19.

## **2.5. L'Assurance Vie**

L'assurance vie a vu le jour en Italie du Nord grâce à un financier italien, Lorenzo Tonti, qui a créé en France les premières Tontines au XVII<sup>e</sup> siècle. Ces Tontines, ancêtres de l'assurance vie, fonctionnaient comme un investissement collectif, où les participants versaient une somme d'argent, et seuls les survivants après une période déterminée recevaient un retour sur investissement. Le plus ancien contrat d'assurance vie connu a été souscrit à Londres en 1583. L'assurance vie, initialement liée à l'assurance maritime, s'est ensuite étendue aux capitaines, équipages, et passagers des navires.<sup>13</sup>

## **2.6. L'Assurance contre les Accidents**

L'assurance contre les accidents est une forme plus récente, principalement développée à partir des assurances contre les accidents du travail. L'essor économique et technologique, ainsi que la croissance démographique, ont favorisé le développement de cette branche. Parmi les premières formes d'assurance contre les accidents, on trouve l'assurance grêle de 1826, l'assurance mortalité de bétail de 1855, et l'assurance contre les accidents du travail de 1898. Ces innovations ont ouvert la voie à l'assurance automobile et, plus tard, à l'assurance des machines.<sup>14</sup>

## **3. Les rôles de l'assurance et son importance dans une économie**

L'assurance est un pilier essentiel tant pour la société que pour l'économie. Elle joue un rôle social majeur en offrant une protection lors de circonstances malheureuses, assurant ainsi une stabilité pour les individus et leurs familles. En parallèle, elle contribue significativement à l'économie en sécurisant les activités des acteurs économiques et en leur offrant des moyens de financement. Examinons de plus près ces deux aspects fondamentaux.

### **3.1. Le rôle social de l'assurance**

Sur le plan social, l'assurance vise à protéger les individus, leurs revenus, et leurs patrimoines. L'objectif ultime est de préserver la stabilité sociale et de contribuer au bien-être général. Pour ce faire, l'assurance remplit plusieurs fonctions essentielles.

---

<sup>13</sup> JEANS.B, BELLANDO.J.L, « Traité de droit des assurances », Éditions Delta, 1996, P.10.

<sup>14</sup> TAFIANI.M.B, « Les assurances en Algérie, Étude pour une meilleure contribution à la stratégie de développement », Éditions ENAP, Alger, 1987, P.14.

### ***3.1.1. La fonction de protection sociale***

Les assurances privées jouent un rôle crucial en soutenant l'État dans ses efforts de protection sociale, notamment en matière de santé, de retraite, et de prise en charge de la dépendance. Par exemple, une assurance peut offrir un revenu de substitution à un employé qui ne peut plus travailler en raison d'un accident, comblant ainsi une partie des besoins que l'État ne peut pas toujours couvrir entièrement.<sup>15</sup>

### ***3.1.2. La fonction de sécurité***

L'assurance vie permet à un individu de se constituer un capital ou une rente qui bénéficiera à ses proches en cas de décès. C'est une forme de protection sociale qui garantit, par exemple, un revenu à la veuve et aux orphelins après la perte d'un membre de la famille. En plus d'assurer la transmission du patrimoine, elle offre des avantages fiscaux qui peuvent être cruciaux pour la stabilité financière des bénéficiaires.

### ***3.1.3. La fonction de prévention***

Les assureurs jouent également un rôle préventif en aidant les assurés à éviter les sinistres. Ils sensibilisent les clients aux risques potentiels, les dissuadent de prendre des décisions imprudentes, et les encouragent à adopter des comportements sécuritaires. Par exemple, un assureur peut exiger l'installation d'extincteurs dans une usine contenant des matières dangereuses, réduisant ainsi le risque d'incidents graves.

### ***3.1.4. La fonction réparatrice***

L'assurance remplit une fonction réparatrice en indemnisant les dommages subis par l'assuré, lui permettant ainsi reconstituer son patrimoine après survenance d'un événement et ainsi lui permet de maintenir l'équilibre de ses états financier. Elle garantit également la réparation des préjudices causés à des tiers, et intervient même dans les événements majeurs, à titre d'exemple, en fournissant les fonds nécessaires à la reconstruction d'une maison détruite par un tremblement de terre. Ce rôle est particulièrement visible dans les assurances de responsabilité civile, qui sont souvent obligatoires.<sup>16</sup>

---

<sup>15</sup> BRULHART, Vincent. *Droit des assurances privées*. Stämpfli Verlag, 2017. P.56

<sup>16</sup> COUILBAULT, François, COUILBAULT-DI TOMMASO, Stéphanie, et CANDEILLE, Nadia Hadj-Chaib. *Les grands principes de l'assurance*. L'Argus de l'assurance éditions, 2023. P.64

### 3.2. Le rôle économique de l'assurance

Au-delà de son rôle social, l'assurance est un acteur majeur de l'économie, contribuant à la gestion des risques des agents économiques. Elle remplit plusieurs fonctions économiques essentielles, telles que la collecte d'épargne, la garantie des investissements, la capacité de financement, et l'accès au crédit.<sup>17</sup>

#### 3.2.1. Un dispositif d'épargne

Les assureurs collectent l'épargne des assurés sous forme de primes, qu'ils redistribuent ensuite sous forme de prestations aux sinistrés et aux bénéficiaires des contrats. Entre la collecte des primes et la redistribution des prestations, les fonds sont mis de côté pour garantir la capacité de l'assureur à honorer ses engagements. Ces provisions constituent une forme d'épargne, destinée à couvrir les sinistres futurs. L'assureur gère ces fonds, souvent en les investissant, ce qui lui permet de soutenir d'autres secteurs de l'économie nationale.<sup>18</sup>

#### 3.2.2. La garantie des investissements

Les projets d'investissement sont souvent accompagnés de risques, que les assureurs peuvent couvrir grâce à des mécanismes spécifiques. Sans cette couverture, de nombreux investisseurs ne prendraient pas le risque de financer des projets, car ils ne seraient pas assurés d'être remboursés en cas de sinistre. L'assurance joue donc un rôle crucial en sécurisant les investissements, ce qui est essentiel pour la croissance économique.<sup>19</sup>

#### 3.2.3. La capacité de financement

Les assureurs, en collectant les cotisations avant que les risques ne se matérialisent, accumulent une épargne considérable. Cette épargne est ensuite réinjectée dans l'économie sous forme de placements financiers, contribuant ainsi à financer des projets publics et privés.

<sup>17</sup> FOURASTIÉ, Jean. Les assurances. *Revue d'économie politique*, 1948, vol. 58, no 5, p. 963-966.

<sup>18</sup> MRABET.N, « Technique d'assurance, université virtuelle de Tunis [en ligne] », Tunis, 2007, P.09. <http://pf-mh.uvt.rnu.tn/305/1/assurance.pdf> [consulté le 15 février 2021].

<sup>19</sup> BOUZIG.A, BOUZOUAG.S, « Analyse du marché des assurances privées en Algérie et les perspectives de son développement », Cas de la 2A de Tizi-Ouzou, mémoire de master en sciences économiques option : monnaie, finance et banque, Tizi-Ouzou, université Mouloud MAMMARI, 2015, P.27.

Les assureurs font partie des investisseurs institutionnels qui financent l'État et les entreprises en achetant des titres boursiers ou des bons du Trésor.<sup>20</sup>

### ***3.2.4. Un moyen de crédit***

L'assurance peut également servir de levier de crédit. En renforçant les garanties offertes aux créanciers, elle permet aux assurés d'obtenir plus facilement des prêts. Par exemple, l'assurance d'un immeuble hypothéqué protège sa valeur et sécurise le prêt hypothécaire associé. De plus, l'assurance-crédit garantit aux créanciers le paiement en cas d'insolvabilité de débiteurs, facilitant ainsi la conclusion de nouveaux contrats et soutenant l'activité économique.

L'assurance, en tant que mécanisme de gestion des risques, offre une sécurité indispensable à la fois aux individus et aux acteurs économiques. Son rôle s'est élargi au fil du temps, passant d'une simple protection sociale à une force économique majeure qui soutient la croissance et la stabilité des nations. Dans le chapitre suivant, nous explorerons plus en détail les acteurs impliqués dans les contrats d'assurance ainsi que les éléments clés nécessaires à la mise en place d'une couverture efficace.

### **3.3. L'importance de l'assurance dans une économie**

L'assurance est une puissante force mobilisatrice de l'épargne permettant aux sociétés d'assurance de se positionner comme investisseur sur les marchés. Les fonds collectés par les compagnies d'assurances pour les primes d'assurances sont, en effet, investis à grande majorité dans l'économie sous forme de dépôts auprès des banques, de placements sur le marché financier en obligations ou en actions, en placement immobilier, et en prise de participations dans des sociétés ou dans la constitution de sociétés. Par les placements et participations qu'elles réalisent, les compagnies d'assurances contribuent directement à l'apport financier de l'économie.

Malgré l'environnement favorable auquel dispose l'assurance en Algérie, ce marché est encore à l'état Élémentaire ; en effet, l'Algérie est moins développée dans cet égard : selon rapport annuel 2017 des marchés mondiaux de l'assurance réalisée par SWISS-RE et Atlas magazine, l'Algérie est conservée en 2016 à la même place et occupe la 69ème place

---

<sup>20</sup> YEATMAN.J, « Manuel international de l'assurance », Editions Economica, Paris, 1998, P.11.

mondiale par le volume des premières émises (sur 147 pays) avec une part de marché mondial de (0.02%).

Le développement du secteur des assurances dans un pays est déterminé par deux indicateurs clés, (le taux de pénétration, et la densité), pour notre part, et dans le présent rapport, nous relatons les deux indicateurs sur l'économie algérienne.

**3.3. 1. Taux de pénétration**

L'outil traditionnellement le plus utilisé pour juger du développement du marché de l'assurance d'un pays donné est le taux de pénétration de l'assurance. Le taux de pénétration est calculé pour un pays donné en exprimant le total des primes d'assurance en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) du pays et indique dans quelle mesure le secteur de l'assurance contribue à l'économie nationale. En tant que tel, le taux de pénétration fournit une bonne base chiffrée pour la comparaison internationale entre différentes juridictions et régions. Toutefois, s'il est utile en tant qu'indicateur global du développement d'un marché d'assurance donné, le taux de pénétration ne donne pas d'indications précises sur les dynamiques de ce marché d'assurance.

- La participation du secteur des assurances dans l'économie nationale est de 0,70 % en moyenne sur les 10 dernières années.
- En 2023 cette dernière a connu un recul passant de 0,62% en 2022 à 0,5%, essentiellement du fait de la baisse de la valeur de la monnaie locale par rapport au Dollars US \$ de référence.
- Ce taux est beaucoup plus élevé dans les pays industrialisés (+ 8%) tandis que dans les pays émergents la moyenne est de 3 %.

Dans le tableau suivant, les données de 10 années de l'évolution du PIB de l'Algérie avec en marge le taux de pénétration du secteur des assurances en Algérie

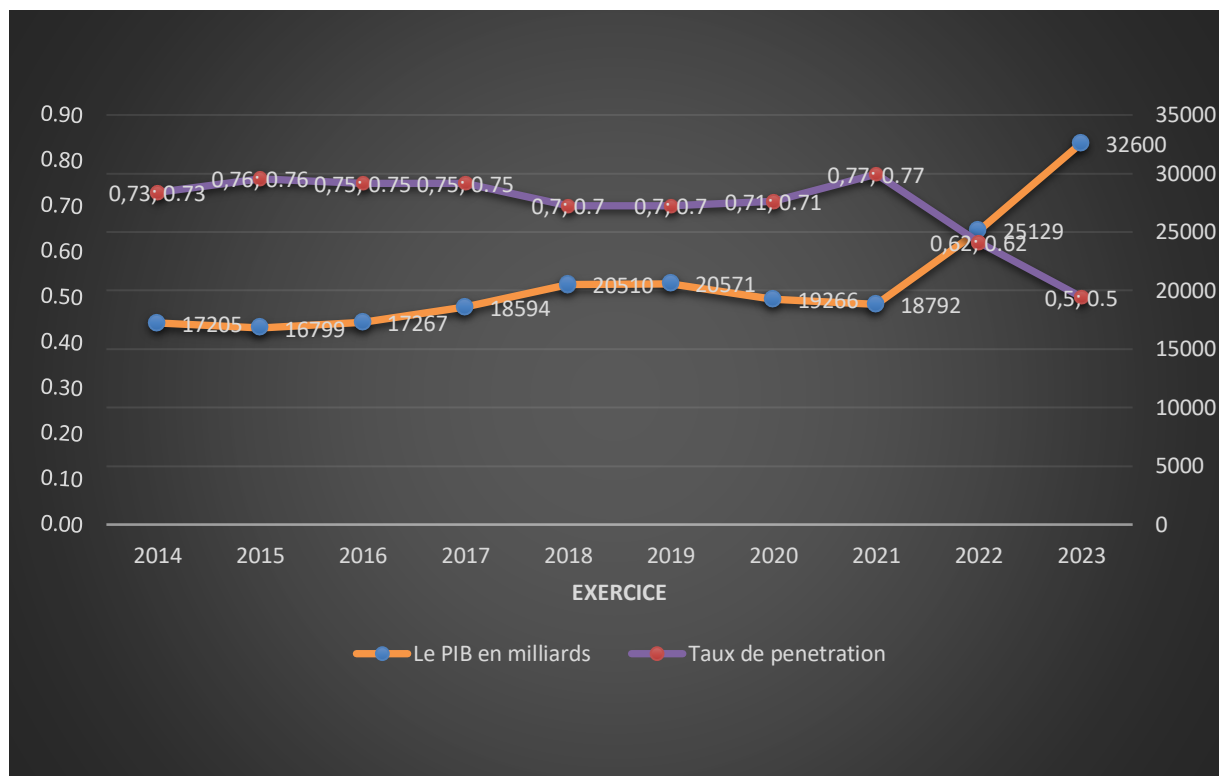
**Tableau 1: évolution du PIB de l'Algérie et le taux de pénétration de secteur des assurances.**

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
PIB en milliards	17205	16799	17267	18594	20510	20571	19266	18792	25129	32600

Taux de pénétration	0,73%	0,76%	0,75%	0,75%	0,70%	0,70%	0,71%	0,77%	0,62%	0,50%
---------------------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------	-------

**Source :** conception personnelle sur la base des données de l'EHEA, l'UAR et le CNA.

**Grphe 1 : Taux de pénétration de l'assurance 2014-2023.**



Source : établi à partir des données de tableau.

### 3.3. 2. La densité de l'assurance

La densité d'assurance est le calcul du volume de primes par habitant dans un pays donné. Exprimée en dollars, elle indique combien chaque habitant dépense en moyenne en assurance, mais les fluctuations de devises affectent les comparaisons. Les primes par habitant peuvent être converties en utilisant les valeurs de la parité de pouvoir d'achat (PPA) plutôt que les taux de change du dollar. La correction de PPA peut être significative.

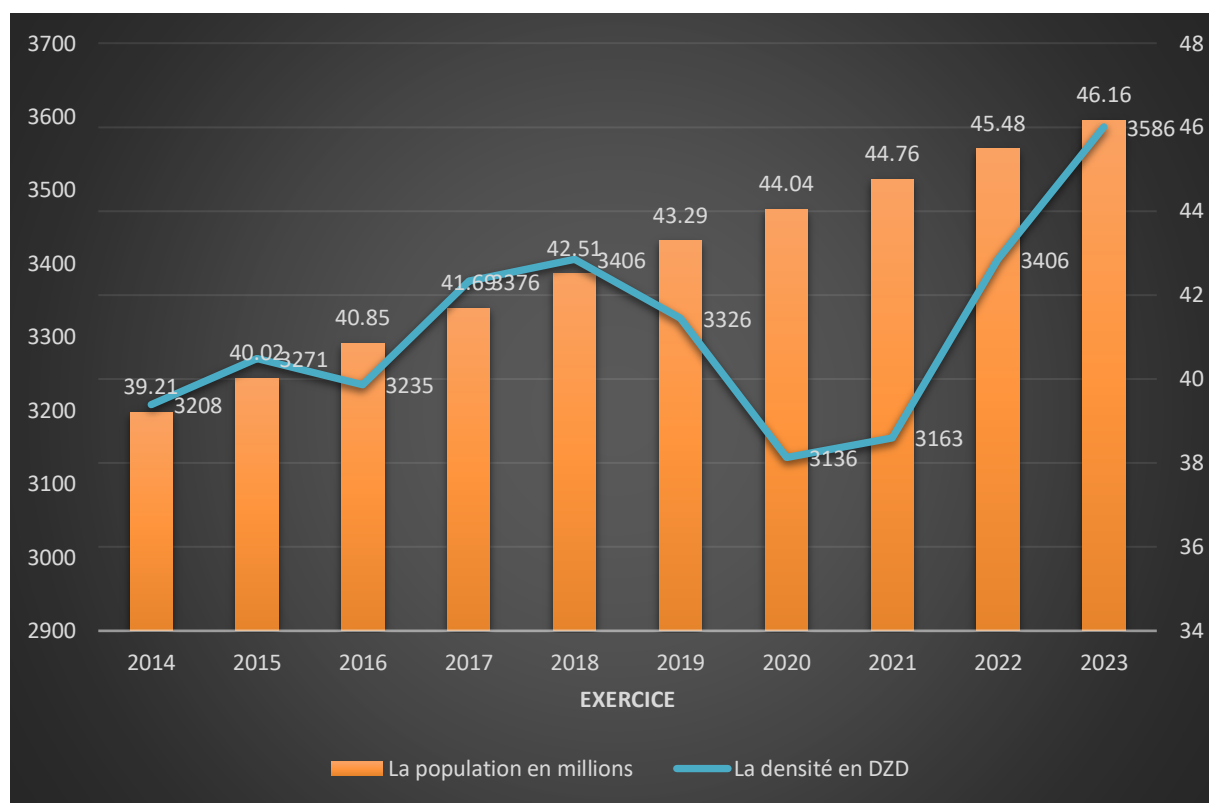
- Le montant des primes d'assurances par habitant en 2023 est de 3586 DA soit 27 USD.
- Tandis que la moyenne mondiale est de 3 517 USD (Sigma 3 2018).

**Tableau 2: évolution de la population algérienne et la densité de secteur des assurances.**

Exercice	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023
Population en millions	39,21	40,02	40,85	41,69	42,51	43,29	44,04	44,76	45,48	46,16
La densité en DZD	3208	3271	3235	3376	3406	3326	3136	3163	3406	3586

**Source:** conception personnelle sur la base des données de WORD BANK, l’UAR et le CNA.

**Graphe 2: Densité d’assurance par rapport à la population.**



**Source :** établi à partir des données de tableau.

## Section 2 : Les Fondements de l'Assurance

L'assurance repose sur un principe fondamental : la mutualisation des risques. En contrepartie du paiement d'une cotisation, l'assureur prend en charge les risques auxquels l'assuré est exposé. Cette opération repose sur plusieurs éléments clés : la présence d'un risque, le paiement d'une prime, et l'engagement de l'assureur à indemniser en cas de sinistre. Cette section explore les acteurs, les éléments constitutifs d'une opération d'assurance, son fonctionnement, ainsi que les canaux de distribution des produits d'assurance.

### 1. Les Acteurs et les Éléments d'une Opération d'Assurance

Pour bien comprendre le mécanisme de l'assurance, il est essentiel de maîtriser les termes spécifiques à cette industrie, fréquemment utilisés dans le domaine. Commençons par définir ce qu'est un contrat d'assurance, puis explorons les différents éléments et acteurs qui en sont les composantes essentielles.<sup>21</sup>

#### 1.1. Définition d'un Contrat d'Assurance

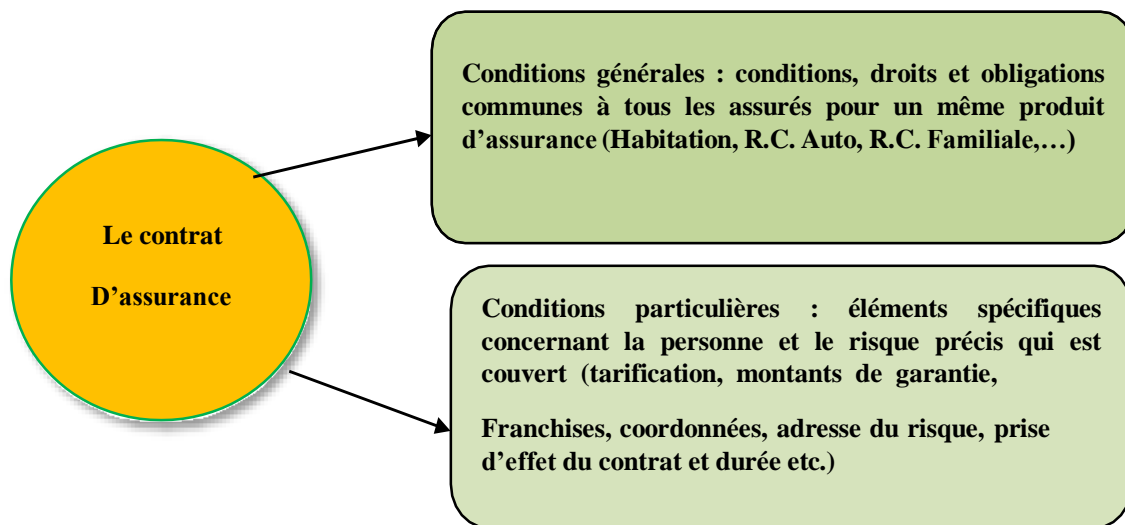
Un contrat d'assurance est un contrat aléatoire par lequel un organisme, appelé l'assureur, s'engage à couvrir un ensemble de risques spécifiés en échange du paiement d'une somme d'argent appelée prime d'assurance. L'assureur doit être autorisé par le Ministère des Finances pour exercer cette activité. Les risques couverts sont précisés dans un document appelé police d'assurance. Des avenants peuvent être ajoutés pour modifier le contrat initial. Ce type de contrat s'applique dans divers secteurs, tels que l'assurance de dommages, l'assurance de responsabilité, l'assurance vie, et l'assurance-crédit.

Le contrat d'assurance est encadré à la fois par le droit général, représenté par le Code civil, et par le Code des assurances. Les principales parties d'un contrat d'assurance sont l'assureur, le souscripteur, l'assuré, et le bénéficiaire.<sup>22</sup>

<sup>21</sup> HASSENTEUFEL, Patrick. 39. Le rôle de l'état dans la régulation de l'assurance maladie. In : *Traité d'économie et de gestion de la santé*. Presses de Sciences Po, 2009. p. 369-377.

<sup>22</sup> BÉLANGER, André et TAWALI, Joëlle Manekeng. Le spectre de la mutualité dans le contrat d'assurance. *Revue générale de droit*, 2009, vol. 39, no 2, p. 297-328.

Figure 1: Les conditions d'un contrat d'assurance



Source : Conception personnelle à partir des lectures théoriques

## 1.2. Les Acteurs d'une Opération d'Assurance

Dans une opération d'assurance, plusieurs acteurs jouent un rôle crucial : l'assuré, le souscripteur, l'assureur, les bénéficiaires, et les tiers.

### 1.2.1. L'Assuré

L'assuré est la personne physique ou morale dont la vie, les biens, ou les responsabilités sont couverts par l'assurance. Son patrimoine ou sa personne est exposé au risque, ce qui justifie la souscription d'une assurance. Il est important de distinguer l'assuré du bénéficiaire, car ce dernier est celui qui recevra la prestation en cas de sinistre. Dans certains cas, l'assuré et le souscripteur peuvent être la même personne, mais ce n'est pas toujours le cas.<sup>23</sup>

<sup>23</sup> EWALD.F, « Encyclopédie d'assurance », Éditions Economica, Paris, 1997, P.9.

### *1.2.2. Le Souscripteur*

Le souscripteur est la personne physique ou morale qui signe le contrat d'assurance avec l'assureur et s'engage à payer la prime. Par exemple, un chef de famille peut souscrire une assurance pour le compte de ses enfants, ou une entreprise peut souscrire une assurance pour ses salariés. Le souscripteur est responsable du paiement des primes et de la gestion du contrat.<sup>24</sup>

### *1.2.3. L'Assureur*

L'assureur est l'entité, généralement une société commerciale ou une mutuelle, qui s'engage à indemniser l'assuré en cas de réalisation du risque couvert par le contrat. Le rôle de l'assureur est multiple<sup>25</sup> :

- **Avant la souscription**, il conçoit des produits adaptés aux besoins des clients, les informe et les conseille.
- **Lors de la souscription**, il s'assure que le contrat est bien rédigé et conforme aux normes.
- **Après la souscription**, il gère les sinistres, répond aux questions des assurés, fournit les attestations nécessaires, et propose des ajustements au contrat si nécessaire.

### *1.2.4. Le Bénéficiaire*

Le bénéficiaire est la personne, physique ou morale, qui recevra les prestations de l'assureur en cas de réalisation du risque couvert par le contrat. Par exemple, en cas d'assurance vie, les bénéficiaires peuvent être les membres de la famille de l'assuré.

### *1.2.5. Le Tiers*

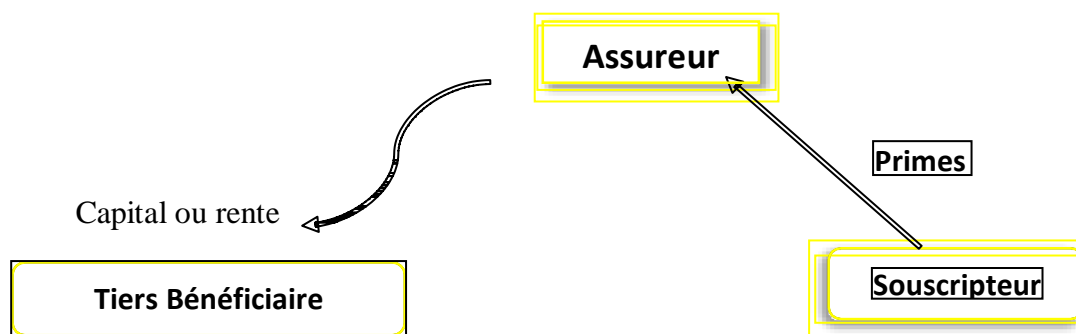
Le tiers désigne toute personne qui n'est pas directement partie au contrat d'assurance mais qui peut néanmoins en bénéficier. Par exemple, dans le cadre d'une assurance responsabilité civile, une victime d'un accident peut être considérée comme un tiers ayant droit à une indemnisation.

---

<sup>24</sup> MRABET.N, « Centre de recherche pour les budgets familiaux, Bien utiliser les assurances », Éditions de l'épargne, 1990, P.22.

<sup>25</sup> COUILBAULT.F, LATRASSE.M, « les grands principes de l'assurance », Éditions largus, 2002, P.59.

Figure 2 : Attribution du bénéfice dans un contrat d'assurance



Source : Conception personnelle

### 1.3. Les Éléments d'une Opération d'Assurance

L'assurance est désormais une composante intégrale de notre quotidien. Souscrire un contrat d'assurance est devenu un geste naturel pour la plupart des personnes souhaitant se protéger contre les pertes financières résultant de la réalisation fortuite d'événements aux conséquences dommageables, tels qu'un incendie, un vol, un accident, ou une maladie. Pour bien comprendre ce secteur, il est crucial de définir les éléments clés d'une opération d'assurance.<sup>26</sup>

#### 1.3.1. Le Risque

Le risque se définit comme la probabilité qu'un événement dommageable se produise. C'est cette probabilité qui incite les particuliers ou les professionnels à souscrire une assurance. L'assurance intervient alors pour couvrir les coûts financiers résultant de ce risque, conformément aux termes stipulés dans le contrat d'assurance. C'est ce que l'on appelle un "risque assurable".

L'incertitude ou l'imprévisibilité du risque peut concerner la probabilité de survenance de l'événement, le moment de sa survenance, ainsi que l'ampleur de ses conséquences. Pour cette raison, il est essentiel de définir le risque avec la plus grande précision possible. En

<sup>26</sup> TRAINAR, Philippe et THOUROT, Patrick. *Gestion de l'entreprise d'assurance-2e éd.* Dunod, 2017. P.67

général, le risque est un événement futur, incertain, et aléatoire, qui constitue une source d'insécurité en raison des conséquences qu'il pourrait entraîner s'il se réalise.<sup>27</sup>

L'assurabilité d'un risque fait référence à la capacité de ce risque à être raisonnablement couvert par une assurance et, par conséquent, à être éligible à une garantie contractuelle. Elle implique une distinction entre les risques assurables, qui peuvent être couverts par un contrat d'assurance, et les risques non-assurables, exclus de toute couverture.

Les risques peuvent être causés par des facteurs indépendants de l'action humaine, tels que des événements naturels, des cas de force majeure, ou des accidents fortuits, ou bien par des actions humaines, comme les actes de personnes subissant ou causant le dommage (appeler « Aléas » par les professionnels en assurance).

### **1.3.2. La Prime**

La prime est la somme que l'assuré doit payer à l'assureur en échange de la couverture d'un risque déterminé. Le terme "prime" provient du latin "premium", qui signifie "prix", composé de "prae" et "emo", signifiant "acheter à l'avance". Le Code des assurances oblige l'assuré à payer cette prime aux moments convenus dans le contrat, généralement dès le début de la période de garantie.

Lorsque l'organisme d'assurance est une société mutuelle, où l'assuré est également sociétaire, la prime est appelée "cotisation". Autrement dit, la prime est la contribution que verse l'assuré en échange de la protection fournie par l'assureur.<sup>28</sup>

Cette contribution prend la forme d'une prime ou d'une cotisation fixe, qui ne peut généralement pas être modifiée pendant la durée de validité du contrat sans le consentement du souscripteur. Les primes ou cotisations doivent être suffisantes pour couvrir les sinistres survenus dans l'année et les frais encourus par l'assureur (frais d'acquisition, de gestion, d'encaissement).

La prime comprend principalement le coût du risque, auquel s'ajoutent les frais de fonctionnement de l'assureur (distribution et gestion) et les taxes éventuelles.<sup>29</sup>

<sup>27</sup> CHIAPPORI, Pierre-André. *Risque et assurance*. FeniXX, 1997. P.97

<sup>28</sup> Ewald.F, « Encyclopédie d'assurance », Éditions Economica, Paris, 1997, P.09.

$$\text{PRIME} = \text{Coût du risque} + \text{Frais de fonctionnement de l'assureur} + \text{Taxes} + \text{Marge bénéficiaire}$$

On distingue trois types de primes : la prime pure, la prime nette, et la prime totale.

### 1.3.2.1. La Prime Pure

La prime pure est la partie de la prime destinée à couvrir les sinistres au sein de la mutualité des assurés. Elle est également appelée prime de risque, prime d'équilibre, ou prime technique. La prime pure est calculée en multipliant la fréquence des sinistres par le coût moyen de ces sinistres. Elle correspond donc au coût des indemnisations des sinistres.

$$\text{PRIME PURE} = \text{Fréquence des sinistres} \times \text{Coût moyen}$$

### 1.3.2.2. La Prime Nette

La prime nette, ou cotisation commerciale, inclut la prime pure augmentée des frais d'acquisition et de gestion nécessaires. Elle figure sur les documents commerciaux et tarifaires des sociétés d'assurance. La prime nette est donc la somme de la prime pure et des chargements nécessaires, incluant les commissions versées aux intermédiaires (agents et courtiers) et les frais de gestion (rémunération du personnel, gestion des contrats et sinistres, etc.).<sup>30</sup>

$$\text{PRIME NETTE} = \text{Prime pure} + \sum \text{chargements}$$

### 1.3.2.3. La Prime Totale

La prime totale est la somme totale payée par le souscripteur. Elle est égale à la prime nette augmentée des frais accessoires, tels que les coûts matériels liés à l'établissement du contrat (papier, rédaction, dactylographie) et les impôts et taxes, qui reviennent à l'État.<sup>31</sup>

$$\text{PRIME TOTAL} = \text{Prime nette} + \text{Frais d'accessoire} + \text{Frais d'impôts et taxes}$$

<sup>29</sup> CAIRE, Gilles. Coût de fonctionnement de l'assurance privée et de l'assurance sociale: de l'efficacité microéconomique à l'équité sociale. *Dupub-M (2002), Politiques sociales et croissance économique, L'Harmattan*, 2002, p. 113-127.

<sup>30</sup> OUTREVILLE, Jean-François. Les services d'assurance: mesure de leur rôle et création de valeur ajoutée. *Revue d'économie financière*, 2012, vol. 106, no 2, p. 63-76.

<sup>31</sup> MRABET, Nabil. *Techniques d'assurance*. 2007. P.90

### 1.3.3. La Prestation de l'Assureur

La prestation est la somme d'argent que l'assureur doit verser à l'assuré ou au bénéficiaire en cas de survenance d'un risque garanti. Cette prestation peut être destinée :

- Au souscripteur et à l'assuré, par exemple en cas d'assurance incendie.
- Au bénéficiaire désigné, comme dans une assurance vie en cas de décès.
- À un tiers, comme dans une assurance responsabilité civile.

La prestation peut être de nature indemnitaire ou forfaitaire :

- **Nature indemnitaire** : Le montant de la prestation n'est déterminé qu'après la réalisation du risque, en fonction de l'ampleur des dommages (exemple : assurance contre le vol, ou un bris de machine).
- **Nature forfaitaire** : Le montant est fixé à l'avance, lors de la souscription du contrat, comme dans le cas d'une assurance vie où une rente ou un capital est versé.

### 1.3.4. La Compensation au Sein de la Mutualité

La mutualité regroupe un ensemble de personnes assurées contre un même risque, qui cotisent pour faire face aux conséquences de ce dernier. Le principe de compensation au sein de la mutualité implique que tous les membres soient traités de manière équitable. Ainsi, si le risque s'aggrave, les tarifs des contrats augmentent ; si le risque diminue, les tarifs baissent.

En cas de fraude à l'assurance, lorsque les assurés dissimulent la gravité de leurs risques ou exagèrent l'importance d'un sinistre, c'est l'ensemble de la communauté qui en pâtit. La compensation au sein de la mutualité repose sur la mise en commun des charges des dommages, leur répartition, et leur compensation, en s'appuyant sur des lois mathématiques appliquées à des statistiques collectées.<sup>32</sup>

## 2. Les Mécanismes de l'Assurance

L'assurance repose sur un mécanisme de mutualisation des risques, permettant aux individus et entreprises subissant une perte d'être partiellement indemnisés. Diverses

<sup>32</sup> OMARI, Manel et LOUNI, Nacera. *Assurance Multirisque Habitation Au sein de la SAA agence de Bordj el Kiffan 1279*. 2023. Mémoire de master. Université Mouloud Mammeri.

disciplines scientifiques s'intéressent à l'assurance, chacune examinant différents aspects de ce mécanisme complexe.<sup>33</sup>

### **2.1. La Technique de Compensation des Risques**

Le risque, par nature, est imprévisible. Cependant, lorsqu'il est couvert par une assurance, il ne constitue pas une inconnue totale pour l'assureur. Ce dernier n'acceptera pas de couvrir tous les risques sans discernement et pourra poser certaines conditions avant d'accorder sa garantie. Sa première tâche est de sélectionner les risques qu'il est prêt à prendre en charge. Une fois ces risques acceptés, l'assureur organise la gestion collective de ces derniers par le biais de la compensation, en veillant à ce que le risque global ne compromette pas sa solvabilité. Il procède ensuite à l'évaluation des risques et à l'établissement des tarifs correspondants.<sup>34</sup>

### **2.2. La Sélection des Risques**

Avant d'accepter un risque, l'assureur doit s'assurer que celui-ci est véritablement aléatoire. Un assureur qui ne procéderait pas à une sélection rigoureuse, ou qui serait moins strict que ses concurrents, risquerait de se retrouver "hors marché" et de voir ses prévisions sur le coût moyen des risques s'écarter dangereusement de la réalité. La sélection des risques et la tarification sont étroitement liées, car les informations recueillies par l'assureur sur le risque lui permettent de classer l'assuré dans une catégorie tarifaire appropriée.

### **2.3. L'Homogénéité des Risques**

Pour que le système de mutualisation fonctionne efficacement, les risques sont classés dans des catégories étroites, assurant ainsi une grande homogénéité. Il est essentiel de regrouper un grand nombre de risques similaires, ayant des probabilités de réalisation comparables. La société d'assurance examine chaque risque et le classe dans une catégorie tarifaire en fonction de ses caractéristiques principales, garantissant ainsi que chaque souscripteur paie une prime équitable.

Par exemple, les risques liés aux particuliers ne sont pas mélangés avec ceux des usines. Les premiers sont souvent simples avec une faible sinistralité, tandis que les seconds

<sup>33</sup> CŒURÉ\*, Benoît. Les mécanismes d'assurance au sein de l'Union économique et monétaire: avant, pendant et après la crise. *Revue d'économie financière*, 2012, no 4, p. 231-242.

<sup>34</sup> Ewald.F, « Encyclopédie d'assurance », Édition Economica, Paris, 1997, P.10.

sont des risques industriels, présentant des dangers élevés d'incendie, des stocks importants, et des machines coûteuses. Sans cette distinction, les particuliers se verraient imposer des cotisations plus élevées en raison de la vulnérabilité à un risque auquel ils ne sont pas exposés.<sup>35</sup>

#### **2.4. La Dispersion des Risques**

Une concentration excessive de biens assurés dans un même lieu ou une même région peut entraîner une lourde charge financière pour l'assureur en cas de sinistre majeur, qu'il soit naturel ou technologique. Par exemple, une compagnie qui assure tous les immeubles d'une même rue pourrait faire face à une situation désastreuse si un incendie dans un immeuble se propageait aux bâtiments voisins.

Pour éviter un tel scénario, les assureurs doivent répartir les risques géographiquement, afin de ne pas mettre en péril leur équilibre financier en cas de sinistre.

#### **2.5. La Division des Risques**

L'assureur doit limiter son exposition en n'acceptant qu'une fraction des risques majeurs susceptibles de menacer la mutualité. Pour gérer ces situations, les assureurs utilisent plusieurs techniques de division des risques, telles que la coassurance, la réassurance et la rétrocession. Ces mécanismes seront examinés en détail dans la troisième section.<sup>36</sup>

### **3. Les canaux de distribution des produits d'assurance**

La distribution des produits d'assurance joue un rôle central dans la stratégie marketing des compagnies d'assurance. Elle constitue un enjeu majeur, car elle influence directement la position de la compagnie sur le marché et sa capacité à attirer et fidéliser les clients. L'assurance, souvent perçue comme un produit complexe en raison de sa nature liée à des événements imprévisibles et parfois désastreux, nécessite une approche de distribution qui inspire confiance et crédibilité. En Algérie, la réglementation en matière d'assurance encadre les différents réseaux de distribution, notamment les agences directes gérées par des salariés,

---

<sup>35</sup> NOVEMBER, Andràs et NOVEMBER, Valérie. *Risque, assurance et irréversibilité*. Librairie Droz, 2004. P102

<sup>36</sup> SAUL, Samir. L'État et l'assurance des risques à l'exportation: la COFACE (1946-1966). *Histoire, économie et société*, 2002, p. 357-375.

ainsi que les réseaux indépendants comprenant les agents généraux, les courtiers, et la bancassurance.<sup>37</sup>

### **3.1. Le réseau des salariés : les agences directes**

Les agences directes sont constituées de salariés de la compagnie d'assurance, et leur mission est de proposer des produits d'assurance principalement destinés aux professionnels et aux entreprises. Ce type de réseau présente plusieurs avantages pour les compagnies d'assurance. Tout d'abord, les entreprises ont un contrôle direct sur les employés de ces agences, ce qui permet une application rigoureuse des politiques internes, qu'il s'agisse de la souscription des contrats ou de la gestion des sinistres. De plus, les agences directes peuvent être utilisées pour gérer des contrats importants, garantissant ainsi un service de qualité aux clients clés.

Cependant, ce modèle comporte également des inconvénients. Les coûts de fonctionnement, tels que les frais de location, les salaires, et les autres dépenses opérationnelles, sont entièrement supportés par la compagnie d'assurance. De plus, l'absence de rémunération variable pour les employés de ces agences peut parfois engendrer une certaine passivité, limitant ainsi leur efficacité commerciale.<sup>38</sup>

### **3.2. Les réseaux indépendants**

Les réseaux indépendants comprennent les agents généraux, les courtiers, et la bancassurance. Ces canaux offrent une flexibilité et une étendue de couverture géographique qui peuvent être bénéfiques pour les compagnies d'assurance.

#### **3.2.1. Les agents généraux d'assurance**

Un agent général d'assurance est une personne physique mandatée par une compagnie d'assurance pour représenter ses intérêts et gérer ses produits. L'agent général met à disposition sa compétence technique pour rechercher et souscrire des contrats d'assurance au nom de la compagnie. Il assure également la gestion des contrats qui lui sont confiés. L'un

---

<sup>37</sup> HOCHE, Pierre-Alexis. Comparatif des produits d'assurance par pays. *Revue Internationale du Patrimoine*, 2018, no 1, p. 3-6.

<sup>38</sup> EWALD, François et THOUROT, Patrick. *Gestion de l'entreprise d'assurance*. Dunod, 2013. P.120

des principaux avantages de ce mode de distribution est que les frais d'exploitation sont à la charge de l'agent, ce qui peut permettre à la compagnie de réduire ses coûts.<sup>39</sup>

### **3.2.2. Les courtiers d'assurances**

Le courtier d'assurance, quant à lui, agit en tant qu'intermédiaire indépendant entre l'assuré et la compagnie d'assurance. Il travaille pour le compte de l'assuré et s'efforce de trouver le contrat d'assurance le plus adapté à ses besoins. Le courtier est rémunéré par des commissions sur les contrats qu'il parvient à souscrire. Ce mode de distribution permet d'accroître les ventes sans engager de coûts fixes pour la compagnie. Toutefois, l'autonomie du courtier peut compliquer l'application des politiques internes de la compagnie, notamment en matière de gestion des sinistres.<sup>40</sup>

### **3.3. La bancassurance**

La bancassurance, qui désigne la distribution de produits d'assurance via les réseaux bancaires, a gagné en popularité ces dernières années. En Algérie, elle est encadrée par la loi n° 06-04 du 20 février 2006, qui a modifié et complété l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances. Ce modèle permet aux banques et aux compagnies d'assurance de collaborer pour réduire les coûts, pénétrer de nouveaux marchés, et offrir des produits financiers intégrés à leurs clients. Les produits de bancassurance étaient initialement proposés en complément des produits bancaires, mais ils sont désormais souvent commercialisés de manière autonome.<sup>41</sup>

L'un des avantages majeurs de la bancassurance est qu'elle permet aux banques de fidéliser leur clientèle en diversifiant leurs services et en renforçant leur position concurrentielle. Pour les compagnies d'assurance, elle offre une opportunité d'augmenter leur chiffre d'affaires tout en réduisant les coûts de distribution grâce aux économies d'échelle.

Cependant, la bancassurance présente également des défis. Le réseau bancaire peut ne pas être parfaitement adapté à la gestion des sinistres, ce qui peut entraîner des frustrations chez les clients, qui sont contraints de traiter avec différents interlocuteurs pour la souscription et la gestion des sinistres. En outre, les commissions de distribution sont

<sup>39</sup> MARQUET, Régine. *Le Volum'Techniques d'assurance-2e édition*. Foucher, 2015. P.49

<sup>40</sup> BIGOT.J, « Droit des assurances : entreprises et organismes d'assurance », 2ème édition DELTA, Paris, 2000. P.72.

<sup>41</sup> KEREN.V, « La bancassurance », Edition Que sais-je ?, Paris, 1997. P.98.

généralement versées à la direction générale des banques, ce qui peut démotiver les agents bancaires chargés de vendre ces produits.<sup>42</sup>

En conclusion, les différents canaux de distribution des produits d'assurance, qu'il s'agisse des agences directes, des agents généraux, des courtiers ou de la bancassurance, jouent un rôle crucial dans la réussite des compagnies d'assurance. Chaque canal présente ses propres avantages et inconvénients, et le choix de la méthode de distribution dépendra de la stratégie globale de la compagnie, de son positionnement sur le marché, et de ses objectifs à long terme.

---

<sup>42</sup> KEREN.V, « La bancassurance », Edition Que sais-je ?, Paris, 1997. P.102

## Section 3 : la spécificité de l'assurance et les techniques de division des risques

L'assurance est unique parmi les secteurs économiques en raison de l'inversion du cycle de production, qui permet souvent à l'assuré de bénéficier financièrement. Cependant, face à des risques trop importants pour être assumés par un seul assureur, comme dans le cas d'un risque industriel majeur, l'assureur recourt à plusieurs techniques de division des risques : la coassurance, la réassurance, et la rétrocession. Ces techniques peuvent être appliquées simultanément pour mieux gérer les risques.

### 1. L'inversion du cycle de production

Dans une entreprise traditionnelle, le cycle de production suit un processus linéaire où le prix d'achat des matières premières est payé avant que le produit fini soit vendu. En revanche, le secteur de l'assurance fonctionne selon un cycle inversé. Ici, l'assureur reçoit les primes des clients avant d'être appelé à payer les indemnités en cas de sinistre. Autrement dit, dans une opération d'assurance, le "prix de vente" — correspondant au montant de la prime — est encaissé avant que le "prix d'achat" — soit le montant des indemnités à verser en cas de sinistre — ne soit déterminé et payé.

Cette inversion du cycle de production présente plusieurs avantages notables :

- 1) **Trésorerie Améliorée** : Le principal avantage est l'amélioration de la trésorerie de l'assureur. Les primes sont perçues en avance, assurant ainsi un flux constant de liquidités. Cela permet aux compagnies d'assurance de disposer de fonds pour des investissements, pour couvrir des engagements divers, ou pour faire face à d'autres besoins financiers.
- 2) **Capacité d'Investissement** : La réception anticipée des primes offre une flexibilité accrue pour les investissements. Les assureurs peuvent utiliser ces fonds pour générer des rendements supplémentaires avant de devoir régler les sinistres, contribuant ainsi à leur rentabilité.

Cependant, ce modèle présente également des défis et des risques importants :

- **Risque de Sous-estimation des Sinistres** : L'un des principaux risques est la possibilité que les sinistres s'avèrent plus coûteux que prévu. Si les indemnités à verser dépassent les primes perçues, cela peut entraîner des déséquilibres financiers

importants pour l'assureur. Ce risque est accentué par l'incertitude inhérente aux prévisions de sinistres et à la variabilité des événements assurés.

- **Besoin de Calculs Précis** : Pour éviter les déséquilibres financiers, il est crucial pour les assureurs de réaliser des calculs précis lors de la tarification des primes. Une estimation erronée des risques peut conduire à des déficits si les sinistres dépassent les prévisions.
- **Gestion des Réserves** : Les assureurs doivent également gérer efficacement leurs réserves pour s'assurer qu'ils disposent de suffisamment de fonds pour couvrir les sinistres futurs. Une mauvaise gestion des réserves peut compromettre la solvabilité de l'assureur.<sup>43</sup>

En conclusion, l'inversion du cycle de production constitue une caractéristique distinctive du secteur de l'assurance. Ce modèle offre des avantages financiers considérables en assurant une trésorerie stable et en permettant des opportunités d'investissement. Toutefois, il nécessite une gestion prudente et une évaluation précise des risques pour éviter les déséquilibres financiers potentiels dus à des imprévus dans l'estimation des sinistres.

## 2. La Coassurance

La coassurance est un mécanisme par lequel plusieurs compagnies d'assurance se partagent la couverture d'un même risque, chacune prenant en charge une partie du risque au sein d'un contrat unique. Cette répartition du risque est considérée comme horizontale, car elle s'effectue entre des sociétés d'assurance appartenant à la même catégorie d'acteurs économiques. Concrètement, une entreprise possédant des risques importants confie leur gestion à une compagnie d'assurance principale, qui peut ensuite désigner ou être amenée à désigner d'autres compagnies pour partager la couverture de ces risques. Chaque compagnie participante s'engage à couvrir une part des risques, exprimée en pourcentage, connue sous le nom de quote-part.<sup>44</sup>

Prenons un exemple concret pour mieux comprendre ce mécanisme. Imaginons un entrepreneur qui souhaite assurer son usine spécialisée dans la fabrication d'explosifs ou de produits dangereux. Le risque pour l'assurance est extrêmement élevé, et si cette usine

---

<sup>43</sup> VENARD, Bertrand. Une perspective organisationnelle sur l'assurance: une explication du caractère conflictuel de la relation compagnie-agents par l'existence de l'inversion du cycle de production. *Assurances*, 1993, vol. 60, no 4, p. 623-635.

<sup>44</sup> PARIS, Catherine. Les ambiguïtés du régime de la coassurance. 978-94-000-0235-7, 2011. P.88

comporte des équipements industriels coûteux, le montant des indemnités en cas de sinistre pourrait être considérable. Dans un tel scénario, l'assureur principal calcule une prime en fonction du niveau de risque. Toutefois, en raison de la gravité du risque, cet assureur décide de faire appel à d'autres compagnies d'assurance pour partager la responsabilité.<sup>45</sup>

Même si l'assuré ne traite qu'avec une seule compagnie d'assurance, qui est mentionnée dans le contrat, l'assureur principal collabore en coulisse avec d'autres assureurs pour se répartir le risque. Par exemple, l'assureur principal (Monsieur X) pourrait s'associer avec deux autres assureurs (Monsieur Y et Monsieur Z). Ensemble, ils conviennent de se partager non seulement la prime d'assurance mais aussi la couverture du risque. Ainsi, Monsieur X encaisse 50 % de la prime et redistribue 25 % à Monsieur Y et 25 % à Monsieur Z. En cas de sinistre, si le risque se réalise, Monsieur X couvrira 50 % des pertes, tandis que Monsieur Y et Monsieur Z couvriront chacun 25 % des dommages.

La coassurance, bien que n'étant pas un concept nouveau, s'est avérée efficace, notamment pour les risques modérément importants qui, bien qu'ils puissent sembler gérables, représentent néanmoins des montants d'argent substantiels à l'échelle humaine. Ce mécanisme permet aux assureurs de diversifier et de limiter leur exposition à des risques trop élevés pour être supportés par une seule entité, tout en offrant une couverture adéquate aux entreprises.<sup>46</sup>

### **3. La Réassurance**

La réassurance est une opération par laquelle une compagnie d'assurance (appelée cédante) transfère une partie des risques qu'elle a acceptés à une autre société d'assurance, le réassureur (ou cessionnaire). Ce dernier, à son tour, peut décider de transférer une partie de ce risque à un autre réassureur, devenant ainsi rétrocedant, et le nouvel assureur est alors désigné comme rétrocessionnaire.

En d'autres termes, la réassurance peut être décrite comme l'assurance des compagnies d'assurance. Elle est perçue comme une répartition verticale du risque, où l'assureur cède une portion des risques qu'il a contractés à un autre assureur, le réassureur, sans qu'il n'y ait de lien contractuel direct entre l'assuré et ce dernier. Grâce à la réassurance, le risque est partagé entre

---

<sup>45</sup> HASSID.A, « Introduction à l'étude des assurances économiques », Alger, Édition ENAL, 1984, P.93.

<sup>46</sup> MOREAU, Rémi. La nouvelle police Assurance-incendie (110Q, 5-83), contrat en coassurance. *Assurances*, 1984, vol. 51, no 4, p. 472-484.

plusieurs compagnies d'assurance à travers le monde, ce qui permet de diluer l'impact financier des sinistres catastrophiques.<sup>47</sup>

Le traité de réassurance encadre cette relation, en définissant les contrats concernés, la prime due au réassureur, ainsi que la date d'effet et la durée des engagements.

### 3.1. Les Différentes Formes de Réassurance

La réassurance se décline principalement en deux formes : la réassurance proportionnelle et la réassurance non proportionnelle.

#### 3.1.1. La Réassurance Proportionnelle

La réassurance proportionnelle implique un partenariat entre l'assureur et le réassureur, où les deux parties partagent à la fois les profits et les pertes selon un pourcentage convenu. Dans ce modèle, si un sinistre survient, les deux parties contribuent proportionnellement à l'indemnisation, et en cas de profit, elles se partagent les bénéfices.

#### 3.1.2. La Réassurance Non Proportionnelle

Dans la réassurance non proportionnelle, l'assureur fixe un montant maximal de couverture qu'il est prêt à prendre en charge. Au-delà de ce seuil, c'est le réassureur qui prend le relais. Ce type de réassurance fonctionne comme une franchise, où la prime est calculée en fonction du risque et du montant de la franchise. Par exemple, si une compagnie d'assurance couvre une plate-forme pétrolière pour un million d'euros, tout dommage excédant ce montant sera pris en charge par le réassureur. Si les dégâts s'élèvent à 10 millions d'euros, l'assureur paiera 1 million d'euros et le réassureur couvrira les 9 millions restants. Si les dégâts sont inférieurs au seuil fixé, l'assureur assumera seul les coûts.<sup>48</sup>

Outre sa fonction principale, la réassurance présente plusieurs avantages pour l'assureur cédant<sup>49</sup> :

- **Augmentation de la Capacité de Souscription** : La réassurance permet à l'assureur d'accepter des risques plus élevés que sa capacité financière propre.

<sup>47</sup> HAGSTØEM, K.-G. La loi de Pareto et la réassurance. *Scandinavian Actuarial Journal*, 1925, vol. 1925, no 2, p. 65-88.

<sup>48</sup> DEELSTRA, Griselda et PLANTIN, Guillaume. *Théorie du risque et réassurance*. 2006. P.143

<sup>49</sup> THESEN, Gudbrand. Le calcul de la prime en réassurance d'excédent de sinistres. *Scandinavian Actuarial Journal*, 1937, vol. 1937, no 3-4, p. 272-279.

- **Renforcement de la Trésorerie** : Grâce aux avances sur sinistre et aux dépôts constitués, la réassurance contribue à améliorer la trésorerie de l'assureur cédant.
- **Homogénéisation du Portefeuille** : En cédant des risques importants, l'assureur peut harmoniser la part des risques conservés avec l'ensemble de ses autres souscriptions.
- **Dispersion des Risques** : La réassurance permet de répartir les risques à travers plusieurs compagnies à l'international, réduisant ainsi la concentration des risques.
- **Sécurité Commerciale** : Contrairement à la coassurance, la réassurance reste invisible pour le client final, évitant ainsi tout problème de concurrence.
- **Assistance Technique** : Le réassureur, grâce à son expérience des marchés internationaux, peut offrir des conseils techniques précieux à l'assureur cédant.

### 3.2. Fonctionnement de la Réassurance

Lorsqu'un assureur contracte avec un réassureur, il s'agit essentiellement d'un contrat d'assurance entre l'assureur et le réassureur, où l'assureur devient un client du réassureur. L'assureur paye une prime pour transférer une partie du risque au réassureur. En cas de sinistre, l'assureur soumet une réclamation au réassureur, qui indemnise ensuite l'assureur pour sa part du risque couvert. L'assureur peut alors rembourser l'assuré avec une combinaison de ses propres fonds et des remboursements du réassureur.<sup>50</sup>

### 3.3. La Rétrocession

Il n'est pas rare qu'un réassureur cherche à partager une partie des risques qu'il a acceptés en concluant des contrats de réassurance avec d'autres réassureurs. Ce processus est appelé rétrocession. Le réassureur initial devient alors un rétrocedant, et les réassureurs secondaires sont appelés rétrocessionnaires. Cette pratique permet de répartir encore plus largement le risque, créant ainsi un réseau complexe de partage de risques à l'échelle mondiale. Dans certains cas, cette rétrocession peut ressembler à une forme de co-réassurance ou à un pool de réassurance, en particulier lorsqu'il s'agit de cessions proportionnelles.<sup>51</sup>

---

<sup>50</sup> THOUROT, Patrick. Réflexions sur la réassurance. *Assurances et gestion des risques*, 2013, vol. 81, no 1-2, p. 119-135.

<sup>51</sup> DARCISSAC, C., DUVERT, L., HOEGY, D., *et al.* Analyse des risques a priori en unité de rétrocession hospitalière: focus sur le processus de dispensation. In : *Annales Pharmaceutiques Françaises*. Elsevier Masson, 2020. p. 12-20.

## **Conclusion**

Ce chapitre a exploré le cadre général et théorique de l'assurance, mettant en lumière sa longue histoire et son évolution au fil des siècles. Nous avons constaté que l'assurance est une pratique millénaire, ancrée dans l'esprit de solidarité des communautés depuis l'Antiquité. Cette pratique a évolué pour devenir ce que nous connaissons aujourd'hui, alliant tradition et modernité.

L'assurance joue deux rôles fondamentaux. D'une part, elle constitue un secteur économique crucial, favorisant le bon fonctionnement et le développement de l'économie nationale grâce à sa capacité à mobiliser l'épargne. Ce processus est facilité par l'inversion du cycle de production et une compréhension approfondie des mécanismes d'assurance. D'autre part, elle permet aux individus de protéger leur patrimoine de manière collective, offrant une couverture que l'échelle individuelle ne pourrait souvent pas assurer.

Les produits d'assurance, vendus sous forme de contrats entre l'assureur et l'assuré, reposent sur l'engagement de l'assureur de fournir les prestations prévues en cas de réalisation d'un risque spécifique. Bien que la distribution de ces produits soit majoritairement assurée par des intermédiaires comme les agences directes, les agents généraux, les courtiers et les bancassurances, cette limitation vise à garantir une couverture efficace à l'échelle nationale.

En conclusion, ce chapitre a retracé l'évolution des assurances à travers les siècles et a illustré leur contribution significative au développement économique et social. Les connaissances acquises offriront des perspectives précieuses pour notre étude approfondie sur l'évolution du marché des assurances en Algérie, sujet de notre prochain chapitre.

## **Introduction**

Dans un contexte économique de plus en plus complexe, les entreprises sont confrontées à des risques variés qui peuvent compromettre leurs projets et objectifs. La gestion des risques devient alors essentielle pour assurer la réussite et la pérennité des activités.

Pour se protéger contre ces aléas, les entreprises se tournent vers les assurances pour transférer certains risques assurables, ce qui les aide à maintenir leur stabilité financière. De leur côté, les compagnies d'assurance doivent gérer ces risques de manière à éviter des pertes catastrophiques tout en restant rentables.

Dans cette perspective, le présent chapitre est structuré en trois parties principales. Tout d'abord, nous analyserons le concept de management des risques en entreprise, en explorant ses différents aspects et sa mise en œuvre. Ensuite, nous aborderons l'approche globale du management des risques, en tenant compte des méthodes modernes de gestion. Enfin, nous examinerons le rôle de l'assurance comme mécanisme efficace de transfert des risques pour les entreprises.

## **Section 1 : Le management des risques en entreprise**

Le management des risques en entreprise vise à anticiper et gérer les risques pouvant affecter ses performances. Ces risques varient selon la taille et le secteur de l'entreprise. Une bonne gestion est essentielle pour assurer sa viabilité, surtout après les crises économiques. Cette section présente les concepts de risque, les types de risques et les acteurs impliqués dans leur gestion.

## 1. Identification des concepts clés du risque

### 1.1. Définition du risque

Le risque est un concept omniprésent dans la vie des entreprises, mais il est souvent complexe à définir de manière précise. Il se manifeste sous différentes formes et peut toucher à la fois les dimensions financières, opérationnelles, humaines, technologiques et environnementales de l'entreprise.<sup>52</sup>

Selon le Petit Larousse, le terme "risque" provient de l'italien *risco* et désigne un "danger ou inconvénient plus ou moins probable auquel on est exposé". Il peut également être défini comme "une exposition à un danger, une perte ou un échec". En lien avec les assurances, le risque représente un sinistre éventuel, dont la couverture est garantie moyennant le paiement d'une prime.<sup>53</sup>

Le concept de risque s'étend à de nombreuses disciplines, notamment la finance, l'audit, et la gestion des entreprises. Au fil du temps, la compréhension des risques s'est affinée, donnant naissance à des outils sophistiqués pour leur analyse et leur gestion. Cela a permis d'améliorer la capacité des entreprises à anticiper et à atténuer les effets négatifs de certains événements.

Plusieurs définitions modernes enrichissent ce concept<sup>54</sup> :

- Selon la norme ISO 31000:2010, "le risque est l'impact de l'incertitude sur les objectifs de l'organisation". Cette définition met en évidence la nature imprévisible du risque et la nécessité pour les entreprises de le considérer dans leur planification stratégique.
- Le Comité of Sponsoring Organizations (COSO) définit le risque comme "la possibilité qu'un événement se produise et affecte la réalisation des objectifs". Cette approche souligne l'importance d'une gestion proactive pour réduire les impacts négatifs potentiels.

---

<sup>52</sup> KERMISCH, Céline. Vers une définition multidimensionnelle du risque. *VertigO-la revue électronique en sciences de l'environnement*, 2012, vol. 12, no 2.

<sup>53</sup> LAROUSSE. P, AUGÉ. C, « Petit LAROUSSE », édition Librairie Larousse, Paris, 1972.

<sup>54</sup> DIONNE, Georges. Gestion des risques: histoire, définition et critique. *Assurances et gestion des risques*, 2013, vol. 81, no 1-2, p. 19-46.

- L'Institut Français de l'Audit et du Contrôle Interne (IFACI) précise que le risque est "la menace qu'un événement, une action ou une inaction affecte la capacité de l'entreprise à atteindre ses objectifs stratégiques et compromettre la création de valeur".

Ces définitions partagent une idée commune : le risque est lié à l'incertitude et à la possibilité qu'un événement ait des conséquences négatives pour l'entreprise. Ses principales composantes sont<sup>55</sup> :

1. **La gravité**, c'est-à-dire l'importance de l'impact que l'événement pourrait avoir sur l'organisation.
2. **La probabilité**, qui évalue la fréquence ou la chance qu'un événement se produise.

## 1.2. Définition du management des risques

Le management des risques a pour objectif de garantir, dans la mesure du possible, l'atteinte des objectifs d'une organisation. Il se définit, selon les normes internationales, comme un ensemble d'activités coordonnées visant à diriger et à contrôler une organisation face aux risques. Ce processus itératif englobe l'évaluation des risques, qui consiste à les identifier, les analyser et les évaluer, puis à les traiter en tenant compte du contexte interne (comme la tolérance au risque) et externe (par exemple, les réglementations).<sup>56</sup>

Le traitement des risques, une fois évalués, peut inclure plusieurs options<sup>57</sup> :

- **Abandonner certaines activités** jugées trop risquées pour l'entreprise, comme renoncer à envoyer des employés en mission dans des zones à risque pour des raisons de sécurité, suivant les recommandations du ministère des Affaires étrangères.
- **Ne pas intervenir** si le risque est jugé acceptable, comme ne pas investir dans un générateur de secours si plusieurs réseaux électriques alimentent l'usine.
- **Réduire la probabilité ou les conséquences du risque** par des mesures de prévention. Par exemple, installer des alarmes de niveau sur des réservoirs de produits chimiques pour éviter les débordements.

<sup>55</sup> MOTET, Gilles. Le concept de risque et son évolution. *Responsabilité et environnement*, 2010, no 1, p. 32-37.

<sup>56</sup> MARMUSE, Christian et MONTAIGNE, Xavier. *Management du risque*. FeniXX, 1989.

<sup>57</sup> MANDZILA, Eustache Ebono Wa et ZÉGHAL, Daniel. Management des risques de l'entreprise: Ne prenez pas le risque de ne pas le faire!. *La Revue des Sciences de Gestion*, 2009, vol. 237238, no 3, p. 5-14.

- **Limiter contractuellement le risque**, par exemple en précisant les limites de garantie dans les conditions de vente.
- **Partage ou externalisation** de certaines activités, par exemple, confier l'installation d'échafaudages à une entreprise spécialisée.
- **Évaluation des coûts** maximums en cas de sinistre et, en dernier recours, **transfert du risque** à un assureur en souscrivant une police d'assurance couvrant les risques résiduels.

### **1.3. Définition du rôle de Risk Manager**

Le Risk Manager joue un rôle central dans la gestion des risques en mobilisant une gamme de techniques, de méthodologies et de solutions avancées pour aider l'entreprise à maîtriser les événements imprévus. Il conseille la direction générale sur la meilleure manière de gérer les risques auxquels l'entreprise est exposée. Le Risk Manager évalue et anticipe les divers risques, tout en proposant des stratégies pour atténuer leurs impacts financiers en cas de réalisation.<sup>58</sup>

### **1.4. Définition de la gestion des risques**

La gestion des risques peut être définie comme la mise en œuvre opérationnelle des dispositifs permettant d'identifier, comprendre et maîtriser les risques auxquels une entreprise est exposée. Ce processus s'applique à tous les niveaux de l'organisation : activités, processus, sous-processus et entités organisationnelles. L'objectif est de réduire au maximum les risques résiduels, de choisir des stratégies de contrôle adaptées et de garantir la continuité des activités de l'entreprise.<sup>59</sup>

---

<sup>58</sup> VÉRET, Catherine et MEKOUAR, Richard. *Fonction: risk manager*. Dunod, 2005.

<sup>59</sup> PIERANDREI, Laurent. *Risk Management: Gestion des risques en entreprise, banque et assurance*. Dunod, 2015.

## 2. Typologie des risques

Le risque se définit généralement comme un événement aléatoire susceptible de causer des pertes pour l'entreprise. En revanche, pour les moins averses au risque, ce dernier peut être perçu comme une opportunité de gain à condition qu'il ne se concrétise pas.

Avant toute gestion de risques, il est essentiel de les identifier et de les classer. Les risques peuvent être distingués selon plusieurs critères<sup>60</sup> :

- **Par leur nature** : on distingue les risques "purs" et "spéculatifs" ;
- **Par leur origine** : internes à l'entreprise ou externes (réglementations, environnement économique) ;
- **Par leurs conséquences** : pouvant affecter directement l'entreprise ou des tiers.

### 2.1. Distinction entre risques "purs" et risques "spéculatifs"

Les risques auxquels une entreprise est exposée se divisent en deux grandes catégories : les risques spéculatifs et les risques purs<sup>61</sup>.

#### 2.1.1. Risques spéculatifs

Les risques spéculatifs sont associés à la prise de décisions stratégiques par l'entreprise, visant généralement à accroître sa richesse ou sa compétitivité. Les facteurs de ce type de risques incluent<sup>62</sup> :

- Décisions des pouvoirs publics (fiscalité, législation) ;
- Innovation technologique (brevets, systèmes informatiques) ;
- Fluctuations du marché (concurrence, diversification) ;
- Facteurs financiers (rentabilité, investissements) ;
- Facteurs humains (perte d'un homme clé) ;

<sup>60</sup> GENTILE, François. Risque et assurance. *Esprit* (1940-), 1965, no 334 (1, p. 16-33.

<sup>61</sup> DREYFUS, Michel, VOLDMAN, Danièle, RUFFAT, Michèle, et al. *Se protéger, être protégé: une histoire des assurances sociales en France*. PU Rennes, 2006.

<sup>62</sup> Idem

- Structure organisationnelle (fusion, acquisition).

Ces risques sont mesurables et contrôlables à travers des outils de gestion tels que le contrôle financier, la gestion stratégique, ou encore les techniques de management.

### **2.1.2. Risques purs**

Les risques purs résultent d'événements fortuits ou accidentels, tels que des catastrophes naturelles (ouragans, tremblements de terre), ou des actions humaines (attentats, vandalisme). Toutefois, ces risques peuvent également découler de défaillances internes à l'entreprise, comme une mauvaise maintenance ou des erreurs de conception. Les conséquences peuvent être majeures pour l'entreprise (dommages matériels, pertes d'exploitation, responsabilités civiles).

Ces risques sont difficiles à prévoir et à contrôler, d'où leur prise en charge par des compagnies d'assurance ou l'État en cas de pertes catastrophiques. Cependant, le management des risques peut contribuer à en réduire la fréquence et la gravité.

### **2.1.3. Interdépendance entre risques spéculatifs et risques purs**

Traditionnellement, les risques spéculatifs et les risques purs étaient considérés séparément. Cependant, l'interdépendance croissante entre ces deux types de risques, en raison de la complexité des activités modernes, les rend de plus en plus interconnectés. Par exemple, une décision stratégique peut accentuer l'exposition à des risques purs, comme l'incendie d'une usine provoqué par une expansion rapide et mal maîtrisée.

De nos jours, les entreprises tendent à intégrer la gestion des risques spéculatifs et des risques purs dans un processus global de management du risque.<sup>63</sup>

---

<sup>63</sup> TOUCAS-TRUYEN, Patricia. *Histoire de la mutualité et des assurances: l'actualité d'un choix*. FeniXX, 1998.

## **2.2. La distinction des risques selon leur origine**

Les risques auxquels une entreprise fait face peuvent provenir de l'environnement externe ou de son propre fonctionnement.<sup>64</sup>

### **2.2.1. L'environnement comme source de risques**

Les risques spéculatifs et purs peuvent être causés par des éléments externes tels que la concurrence, des catastrophes naturelles, ou des actes criminels. Cela inclut les pertes dues à des incendies, des sabotages ou des changements réglementaires.

### **2.2.2. L'entreprise comme source de risques**

Les risques internes sont liés à l'organisation et au fonctionnement de l'entreprise. Chaque fonction (conception, achats, production, vente) peut générer des risques spéculatifs (mauvais investissement, grèves) ou des risques purs (incendies, fraudes, erreurs de production).

## **2.3. La classification des risques selon leurs conséquences**

Les risques, qu'ils soient purs ou spéculatifs, ont trois types de conséquences <sup>65</sup>:

### **2.3.1. Risques pour les personnes**

Ils affectent les employés (accidents de travail) ou des tiers, engageant la responsabilité civile de l'entreprise.

### **2.3.2. Risques pour les biens**

Les actifs de l'entreprise (bâtiments, matériel) peuvent être détruits par des événements comme des incendies ou explosions.

---

<sup>64</sup> COUILBAULT, François, COUILBAULT-DI TOMMASO, Stéphanie, et CANDEILLE, Nadia Hadj-Chaib. *Les grands principes de l'assurance*. L'Argus de l'assurance éditions, 2023.

<sup>65</sup> CHRISTELLE Philippe, VILLEPELET Serge (2005), « Le Management des Risques de L'entreprise », Ed. D'Organisation, Paris, p.42.

### 2.3.3. Risques financiers

Les pertes financières résultent des risques spéculatifs ou de l'interruption des activités, pouvant mettre en danger la stabilité de l'entreprise.

## 3. Acteurs et avantages du management des risques dans l'entreprise

Le management des risques dans une entreprise implique plusieurs acteurs qui jouent des rôles spécifiques dans la gestion et la surveillance des risques. Leur collaboration est essentielle pour assurer la stabilité et la pérennité de l'entreprise.<sup>66</sup>

### 3.1. Les acteurs du management des risques

#### 3.1.1. Les mandataires sociaux

- **Conseil d'administration** : Il est responsable de la supervision des risques et de la définition de l'appétence au risque. Le conseil nomme aussi le directeur général et effectue des contrôles périodiques sur les risques.
- **Comités spécialisés** : Soutiennent le conseil en se concentrant sur des aspects spécifiques, comme la finance ou la gestion des risques. Le comité des risques, par exemple, identifie et suit les risques majeurs.
- **Direction générale** : Le directeur général pilote quotidiennement la gestion des risques en mettant en œuvre des plans d'action pour atteindre les objectifs fixés par le conseil d'administration.
- **Responsables d'activités** : Ces chefs de département sont en charge de l'application et du suivi des dispositifs de gestion des risques dans leurs domaines respectifs, contribuant activement à leur identification.

---

<sup>66</sup> LERAY Jean (2010), « Gérer les risques », Ed. AFNOR, France, P.193

### 3.1.2. Les animateurs du dispositif de gestion des risques

- **Responsable du contrôle interne** : Supervise les procédures visant à sécuriser les opérations de l'entreprise, incluant la gestion des risques financiers et comptables.
- **Risk Manager** : Évalue les risques globaux de l'entreprise et propose des solutions pour mieux maîtriser ces risques. Il travaille en étroite collaboration avec les autres directions pour fixer les seuils de risques acceptables.
- **Responsable de l'audit interne** : Audite les risques spéculatifs et purs, vérifiant que les mesures de sécurité et de contrôle sont bien en place. Il coordonne les actions pour minimiser l'impact des risques sur l'entreprise.

### 3.2. Avantages du management des risques dans l'entreprise

Le management des risques présente plusieurs avantages clés<sup>67</sup> :

- **Création de valeur** : En sécurisant les ressources et en assurant une meilleure gestion des risques, l'entreprise accroît la confiance des actionnaires et investisseurs.
- **Prise de décision optimisée** : L'identification des risques majeurs permet de mieux orienter les stratégies de l'entreprise en fonction de son appétence au risque.
- **Allocation des capitaux** : Grâce aux informations issues de la gestion des risques, l'entreprise peut mieux allouer ses ressources financières.
- **Stratégie ajustée** : Le management des risques permet de définir des niveaux de risques acceptables, en alignant la stratégie de l'entreprise avec ses objectifs de croissance et de rentabilité.

Adopter un système intégré de gestion des risques assure une meilleure compréhension des risques et de leur impact potentiel, facilitant la prise de décisions éclairées.

<sup>67</sup> EBONDO Eustache et al. (2009) "Le management des risques de l'entreprise", La Revue des sciences de gestion, 2009/3-4(n°237-238), P.7.

## **Section 2 : L'approche globale du management des risques de l'entreprise**

Dans un contexte économique et social marqué par la mondialisation et la rapidité de diffusion de l'information, les dirigeants d'entreprises doivent mettre en place un système de gestion des risques efficace. Ce dispositif permet de mieux anticiper les menaces potentielles et de détecter les opportunités manquées. L'objectif principal de ce système est de garantir la conformité réglementaire et de maîtriser les risques auxquels l'entreprise peut être exposée. Il comprend un ensemble de processus permettant de mieux connaître et gérer les risques internes et externes.

Dans cette section, nous allons explorer le processus de gestion des risques et les méthodes pour les traiter de manière proactive.

### **1. Le processus du management des risques**

Le processus de management des risques est crucial pour les entreprises car il leur permet d'identifier, d'évaluer, et de gérer les risques qui peuvent impacter leurs objectifs stratégiques. Ce processus est généralement structuré en quatre étapes principales : identification, analyse, évaluation, et traitement des risques.

#### **1.1. Identification des risques**

L'identification des risques est la première étape et consiste à repérer tous les risques potentiels qui pourraient nuire à l'atteinte des objectifs de l'entreprise. Cette phase est fondamentale car elle détermine la base sur laquelle les autres étapes du processus seront construites.<sup>68</sup>

---

<sup>68</sup> CHARBONNIER Jacques (2007), " Le Risk management-Méthodologie et pratiques ", Ed. L'Argus de l'assurance, Paris, P.368.

### 1.1.1. Quels sont nos objectifs vitaux ?

Les objectifs vitaux sont les éléments essentiels qui permettent à l'entreprise de fonctionner et d'atteindre ses buts à long terme. Ils peuvent inclure<sup>69</sup> :

- **Produits ou services clés** : Des produits ou services qui représentent une part significative du revenu ou qui sont essentiels à la proposition de valeur de l'entreprise.
- **Marchés spécifiques** : Des segments de marché ou des clients critiques qui sont cruciaux pour la croissance ou la rentabilité.
- **Savoir-faire unique** : Des compétences, technologies ou processus uniques qui donnent à l'entreprise un avantage concurrentiel.

### 1.1.2. Quelles sont les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs ?

Les ressources nécessaires sont diversifiées et incluent<sup>70</sup> :

- **Ressources humaines** : Compétences, expertise et effectifs nécessaires pour opérer.
- **Ressources financières** : Capital, flux de trésorerie et autres éléments financiers essentiels.
- **Ressources matérielles** : Équipements, infrastructures, et technologies nécessaires pour les opérations.
- **Systèmes d'information** : Logiciels et systèmes technologiques pour le traitement et la gestion des **informations**.

<sup>69</sup> COURTOT Hervé (1998), " La gestion des risques dans les projets ", Ed. ECONOMICA, Paris, P. 47.

<sup>70</sup> Idem

### 1.1.3. Quelles seraient les conséquences de l'indisponibilité de ces ressources ?

L'impact de l'indisponibilité des ressources critiques peut varier de l'interruption temporaire à une défaillance permanente. Les conséquences potentielles incluent<sup>71</sup> :

- **Perturbations opérationnelles** : Arrêts de production, retards dans la livraison, ou interruptions de service.
- **Perte de revenus** : Réduction des ventes ou de la capacité de générer des revenus.
- **Détérioration de la réputation** : Impact sur la confiance des clients et partenaires.

### 1.1.4. Quelles sont les sources de risques pouvant affecter ces ressources ?

Les sources de risques peuvent être diverses<sup>72</sup> :

- **Ressources internes** : Défaillances d'équipements, erreurs humaines, ou insuffisance de compétences.
- **Environnement externe** : Changement réglementaire, fluctuations économiques, ou catastrophes naturelles.
- **Risque de marché** : Concurrence accrue, changements dans les préférences des consommateurs, ou évolutions technologiques.

#### Méthodes pour identifier les risques :

- **Recherche documentaire** : Consiste à examiner les rapports internes, les audits, les études sectorielles, et les analyses financières pour repérer les risques.
- **Visite de terrain** : Permet d'observer les opérations et de recueillir des informations directement sur le terrain, afin d'identifier les risques pratiques.
- **Entretiens et questionnaires** : Utilisation de discussions structurées avec les employés, les gestionnaires et les parties prenantes pour identifier des risques perçus.

<sup>71</sup> GUENNUON Mephtaha, TALBI Abdennebi, " Identification et classification des risques selon la typologie des entreprises ", P.5. [www.docplayer.fr](http://www.docplayer.fr). Consulté le 01/09/2024, à 11:35.

<sup>72</sup> Idem

- **Tests et simulations** : Mise en place de scénarios hypothétiques pour observer les réponses et les impacts potentiels.

### **1.2. Analyse des risques**

L'analyse des risques consiste à examiner les risques identifiés pour comprendre leur nature, leurs causes et leur potentiel impact. Cette étape permet de classer les risques et d'évaluer leur évolution possible.<sup>73</sup>

- **Origine des risques** : Analyse des causes profondes et des facteurs contributifs des risques.
- **Étude des causes** : Identification des facteurs internes et externes qui peuvent déclencher les risques.
- **Évaluation de l'évolution** : Analyse de la probabilité que les risques se concrétisent et des tendances potentielles.

#### **Outils pour l'analyse des risques :**

- **Matricielle de risques** : Utilisation de matrices pour évaluer la probabilité et l'impact des risques.
- **Analyse de scénario** : Évaluation des différents scénarios de risque pour comprendre les impacts potentiels.
- **Modèles statistiques** : Application de modèles quantitatifs pour prédire les risques et leurs impacts.

---

<sup>73</sup> XAVIER Michel, CAVAILLE Patrice. (2009), " Management des risques pour un développement durable ", Ed. DUNOD, Paris, P.311.

### 1.3. Évaluation des risques

L'évaluation des risques, ou cotation des risques, consiste à classer les risques selon leur importance, ce qui permet de prioriser les actions nécessaires pour les gérer. Cette étape repose sur l'évaluation de la gravité des risques et de la difficulté à les contrôler.<sup>74</sup>

- **Classification des risques** : Création de matrices de risques ou de diagrammes pour visualiser les priorités.
- **Cotation des risques** : Attribution de scores ou de niveaux de priorité aux risques en fonction de leur sévérité et de leur probabilité.
- **Base de données des risques** : Regroupement des informations sur les risques dans une base de données pour une gestion efficace.

#### Méthodes d'évaluation :

- **Méthodes qualitatives** : Évaluation basée sur des jugements d'experts et des critères qualitatifs.
- **Méthodes quantitatives** : Utilisation de données statistiques et de modèles pour évaluer l'impact des risques.

### 1.4. Traitement des risques

Le traitement des risques consiste à élaborer et à mettre en œuvre des stratégies pour gérer les risques identifiés et évalués. Les stratégies de traitement des risques incluent <sup>75</sup>:

- **Évitement** : Modification des plans pour éliminer le risque.
- **Réduction** : Mise en place de mesures pour réduire la probabilité ou l'impact du risque.
- **Transfert** : Transfert du risque à une tierce partie (ex. : assurance).
- **Acceptation** : Acceptation du risque en étant conscient de ses impacts et en préparant des plans de contingence.

<sup>74</sup> Revue de l'assurance N°08, mars (2015), " Contribution des assurances à l'économie ", Algérie, P.15.

<sup>75</sup> BRAS, Pierre-Louis et TABUTEAU, Didier. *Les assurances maladie*. Presses universitaires de France, 2021.

Le traitement des risques nécessite une surveillance continue pour ajuster les stratégies en fonction des changements dans l'environnement et les opérations de l'entreprise.

En résumé, le processus de management des risques est une démarche systématique permettant aux entreprises de mieux comprendre et gérer les risques potentiels afin de protéger leurs objectifs, ressources et activités essentielles.

## **2. La gestion des risques de l'entreprise**

La gestion des risques est un processus crucial permettant à une entreprise d'identifier, d'évaluer et de contrôler les risques afin d'assurer sa pérennité et d'atteindre ses objectifs stratégiques. Cette phase intervient après la connaissance des risques, où les dirigeants obtiennent une vue d'ensemble des dangers potentiels auxquels l'entreprise est confrontée. La gestion des risques implique l'adoption de stratégies pour minimiser les impacts et les fréquences des risques identifiés, tout en restant alignée avec l'appétence au risque de l'entreprise, c'est-à-dire le niveau de risque que l'entreprise est prête à accepter pour poursuivre ses objectifs.<sup>76</sup>

### **2.1. Le traitement des risques**

Le traitement des risques se concentre sur la réduction des impacts et la fréquence des risques, avec l'objectif ultime de les maîtriser ou de les éliminer. Cette étape comprend diverses méthodes<sup>77</sup> :

#### **2.1.1. La réduction des risques**

La réduction des risques est une approche proactive visant à atténuer les risques autant que possible. Cette réduction peut se manifester sous plusieurs formes :

##### ***A. Suppression ou évitement des risques***

La suppression ou l'évitement d'un risque est une solution de dernier recours lorsque les autres méthodes de réduction ne sont pas viables. Elle consiste à abandonner une activité ou un projet qui comporte un risque inacceptable. Par exemple, si une entreprise identifie

---

<sup>76</sup> FOURASTIÉ, Jean. Les assurances. *Revue d'économie politique*, 1947, vol. 57, no 5, p. 1176-1192.

<sup>77</sup> DARDOUR, Ali. La gestion du risque par les opérateurs de «crowdfunding» d'entreprise. *Recherches en sciences de gestion*, 2015, no 2, p. 45-65.

qu'un projet est trop risqué, elle peut choisir de ne pas le lancer plutôt que de prendre des mesures pour le réduire. Cependant, il est important de noter que l'évitement des risques ne doit pas être confondu avec l'arrêt total des opérations de l'entreprise. Il s'agit simplement de renoncer à des activités spécifiques, tout en maintenant les opérations essentielles de l'entreprise.

### ***B. Prévention et protection***

- **Prévention** : Cette approche vise à réduire la probabilité d'apparition d'un risque. Par exemple, des formations régulières pour le personnel, des procédures de sécurité strictes et des pratiques opérationnelles rigoureuses peuvent aider à prévenir des incidents. L'objectif est de diminuer la fréquence des événements indésirables avant qu'ils ne se produisent.
- **Protection** : Contrairement à la prévention, la protection concerne la réduction des impacts des risques une fois qu'ils se sont matérialisés. Cela peut inclure la mise en place de mesures de sauvegarde, telles que des systèmes de sauvegarde des données ou des procédures d'urgence pour minimiser les conséquences d'une crise.

### ***C. Précaution***

Le principe de précaution s'applique lorsqu'il y a une incertitude concernant la fréquence ou l'impact des risques. Il implique de prendre des mesures proactives même en l'absence de certitude complète pour éviter des dommages graves et potentiellement irréversibles. Par exemple, une entreprise peut investir dans des technologies ou des pratiques de sécurité même si les risques exacts ne sont pas entièrement connus. Cette approche repose sur le principe que la prévention est préférable à la réaction face à des risques graves et potentiellement catastrophiques.

### 2.1.2. Le financement des risques

Le financement des risques intervient lorsque les mesures de réduction des risques sont insuffisantes. Il s'agit de gérer les risques résiduels qui persistent malgré les efforts de prévention et de réduction. Les méthodes principales sont<sup>78</sup> :

#### A. *La rétention des risques*

La rétention des risques implique que l'entreprise accepte de supporter les conséquences financières d'un risque lorsqu'il se matérialise. Cette méthode est souvent utilisée lorsque les risques sont jugés faibles ou lorsque l'entreprise ne trouve pas de moyen efficace pour transférer ces risques à un tiers. La rétention peut entraîner des difficultés financières si le risque est mal évalué. Pour que la rétention soit viable, l'entreprise doit disposer de réserves financières adéquates et mettre en place des techniques de comptabilité et de gestion financière, telles que la constitution de provisions et les placements financiers.

#### B. *Le transfert des risques*

Le transfert des risques consiste à confier la gestion financière des risques à des tiers, ce qui peut inclure :

- **Sous-traitance et cotraitance** : Les risques associés à certaines fonctions ou processus sont transférés à des partenaires externes spécialisés.
- **Assurance** : L'entreprise achète des polices d'assurance pour se protéger contre des risques spécifiques, transférant ainsi les pertes financières potentielles à une compagnie d'assurance.
- **Transfert juridique** : Des accords contractuels sont établis pour transférer la responsabilité des risques à d'autres parties.

### 2.1.3. La gestion de crise

La gestion de crise est essentielle pour traiter les situations d'urgence qui peuvent menacer la continuité de l'entreprise. La gestion efficace d'une crise repose sur un plan bien structuré et des actions appropriées en trois phases<sup>79</sup> :

---

<sup>78</sup> BLAISON, Gaëtan et GABRIEL, Marc. Approche globale de la gestion des risques d'entreprise. *Revue Française de Gestion Industrielle*, 1994, vol. 13, no 2, p. 5-37.

- **Avant la crise** : Il est crucial de définir ce qu'est une crise pour l'entreprise, de constituer une cellule de crise, et de développer des plans de continuité d'activité. La préparation inclut la formation du personnel et la mise en place de protocoles d'urgence.
- **Pendant la crise** : Les priorités doivent être gérées, notamment la sécurité des personnes et des biens. La gestion active de la crise implique la mise en œuvre des plans d'urgence, l'activation de la cellule de crise, et la prise de décisions rapides pour minimiser les impacts.
- **Après la crise** : Une fois la crise gérée, il est important de consolider la sortie de crise, d'analyser les erreurs, et de mettre en place des mesures préventives pour éviter des crises similaires à l'avenir. Cela inclut la révision des plans de continuité d'activité et l'élaboration de nouvelles stratégies pour renforcer la résilience de l'entreprise.

## **2.2. Le pilotage et la surveillance des risques**

Le pilotage et la surveillance des risques sont des activités continues qui garantissent que les mesures de gestion des risques sont efficaces et que les objectifs de l'entreprise sont atteints.<sup>80</sup>

### **2.2.1. Le pilotage des risques**

Pour piloter efficacement les risques, la Direction Générale doit avoir une vue d'ensemble des risques et des stratégies de gestion mises en place.

#### ***A. La cartographie des risques***

La cartographie des risques est un outil visuel permettant de représenter les risques identifiés dans l'entreprise. Elle offre une vue d'ensemble des risques en fonction de leur probabilité et de leur impact. La cartographie peut être adaptée à différents niveaux de

---

<sup>79</sup> FONTAINE, Philippe et MARCO, L. La gestion d'entreprise dans la pensée économique française. *Revue d'économie politique*, 1993, vol. 103, no 4, p. 577-598.

<sup>80</sup> DE LA BRUSLERIE, Hubert et ELIEZ, Catherine. *Trésorerie d'entreprise-4e éd.: Gestion des liquidités et des risques*. Dunod, 2017.

l'organisation, tels que les départements, les processus, ou les projets spécifiques. Elle aide à prioriser les risques et à allouer les ressources de manière appropriée.

### ***B. Le plan d'actions***

Un plan d'actions est élaboré pour mettre en œuvre les stratégies de gestion des risques. Ce plan divise les objectifs en actions spécifiques, chacune avec des responsables désignés, des délais, et des ressources nécessaires. Il permet de suivre l'avancement des tâches et d'ajuster les actions en fonction des écarts observés. L'analyse des écarts entre les tâches prévues et réalisées fournit des informations précieuses pour améliorer la gestion des risques et ajuster les stratégies.

#### **2.2.2. La surveillance des risques**

La surveillance des risques est essentielle pour assurer que les mesures mises en place sont efficaces et adaptées aux évolutions de l'environnement de l'entreprise<sup>81</sup>.

- **Contrôle interne et audit** : Les procédures de contrôle interne et les audits permettent de vérifier l'efficacité des systèmes de gestion des risques et de réaliser des auto-évaluations. Ces outils aident à identifier les failles éventuelles et à corriger les défaillances.
- **Veille stratégique** : L'entreprise doit mettre en place des systèmes de veille (juridique, sociale, technique, économique) pour anticiper les évolutions et ajuster ses stratégies de gestion des risques en conséquence. Une veille efficace permet de détecter les nouvelles menaces et opportunités, d'adapter les plans d'actions, et de renforcer la résilience de l'entreprise.
- **Information et communication** : La communication interne et externe sur les risques et les mesures prises est essentielle pour garantir une compréhension commune et un engagement à tous les niveaux de l'organisation. Une bonne communication aide à maintenir la transparence et à renforcer la culture de gestion des risques au sein de l'entreprise.

---

<sup>81</sup> DURAND, Thomas. *Management d'entreprise 360°: principes et outils de la gestion d'entreprise*. Dunod, 2016.

En somme, la gestion des risques est un processus intégré qui nécessite une approche systématique et continue. Elle implique la réduction proactive des risques, le financement des risques résiduels, et la préparation à la gestion de crises, tout en assurant une surveillance et un pilotage rigoureux pour protéger l'entreprise et atteindre ses objectifs.

### **Section 3 : L'assurance, un levier de transfert des risques de l'entreprise**

Pour qu'une entreprise atteigne ses objectifs, elle doit non seulement identifier ses risques, mais aussi les maîtriser efficacement. Cette maîtrise implique plusieurs méthodes adaptées aux caractéristiques spécifiques des risques. L'assurance, en tant qu'outil de traitement des risques, intervient après avoir mis en place les mesures préventives et protectrices nécessaires. En d'autres termes, l'assurance est envisagée lorsque les risques résiduels, c'est-à-dire ceux qui demeurent après la prévention et la réduction, dépassent les seuils acceptables. En tant que mécanisme de transfert des risques, l'assurance prend en charge les conséquences pécuniaires des risques transférés.

Cette section présente les risques liés à l'entreprise, en distinguant entre risques assurables et non assurables, ainsi que les techniques utilisées pour la couverture de ces risques.

#### **1. Les risques assurables de l'entreprise**

Les risques assurables sont généralement bien gérés par les entreprises, notamment dans les pays développés. Ces risques, souvent regroupés en familles selon leur nature, concernent le patrimoine et l'activité de l'entreprise. Les entreprises cherchent à se protéger principalement contre les conséquences financières des dommages qu'elles pourraient subir sur leurs biens ou causer à des tiers dans le cadre de leurs activités.<sup>82</sup>

---

<sup>82</sup> DENUIT Michel et ARTHUR Charpentier (2004), "Mathématique de l'assurance non vie", Ed. ECONOMICA, Paris.

### **1.1. Typologie des risques assurables de l'entreprise**

Les risques identifiés dans la cartographie de l'entreprise se classifient en plusieurs catégories, dont les risques stratégiques, financiers, opérationnels, de souscription, de reporting, de conformité, et les périls. Voici une analyse des risques assurables dans chaque catégorie <sup>83</sup>:

#### **1.1.1. Le risque stratégique**

Le risque stratégique est lié aux décisions prises pour enrichir l'entreprise, tout en étant conscient qu'elles peuvent entraîner des pertes. Ce risque est assurables dans la mesure où il est associé à des événements aléatoires susceptibles d'être couverts. Les risques stratégiques peuvent inclure les choix liés à la croissance interne (nouveaux produits, canaux de distribution) ou à la croissance externe (fusions, acquisitions), ainsi que la stratégie marketing, la gestion de la marque, et la recherche et développement. Ils résultent souvent de l'environnement économique (croissance, inflation), politique (tarifs, restrictions commerciales) ou démographique (vieillessement, inégalités) et sont souvent non diversifiables et spéculatifs.

#### **1.1.2. Le risque financier**

Le risque financier est celui qui impacte directement les résultats et le patrimoine de l'entreprise. Il englobe divers types de risques financiers, tels que <sup>84</sup> :

- **Risque de liquidité** : Risque de rupture de trésorerie pouvant mener à la cessation des paiements. Il est contrôlé en maintenant des liquidités suffisantes pour couvrir les dettes courantes.
- **Risque de crédit** : Risque de défaillance d'une contrepartie face à ses engagements contractuels ou au recouvrement des créances.
- **Risque de perte financière** : Risque de pertes dues à des décisions d'investissement, d'exploitation ou de gestion inappropriées.

<sup>83</sup> HASISID Ali (1988), "Introduction à l'étude des assurances", Ed. ENAL, Alger.

<sup>84</sup> DADE Pierre-Henri et HEUT Daniel (1999), " Les assurances de dommages aux bien de l'entreprise", Ed. LARGUS, Paris.

- **Risque de taux d'intérêt** : Risque lié aux fluctuations des taux d'intérêt affectant l'endettement de l'entreprise.
- **Risque de taux de change** : Risque lié aux variations des devises entraînant des pertes de change.
- **Risque des marchés financiers** : Risque lié à l'évolution des marchés financiers sur lesquels l'entreprise investit.
- **Risque action** : Risque lié aux fluctuations des portefeuilles d'actions détenues par l'entreprise.
- **Risque sur les matières premières** : Risque lié aux fluctuations des prix des matières premières.
- **Risques comptables** : Risques liés à une mauvaise interprétation des normes comptables.
- **Risque de prise de contrôle** : Risque de perte de contrôle capitalistique de l'entreprise.
- **Risque d'arrêt d'activité** : Risque d'interruption partielle ou totale de l'activité de l'entreprise.

### 1.1.3. Le risque opérationnel

Le risque opérationnel pour les établissements financiers inclut les pertes dues à une défaillance des procédures internes, du personnel, des systèmes, et aux risques externes. Il englobe<sup>85</sup> :

- **Fraude interne et externe** : Vols ou falsifications.
- **Pratiques en matière d'emploi** : Responsabilité liée à la sécurité et aux conditions de travail.
- **Clients et pratiques commerciales** : Violations d'obligations fiduciaires ou blanchiment d'argent.

---

<sup>85</sup> JEROME Yetman (2005), "Manuel international de l'assurance", Ed. ECONOMICA, 2ème édition, Paris.

- **Dommages aux actifs corporels** : Catastrophes naturelles ou vandalisme.
- **Dysfonctionnement de l'activité et des systèmes** : Pannes informatiques ou de télécommunication.
- **Exécution, livraison, et gestion des processus** : Erreurs dans l'enregistrement des données ou défaillances des fournisseurs.

Les risques opérationnels sur les biens sont généralement couverts par des assurances multirisques, offrant une couverture étendue contre divers types de sinistres.

#### **1.1.4. Le risque de souscription**

Le risque de souscription concerne les fluctuations des prestations versées aux assurés. Il peut être affecté par des évolutions statistiques, des phénomènes catastrophiques ou des erreurs d'évaluation, comme les risques liés à la mortalité, à la responsabilité civile, et aux accidents.<sup>86</sup>

#### **1.1.5. Le risque de reporting**

Le risque de reporting concerne la qualité et l'exactitude des informations financières communiquées par l'entreprise. Une mauvaise information peut conduire à des actions en responsabilité contre les dirigeants. Pour couvrir ce risque, les entreprises souscrivent une assurance "responsabilité civile des mandataires sociaux".

#### **1.1.6. Le risque de non-conformité**

Le risque de non-conformité survient lorsque l'entreprise ne respecte pas les règles légales et sectorielles. Bien que les risques de non-conformité civile soient assurables, ceux engageant la responsabilité pénale ne le sont généralement pas.

---

<sup>86</sup> KABANYISHI MUKUNA Jean Pierre (2020), "La conception juridique du contrat d'assurance vie", Ed. HARMATTAN, Paris.

### 1.1.7. Le péril

Le péril désigne les sinistres exceptionnels qui menacent la pérennité de l'entreprise, tels que les catastrophes naturelles. Pour ces risques, l'assurance est souvent obligatoire dans les polices couvrant les dommages directs aux biens.<sup>87</sup>

Cette typologie permet de comprendre les différents types de risques que l'assurance peut couvrir, en fonction des spécificités de chaque entreprise et des exigences réglementaires.

## 1.2. La gestion des risques assurables

### 1.2.1. Principe et politique de gestion des risques

La gestion des risques assurables vise à transférer systématiquement au marché de l'assurance les risques susceptibles de causer des dommages importants aux activités et aux filiales du groupe. Cette approche assure une protection contre les pertes potentielles significatives qui pourraient affecter la stabilité financière et opérationnelle du groupe.

La politique d'assurance est conçue pour s'adapter aux conditions changeantes du marché, aux opportunités ponctuelles et à l'évaluation dynamique des risques par la direction générale. Cette flexibilité permet au groupe d'ajuster ses couvertures en réponse aux évolutions du marché de l'assurance et aux nouvelles informations sur les risques.<sup>88</sup>

### 1.2.2. Détermination des montants assurés

Les montants assurés sont établis en fonction des scénarios de sinistres potentiels et des conditions de couverture disponibles. Cette évaluation comprend<sup>89</sup> :

- **Les risques financiers** : Estimations basées sur l'impact potentiel des sinistres sur les finances du groupe.
- **Les capacités du marché** : Analyse des limites de couverture que les assureurs sont prêts à offrir.

---

<sup>87</sup> Idem

<sup>88</sup> BERTHELMAY Bernard et COURREGES Philippe (2004), "Gestion des risques, méthode d'optimisation globale, Ed. d'Organisation, 2<sup>ème</sup> édition, Paris.

<sup>89</sup> HULL John, GODLEWSKI Christophe, MERLI Maxime, « Gestion des risques et institutions financières », édition Pearson, France, 2007.

- **Les conditions tarifaires** : Tarifs proposés par les assureurs, influencés par la combinaison des capacités de couverture et des conditions du marché.

Les montants assurés sont ajustés pour refléter la réalité des risques auxquels le groupe est confronté et pour optimiser la protection tout en contrôlant les coûts d'assurance.

### **1.2.3. Centralisation de la gestion des assurances**

La gestion centralisée des assurances permet de garantir une approche cohérente et coordonnée à l'échelle du groupe. Cette centralisation présente plusieurs avantages<sup>90</sup> :

- **Uniformité de la couverture** : Assure une gestion homogène des risques assurables, évitant les disparités entre les différentes entités du groupe.
- **Optimisation des coûts** : Permet de négocier des tarifs plus avantageux et de réaliser des économies d'échelle par le biais de l'achat groupé d'assurances.
- **Gestion simplifiée** : Centralise les processus de gestion des polices d'assurance, facilitant le suivi et l'administration des couvertures.

Certaines filiales peuvent détenir leurs propres polices pour répondre à des besoins spécifiques non couverts par la politique globale. Cependant, ces polices sont conçues pour compléter, et non remplacer, la couverture fournie par le groupe.

### **1.2.4. Relations avec les partenaires assurantiels**

Les relations avec les partenaires assurantiels (courtiers, assureurs) sont gérées par le biais de<sup>91</sup>:

- **Appels d'offres** : Processus compétitifs permettant de sélectionner les assureurs offrant les meilleures conditions.
- **Négociations tarifaires** : Discussions sur les tarifs et les conditions contractuelles pour obtenir des offres optimales.

<sup>90</sup> OLIVIER Godard, CLAUD Henry, PATRICK Lagadec, ERWANN Michel-Kerjan, « Traité des nouveaux risques », édition Gallimard, France, 2002.

<sup>91</sup> PARTRAT C, BESSON J-L, « Assurance non vie : Modélisation, Simulation », édition Economica, Paris, 2005.

- **Échanges d'expertise** : Collaboration pour affiner les procédures de surveillance, les contrôles techniques, et le suivi des sinistres.

Ces interactions visent à garantir une couverture adéquate tout en optimisant les termes des contrats d'assurance et en renforçant la coopération avec les partenaires assurantiels.

## **2. Les risques non assurables**

### **2.1. Caractéristiques des risques non assurables**

Les risques non assurables sont ceux qui présentent des défis importants en matière d'évaluation et de couverture. Ces risques peuvent être caractérisés par<sup>92</sup> :

- **Fréquence élevée de sinistres** : Risques qui se manifestent trop souvent pour être viables à assurer.
- **Perte potentielle excessive** : Risques pouvant entraîner des pertes financières trop élevées pour être acceptées par les assureurs.
- **Incertitude élevée** : Risques pour lesquels les assureurs manquent de données historiques ou de modèles fiables pour estimer la probabilité et l'impact des sinistres.

### **2.2. Les nouveaux risques**

Certains risques émergents ne sont pas encore assurables en raison de leur nouveauté ou du manque d'informations disponibles. Ces risques sont généralement exclus des couvertures d'assurance pour plusieurs raisons<sup>93</sup> :

- **Inexistence de données statistiques** : Difficulté à évaluer le risque en raison du manque d'historique.
- **Changements exceptionnels** : Évolution rapide ou imprévue des caractéristiques du risque qui le rend difficile à évaluer.

---

<sup>92</sup> DENIS-CLAIR Lambert, « Economie des assurances », édition Armand Colin/Masson, Paris, 1996.

<sup>93</sup> DENUIT Michel, CHARPENTIER Arthur, « Mathématique de l'Assurance Non Vie », édition Economica, Paris, 2004.

Pour qu'un risque soit couvert, les assureurs doivent disposer de suffisamment de données pour appliquer les techniques de calcul de probabilité et d'aléa. Les risques émergents, en raison de leur incertitude, sont souvent considérés comme des franchises laissées à la charge de l'entreprise.

### **2.3. Le risque d'entreprise**

Le risque d'entreprise est souvent assimilé à un vice caché, c'est-à-dire un défaut inhérent à la compétence ou au savoir-faire de l'entreprise. Il inclut <sup>94</sup>:

- **Défauts de performance** : Risques liés à l'incapacité d'un produit ou service à répondre aux attentes ou aux normes.
- **Non-conformité** : Risques associés à des écarts par rapport aux exigences réglementaires ou aux spécifications contractuelles.

Les assureurs excluent généralement le risque d'entreprise de leurs garanties car il est considéré comme un défaut inhérent plutôt que comme un événement aléatoire. Toutefois, les conséquences dommageables pour les tiers, résultant de ces défauts, sont souvent couvertes par l'assurance.

En résumé, la gestion des risques assurables repose sur une politique proactive et flexible, permettant d'adapter les couvertures aux conditions du marché et aux besoins spécifiques du groupe. En parallèle, les risques non assurables, qu'ils soient émergents ou inhérents à l'activité de l'entreprise, nécessitent des approches alternatives pour leur gestion et leur atténuation.

---

<sup>94</sup> BIGOT J, « Droit des assurances : entreprises et organismes d'assurance », 2ème édition DELTA, Paris, 2000.

### 3. Les techniques de couverture des risques de l'entreprise

La couverture des risques implique l'utilisation de diverses techniques pour gérer les risques assurables et non assurables. Alors que les assureurs se concentrent principalement sur les risques assurables, l'entreprise doit également prendre en charge les risques non assurables et une partie des risques assurables. Voici un développement détaillé des techniques utilisées par les assureurs et les entreprises pour la couverture des risques.<sup>95</sup>

#### 3.1. Les techniques de couverture des risques par l'assureur

Les assureurs disposent de plusieurs méthodes pour gérer les risques qu'ils acceptent. Ces techniques incluent la rétention, la répartition, et l'utilisation du marché financier.<sup>96</sup>

##### 3.1.1. La rétention des risques

La rétention des risques est une technique où l'entreprise choisit de supporter elle-même une partie du risque, généralement lorsqu'il est jugé acceptable par rapport à l'appétit au risque de l'entreprise. Cette stratégie est adoptée lorsque le coût de transfert du risque est prohibitif ou que l'assurance classique ne propose pas une couverture adéquate.

Pour réussir cette approche, l'entreprise doit posséder une solide compréhension de l'historique des risques et disposer de ressources financières suffisantes pour absorber les sinistres. La rétention des risques peut inclure la création de provisions spécifiques et des investissements pour assurer la disponibilité des fonds nécessaires. Bien que cette technique permette de réduire les coûts d'assurance, elle expose l'entreprise à des risques financiers si les sinistres sont mal évalués ou plus importants que prévu.

##### 3.1.2. La répartition des risques

Pour les risques significatifs que les primes d'assurance ne peuvent couvrir de manière adéquate, les assureurs utilisent des techniques de répartition, telles que<sup>97</sup> :

- **La coassurance** : Dans le cadre de la coassurance, plusieurs assureurs participent à la couverture d'un même risque au sein d'un contrat unique. Un assureur, appelé

<sup>95</sup> CHAPUISAT Françoise, « le droit des assurances », 1ère édition presses universitaires de France, Paris, 1995.

<sup>96</sup> RONCALLI Thierry: « La gestion des risques financiers », 2ème édition ECONOMICA, Paris, 2009.

<sup>97</sup> DARSA Jean-David (2013), " La gestion des risques en entreprise", Ed. GERESO, 3ème éd., France, P.36.

apériteur, est désigné pour gérer le contrat et coordonner les contributions des autres assureurs impliqués.

- **La réassurance** : La réassurance permet à un assureur, appelé cédant, de transférer tout ou une partie des risques qu'il a souscrits à un réassureur. Ce mécanisme permet de partager le risque entre plusieurs entités, réduisant ainsi la charge financière pour l'assureur initial. Bien que le réassureur prenne en charge une partie des risques, l'assureur cédant reste responsable vis-à-vis de l'assuré.
- **La rétrocession** : La rétrocession est le processus par lequel un réassureur transmet une partie des risques qu'il a pris en charge à un autre réassureur, appelé rétrocessionnaire. Cette technique permet de répartir davantage les risques au sein du marché de réassurance.

### **3.1.3. Le marché financier**

Les assureurs utilisent également le marché financier pour gérer leurs engagements. En investissant dans divers instruments financiers, les assureurs cherchent à faire fructifier leurs actifs et à garantir leur capacité à honorer les sinistres futurs. L'État réglemente ces activités pour assurer la sécurité et la liquidité des investissements. Parfois, les assureurs émettent des titres de créance pour lever des fonds, mais l'entreprise n'intervient pas directement dans ces activités financières.<sup>98</sup>

## **3.2. Les techniques de couverture des risques par l'entreprise**

L'entreprise doit également gérer les risques qui ne sont pas couverts par les assureurs ou qui sont exclus des couvertures traditionnelles. Les techniques utilisées incluent l'auto-assurance, la mutualisation, et la création de captives d'assurance.<sup>99</sup>

### **3.2.1. L'auto-assurance**

L'auto-assurance consiste pour l'entreprise à gérer elle-même ses risques en constituant des réserves internes, plutôt que de souscrire des contrats d'assurance traditionnels. Cette méthode est souvent employée pour les risques légers mais fréquents, tels

---

<sup>98</sup> DOMINIQUE Henri et ROCHET Jean-Charles (1991), " Microéconomie du l'assurance " Ed. ECONOMICA, Paris.

<sup>99</sup> TRAINAR Philippe et THOUROT Patrick (2017) " Gestion de l'entreprise d'assurance, Ed. DONOD, 2ème édition, Paris.

que les petits dégâts matériels. L'auto-assurance permet à l'entreprise de réduire les coûts liés aux frais de gestion des assureurs, surtout lorsque les montants des sinistres sont proches des franchises des contrats d'assurance.

### **3.2.2. La mutualisation**

La mutualisation des risques est un principe fondamental dans l'assurance, où les risques sont partagés entre plusieurs participants pour réduire l'impact financier sur chacun. Cette technique repose sur le principe de solidarité et est au cœur du fonctionnement des sociétés d'assurance. La mutualisation permet de répartir les pertes potentielles entre plusieurs membres, atténuant ainsi le fardeau financier pour chaque participant.<sup>100</sup>

### **3.2.3. La captive**

Une captive est une société d'assurance ou de réassurance créée pour couvrir les risques spécifiques d'un groupe ou d'une entreprise. Elle permet à l'entreprise de gérer ses propres risques et de centraliser la couverture des risques au sein du groupe. Les captives peuvent se spécialiser dans des risques spécifiques non couverts par les assureurs traditionnels ou offrir une couverture plus adaptée aux besoins du groupe. Les captives peuvent également servir de plateforme pour négocier directement avec les réassureurs et offrir une meilleure gestion des risques.

## **3.3. Le rôle de l'État dans la couverture des risques de l'entreprise**

L'État joue un rôle essentiel dans la couverture des risques en intervenant à différents niveaux<sup>101</sup> :

### **3.3.1. Au niveau de l'assurance**

L'État régule certaines activités pour réduire les risques et intervient directement dans certains domaines pour protéger les citoyens. Par exemple, les risques sociaux tels que les accidents corporels, la maladie, et la maternité sont couverts par des systèmes de sécurité sociale et des assurances spécifiques, avec une contribution des employeurs et des employés.

---

<sup>100</sup> OLIVIER Godard, LAGADEK Patrick et CLAUDE Henry (2002), "Traité des nouveaux risques", Ed. Gallimard, France.

<sup>101</sup> PIERANDREI Laurent (2015), "Risk management, gestion des risques en entreprises, banque et assurance". Ed. DUNOD, Paris.

### **3.3.2. Au niveau de la réassurance**

Pour les secteurs cruciaux pour l'économie nationale, l'État peut intervenir dans la réassurance pour garantir la couverture des risques importants. Cela permet aux entreprises de transférer leurs risques à des réassureurs comme la Compagnie Centrale de Réassurance (CCR), surtout lorsque les activités ont des implications économiques et sociales majeures.

### **3.3.3. Au niveau du marché financier**

Bien que l'État n'intervienne pas directement dans la couverture des risques, il émet des obligations que les assureurs peuvent acheter pour financer leurs engagements. De plus, les autorités de régulation, telles que l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) et l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP), supervisent les activités des assureurs et réassureurs pour assurer leur solvabilité et protéger les assurés. L'État joue également un rôle dans la recherche de solutions assurantielles, notamment pour les risques spéciaux tels que ceux liés au nucléaire, en intervenant pour garantir la stabilité et la couverture adéquate.<sup>102</sup>

En résumé, la couverture des risques implique une approche combinée utilisant les techniques assurantielles, non assurantielles, et l'intervention étatique pour assurer une gestion efficace et une protection adéquate contre les divers risques auxquels les entreprises sont confrontées.

## **Conclusion**

L'étude sur le rôle de l'assurance dans la gestion des risques révèle que cette gestion est une responsabilité collective au sein de l'entreprise, intégrant tous les niveaux de personnel. La politique de gestion des risques de l'entreprise comprend des processus d'identification, d'évaluation et de traitement des risques, ainsi que des mécanismes de pilotage et de surveillance.

Les assureurs, de leur côté, ne couvrent que les risques jugés assurables et conformes à leur politique. Les risques non assurables, souvent nouveaux ou mal connus, sont laissés à la charge de l'entreprise. Pour les risques acceptés, les assureurs utilisent des techniques telles que la rétention, la coassurance et la réassurance.

---

<sup>102</sup> MONAMADOU S.Y. (2013) " Le management des risques de l'entreprise : l'apport de l'assurance dans le transfert des risques", Ed. Institution des assurances de Lyon, France.

Les risques non couverts par les assureurs sont gérés par l'entreprise à travers des méthodes comme l'auto-assurance, la mutualisation et la création de captives d'assurance. Ainsi, une gestion efficace des risques requiert une approche intégrée où l'assurance complète les efforts internes de l'entreprise.

## **Chapitre III : Etude de Cas.....**

### **Introduction**

Afin d'illustrer les différents éléments élaborés et abordés dans les chapitres précédents, et dans le but de mettre en exergue les procédures de souscription d'un contrat d'assurance et l'indemnisation d'un sinistre, une analyse empirique est donc nécessaire et indispensable.

Pour ce nous commençons d'abord ce chapitre par la présentation et l'organisation de la compagnie d'assurance des hydrocarbures CASH dans la première section, nous poursuivons par une deuxième qui traitera le rôle des compagnies d'assurance dans le management des risques des entreprises, on termine avec la troisième section qui portera sur l'accompagnement d'une PME dans la gestion des risques et la protection de ces actifs.

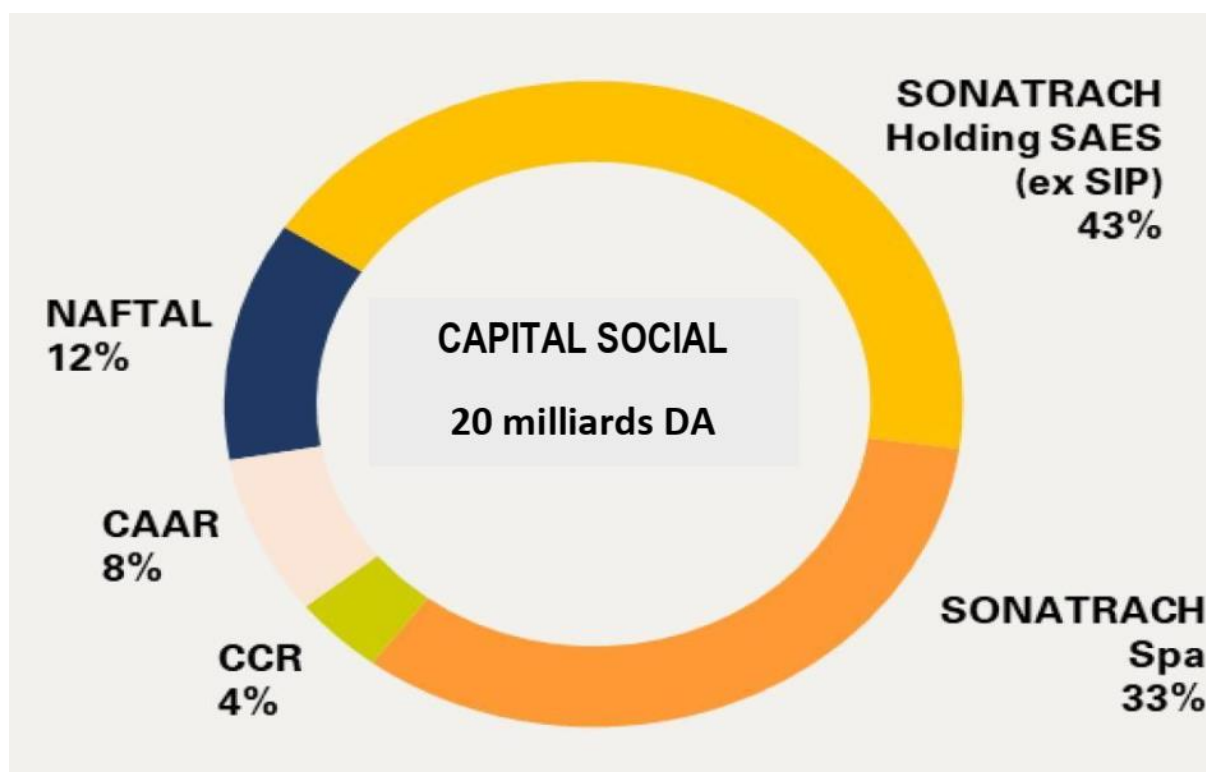
### **Section 1 : présentation de la CASH Assurances**

#### **1. Présentation de la CASH Assurances**

La Compagnie d'Assurances des Hydrocarbures, par abréviation CASH, est une compagnie d'assurance algérienne agréée par Arrêté Ministériel N° 35 du 18 juillet 1999, filiale de SONATRACH, créée en 1996 en faveur de l'ordonnance 95-07 et entrée en activité en 1999.

La CASH Assurances est la plus jeune des compagnies d'assurances à capitaux publics. Elle est dotée d'un capital social de 20 milliards de dinars entièrement libéré, ses actionnaires sont respectivement, le Ministère d'Énergie et des Mines à hauteur de 88% à travers le Groupe SONATRACH (76%) dont (43% pour SONATRACH Holding SAES et 33% pour SONATRACH Spa). et NAFTAL (12%), et celui de Ministère des Finances à hauteur de 12% à travers la CAAR (8%) la CCR (4%).

Figure 3 : les actionnaires de la CASH Assurances



Source : Communiqué interne CASH.

A sa création, la CASH avait pour vocation de se spécialiser au départ dans la couverture des risques liés aux activités d'hydrocarbures (risques pétroliers et d'énergie), elle s'impose rapidement les années suivantes comme un acteur incontournable sur les risques de projets industriels et de projets d'investissement important du pays. Elle a bien vite évolué, pour gagner le statut d'une société à part à l'instar des autres sociétés d'assurances.

Ces dernières années, la CASH est leader dans la couverture des grands risques, la gestion des risques industriels (incendie et engineering), en plus des installations pétrochimiques (puits de pétrole, raffinerie,...) et d'hydrocarbures (GPL/GNL...). Raison pour laquelle, elle jouit d'une excellente réputation auprès des compagnies de réassurance, et fait appel, en plus des capacités du réassureur national (CCR Alger), aux meilleurs réassureurs mondiaux.

La CASH est inscrit depuis plus d'une dizaine d'années déjà dans une dynamique de diversification de son portefeuille d'affaires, cette dernière est mise au cœur de sa stratégie de développement. Dans ce cadre-là, la CASH compte également de diversifier son portefeuille pour faire jouer la loi des grands nombres et faciliter la compensation des risques, en orientant sa stratégie vers d'autres segments d'activités tel que :

- Les risques liés aux PME-PMI ;
- Les risques simples et particuliers ;
- Les assurances de personnes (par la création d'une filiale spécialisée).

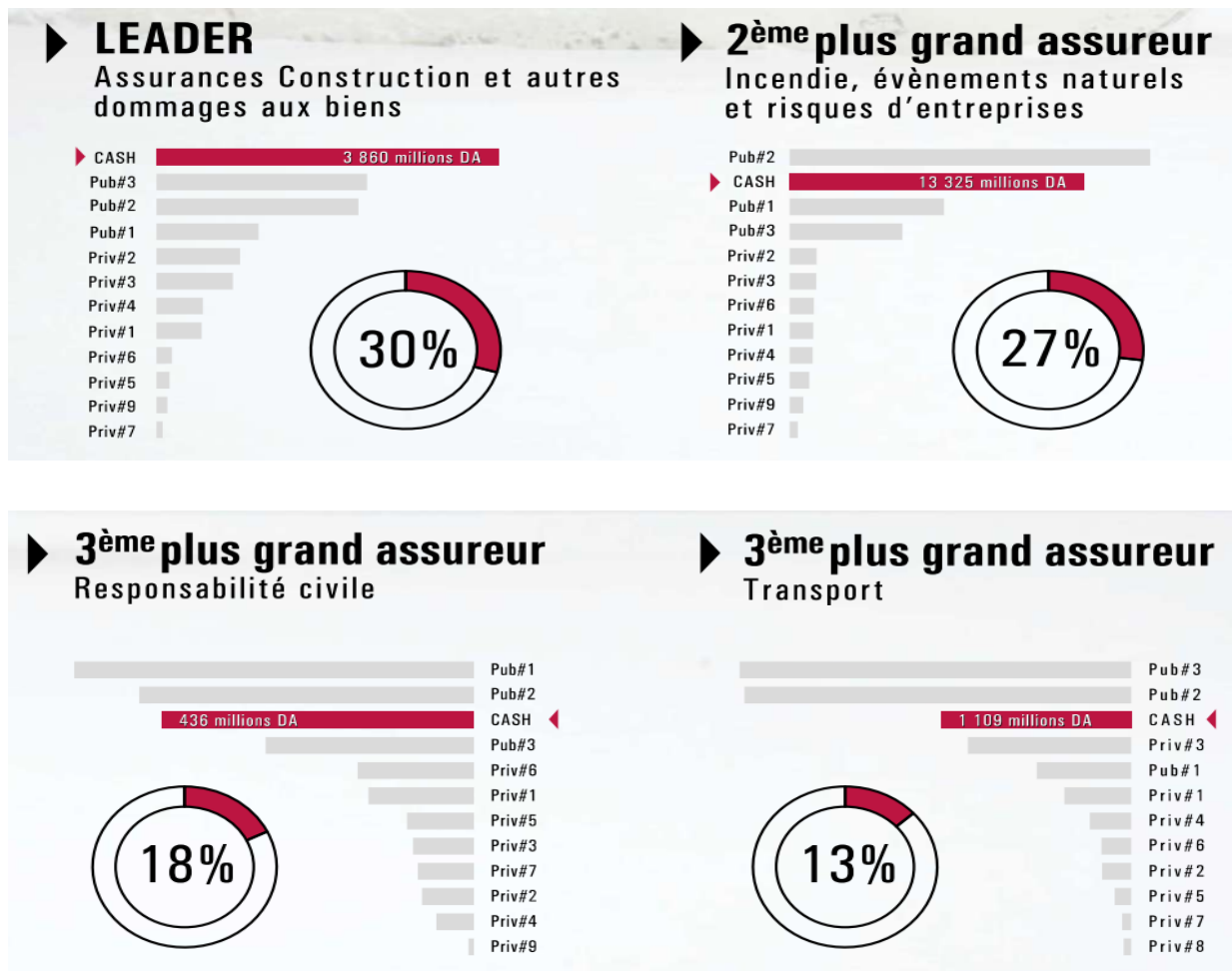
Avec l'un des effectifs les plus réduits du secteur, mais aussi l'un des mieux formés, CASH Assurances emploie 673 personnes, tous corps de métiers confondus et à travers une vingtaine de wilayas (27 wilayas), soit une quarantaine de localités : 45 agences, un bureau des grands comptes, une agence virtuelle pour la vente en ligne.

Il y a lieu de souligner que 60% de l'effectif de la compagnie est jeune, en ayant moins de 42 ans, et 12% d'entre eux sont des cadres post-gradués (67% des effectifs sont universitaires). Le potentiel humain demeure la plus grande force de la compagnie.

La Compagnie d'Assurances des Hydrocarbures « CASH », reste l'un des acteurs majeurs du marché des assurances et arrive à maintenir sa position parmi les trois premières compagnies d'assurances du marché (toutes branches confondues). En 2023 elle est classée 3<sup>ème</sup> sur le marché algérien des assurances avec une part de 14%, elle est entrée dans le top 10 des plus grands assureurs nord-africains non-vie.

- Leader dans les assurances Construction et autres dommages aux biens avec une part de marché 30%,
- 2<sup>ème</sup> plus grand assureur Incendie, événements naturels et risques des entreprises avec une part de 27%,
- 2<sup>ème</sup> assureur des risques autres que l'automobile avec une part de 24%,
- 3<sup>ème</sup> assureur de Responsabilité Civile avec une part de 18%,
- 3<sup>ème</sup> assureur Transport avec une part de 13%.

**Figure :** classement de la CASH Assurance sur le marché algérien des assurances



Source : Rapport d'activité CASH 2023 de la compagnie

En plus de la consolidation de son leadership dans le segment des risques majeurs, CASH Assurance a élargi ses offres pour inclure la couverture des risques liés aux professions libérales et aux particuliers, à travers des garanties qui conviennent à chaque catégorie et ce pour l'ensemble des risques de masse relevant du train de vie de l'assuré.

## 2. Historique de la CASH Assurances

La compagnie d'assurance des hydrocarbures CASH est une compagnie algérienne d'assurance dommage (biens et responsabilités) à capitaux 100% publics, créée en 1996 de la volonté de SONATRACH à se doter d'une compagnie d'assurance pour la couverture de son patrimoine et celui de ses filiales. Son capital social est de 450 Millions DA, équitablement réparti entre SONATRACH & la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance

(CAAR). La Société est agréée par Arrêté Ministériel N°35 le 18 juillet 1999 pour pratiquer toutes les branches d'assurance et de réassurance. Et elle a entrée en activité après avoir lui délivré son registre de commerce le 04 octobre 1999.

La CASH a débuté son activité en 2000 initialement pour pratiquer exclusivement les opérations d'assurances liées au secteur des hydrocarbures, elle s'est ensuite repositionné ces dernières années et adopté le principe de la diversification de ses souscriptions en vue de répondre aux impératifs de sécurité du portefeuille et de la pérennité commerciale.

La CASH est ainsi agréée pour pratiquer toutes les opérations d'assurances et de réassurances touchant à l'ensemble des secteurs d'activité avec une orientation vers les grands risques et les risques d'entreprises.

Cette orientation stratégique a permis à la CASH en peu de temps de constituer un portefeuille d'affaires varié et à compter parmi sa clientèle des entreprises intervenant tant dans la pétrochimie que dans d'autres créneaux tels : le dessalement d'eau de mer, le génie civil, le transport maritime, l'industrie pharmaceutique et l'agro-Alimentaires... etc.

Tableau 3: Historique et évolution de la CASH Assurance

1996	<p>De la volonté de SONATRACH à se doter d'une compagnie d'assurance pour la couverture de son patrimoine et celui de ses filiales, est née la société par actions dénommée CASH Assurances. Son capital social est de 450 Millions DA, équitablement réparti entre SONATRACH &amp; la Compagnie Algérienne d'Assurance et de Réassurance (CAAR). La Société est agréée pour pratiquer toutes les branches d'assurance et de réassurance.</p>
1998	<p>NAFTAL intègre le capital social de la CASH par l'émission de 10 000 actions supplémentaires de 10 000 DA chacune, portant le capital de la CASH à 550 Millions DA.</p> <p>La Compagnie Centrale de Réassurance (CCR) lui emboite le pas avec un apport en numéraire de 300 Millions DA.</p> <p>Le capital social de la CASH est alors porté à 1,8 Milliard DA. (SONATRACH 700 Millions DA, NAFTAL 200 Millions DA, CAAR 600 Millions DA et CCR 300 Millions DA).</p>
1999	<p>La CASH prépare son réseau de distribution et consent les investissements nécessaires de nature à lui permettre une entrée en exploitation rapide.</p> <p>La CASH entrée en activité avec un capital social de 1,8 milliards DA.</p>
Entre 2000 et 2002	<p>La CASH émet son premier contrat d'assurance et réalise un chiffre d'affaires d'un demi-Milliard DA.</p> <p>Elle parvient à s'approprier une part de marché de 3%, dès sa première année d'activité.</p> <p>Orientation quasi exclusivement sur la gestion des risques liés à l'énergie et aux hydrocarbures.</p>
Entre 2002 et 2003	<p>Déploiement de l'activité vers les grands risques industriels et des pointes, ainsi que les grands projets de construction et de montage.</p>
2007	<p>Augmentation du capital social à 2,8 milliards Da, grâce à l'apport de ses quatre actionnaires.</p>
2011	<p>Signature d'une convention de distribution des produits d'assurances de personnes par la CASH, au nom et pour le compte de CAARAMA Assurance,</p>

Entre 2013 et 2014	<p>suite à l'entrée en vigueur de l'obligation de scission entre les activités dommages et AP.</p> <p>Par un nouvel apport du Groupe SONATRACH le capital social est passé à 7,8 milliards DA faisant de ce dernier le principal actionnaire avec une part de 82%.</p> <p>la compagnie se dote d'un siège social en toute propriété au cœur du capital, et accélère l'extension de son réseau commercial.</p>
2015	<p>La CASH lance, sa société d'assurances de personnes dénommée « Algérienne Vie »/ AGLIC, en partenariat avec la BNA et le groupe koweïtien GIG</p> <p>Extension de son réseau commercial par l'ouverture de 04 agences supplémentaires. Un nouveau changement est opéré dans le Top Management de la compagnie.</p>
2020	<p>La compagnie a augmenté son capital social passant de 7.8 milliards DA à 10 milliards DA par apport égales de ses actionnaires.</p>
2021	<p>Renforcement des leviers de développement avec lancement de la vente en ligne,</p> <p>Performances solides, et dynamique de croissance confirmée.</p>
2023	<p>CASH Assurances a augmenté son capital social, passant de 10 à 15 milliards DA</p>
2024	<p>Le 30 juillet 2024, CASH Assurances a annoncé une augmentation substantielle de son capital social, le portant de 15 à 20 milliards de Dinars Algériens (DA), soit une hausse de 33%.</p>

### 3. Les Produits et services de la compagnie et son organisation

#### 3.1. Les produits et services

La compagnie CASH assurances propose sept (07) branches avec divers produits d'assurances :

Tableau 4: branches et produits de la CASH Assurance

Branche	Produit
Automobile	Automobile particulier
Automobile	Automobile Flotte
Incendie	Incendie risque industriel.
Incendie	Multirisque Industrielle
Incendie	Incendie Risques simples
Incendie	Incendie & Risques Annexes (Simple / Industriel)
Incendie	Assurance Globale Risques Entreprise
Incendie	Tous Risques Sauf
Incendie	Tous Risques Appareils de forage
Incendie	Exploitation et Développement des Sources d'Énergie
Incendie	Perte d'exploitation après Incendie
Engineering	R.C Professionnelle Intervenants dans la construction
Engineering	RC Professionnelle Réalisateurs d'ouvrages
Engineering	Tous risques Chantier
Engineering	Tous risques Montage
Engineering	ASSURANCES R.C DECENNALE
Engineering	Engins de chantier
Responsabilité Civile	R.C Exploitation
Responsabilité Civile	R.C Communes
Responsabilité Civile	R.C associations sportives
Responsabilité Civile	R.C Colonies de vacances
Responsabilité Civile	R.C Secteurs Education et Formation
Responsabilité Civile	R.C Chasse
Responsabilité Civile	R.C Pêche
Responsabilité Civile	Autres R.C Générales

Responsabilité Civile	R.C Produits livrés
Responsabilité Civile	Responsabilité Civile Professionnelle Expert Cotables
Responsabilité Civile	Autres R.C Professionnelles
Risques Divers	Multirisque Habitation
Risques Divers	Multirisque Immeuble
Risques Divers	Multirisque Professionnelle
Risques Divers	Dégâts des eaux
Risques Divers	Bris de glace
Risques Divers	Vol de marchandise
Risques Divers	Vol sur la personne
Risques Divers	Autres assurances Vol
Risques Divers	Bris de machine
Risques Divers	Dommages aux matériels électroniques
Risques Divers	perte de produits en entrepôts frigorifiques
Risques Divers	Dommages sur films cinématographiques
Risques Divers	Autres Assurances dommages
Risques Divers	Perte d'exploitation après Bris de machine
Risques Divers	Perte d'Exploitation après Inondation
Risques Divers	Assurance Foire
Transport	R.C Acconier
Transport	RC Transporteur terrestre
Transport	Facultés terrestres – Public
Transport	Facultés terrestres – Public
Transport	Facultés terrestres – Public
Transport	Facultés terrestres – Privé
Transport	Facultés terrestres – Privé
Transport	Facultés terrestres - Transport de valeurs

Transport	Autres assurances de transport terrestre
Transport	Corps ferroviaire
Transport	RC Transporteur Ferroviaire
Transport	Facultés Ferroviaires
Transport	Corps Aérien
Transport	corps spatial
Transport	RC transporteur aérien
Transport	Facultés Aériennes
Transport	Facultés Aériennes
Transport	Facultés Aériennes
Transport	Perte de bagages
Transport	Perte de Licence
Transport	Perte de Certificat de sauvetage
Transport	RC Exploitant Aéroport
Transport	RC Assistance Aéroportuaire
Transport	Responsabilité civile aviation
Transport	Corps de navire de commerce
Transport	Corps de navire de voyageur
Transport	Corps de navire de pêche
Transport	Corps bateau de plaisance
Transport	Navire en construction
Transport	Engins maritimes et fluviaux
Transport	RC Transporteur Maritime et exploitant
Transport	Facultés maritimes
Transport	Facultés maritimes
Transport	Facultés maritimes
Transport	Autres assurances maritimes

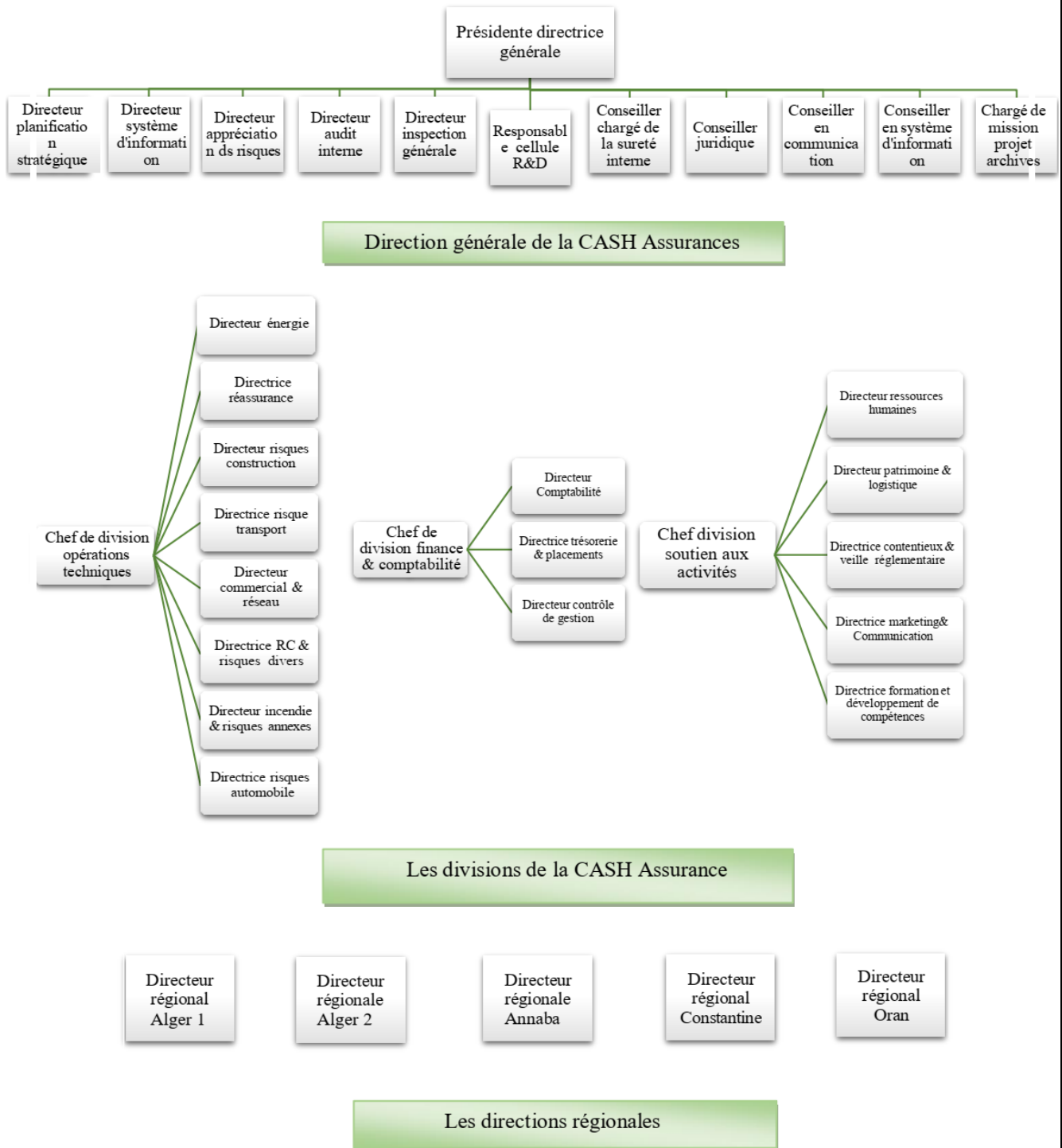
Cat Nat	CATNAT Immobilier
Cat Nat	CATNAT Profession Libérale
Cat Nat	CATNAT Commercial
Cat Nat	CATNAT Industriel

**Source : base de données CASH Assurance**

### **3.2. L'organisation de la CASH Assurances**

La Cash assurance est organisée selon l'organigramme suivant :

Figure 4 : organigramme de la CASH



Source : document interne de la CASH.

## Section 2 : Le rôle des compagnies d'assurances dans le risque management des entreprises

Le marché de l'assurance a toujours fait preuve d'une bonne résilience aux événements majeurs : crises financières, catastrophes naturelles, instabilité politique, etc. La cartographie des risques figure parmi les outils de gestion de risques les plus utilisés par les entreprises et notamment celles d'assurance.

### 1. Cartographie des risques

La cartographie des risques figure parmi les outils de gestion de risques les plus utilisés par les entreprises en général et les compagnies d'assurances en particulier, notamment dans le contexte actuel caractérisé par l'apparition de nouveaux risques qui affectent la stabilité de ce secteur.

Le premier pas vers une démarche efficace de gestion des risques commence par un diagnostic présentant les vulnérabilités de l'organisation, il s'agit de la cartographie des risques. Les travaux de cartographie des risques ont pour objectif d'aider les organisations à identifier et hiérarchiser les risques majeurs auxquels elles sont confrontées, afin de mettre en place les actions correctives indispensables qui s'imposent.

La construction d'une cartographie des risques consiste à classer les risques et les opportunités majeurs selon l'impact potentiel, la probabilité, ou niveau de maîtrise actuel de ces risques, elle provoque une prise de conscience de la part des opérationnels, et permet de focaliser les efforts sur les risques essentiels (et les opportunités associées).

La cartographie des risques est un moyen de pilotage et de gestion des risques, qui vise à présenter et hiérarchiser les risques en tenant compte de la probabilité de survenance, l'impact potentiel, le niveau de maîtrise des risques. C'est une représentation graphique d'un certain nombre de risques. Elle permet de recenser les menaces et dangers encourus par les organisations et les présenter de façon synthétique sous une forme hiérarchisée. Cette hiérarchisation s'appuie sur certains critères comme :

- La probabilité de survenance,
- l'impact potentiel,

- le niveau de maîtrise des risques.

La cartographie est conçue pour illustrer la probabilité ou la fréquence de survenance des risques mais aussi pour mesurer leur impact sur les entreprises et l'environnement.

### **1.1. Les objectifs de la cartographie des risques**

L'objectif principal de la cartographie des risques d'une compagnie d'assurances et de bien cerner les menaces susceptibles d'affecter son activité, dans le but de prévenir et mettre en place les moyens nécessaires pour la maîtrise des risques et l'atténuation de leur impact. L'élaboration de la cartographie des risques vise à :

- Identifier et analyser les risques afin de mieux gérer leur impact ;
- mettre à la disposition des décideurs une vision globale des faiblesses et des opportunités des marchés ;
- assurer une meilleure tarification des risques ;
- fournir des plans d'action permettant d'éviter la survenance de ces risques et la réduction de leur impact ;
- mettre en place un contrôle interne ou un processus de management des risques adéquat ;
- c'est un outil d'aide dans l'élaboration du plan stratégique et la prise de décision par le management ;
- orienter le plan d'audit interne en mettant en lumière les processus au niveau desquels se concentrent les risques majeurs ;
- recenser les risques de la manière la plus exhaustive possible et les classer.
- améliorer la communication autour des risques de l'entreprise dans un souci de clarté auprès des actionnaires et des autorités financières ;
- sensibiliser les employés des risques les plus importants de la compagnie ;
- permettre de se doter d'un outil de suivi des indicateurs de performance au tableau de bord de l'organisation.

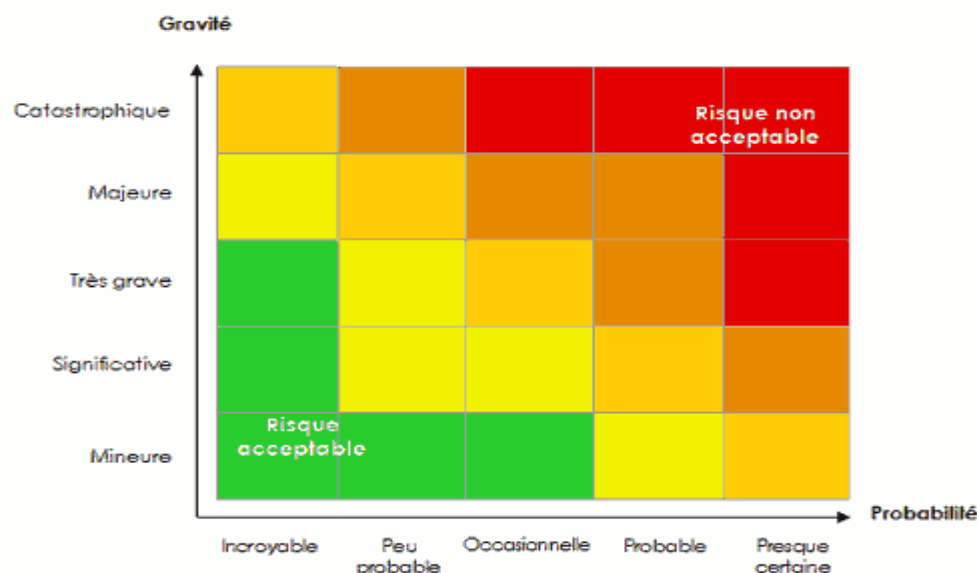
## 1.2. Comment élaborer une cartographie des risques

L'élaboration d'une carte des risques exige une méthodologie minutieuse. Elle nécessite la collaboration de plusieurs experts et managers, choisis pour leurs connaissances spécifiques des risques et de la chaîne d'activités de l'entreprise. Leur travail permet la constitution d'une nomenclature des risques.

Concrètement, la cartographie permet d'identifier, quantifier et hiérarchiser les risques. Elle prend souvent la forme d'une grille bidimensionnelle ou d'une matrice de criticité. Sur un axe, on mentionne la fréquence ou la probabilité d'occurrence des événements. Sur l'autre axe, on reporte leur impact mesuré en degrés. Les risques qui tombent dans le quadrant à haute fréquence et fort impact sont les plus menaçants. Ils font l'objet d'une attention prioritaire par les chefs d'entreprises et décideurs économiques.

Les critères de gravité et de fréquence sont généralement complétés par un critère de sécurité mesurant le degré de maîtrise du risque.

**Figure 5 : Exemple d'une matrice de criticité**

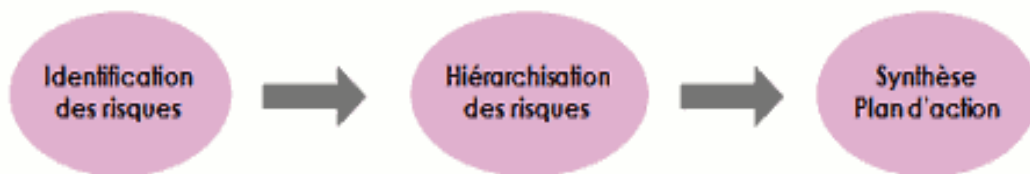


Dans une cartographie des risques, chaque événement est rattaché à une catégorie: économique, environnementale, géopolitique, sociale, technologique,...

L'objectif est de rendre l'analyse des données plus facile et rapide. L'élaboration d'une cartographie comprend trois étapes décrites ci-dessous :

- Une étape d'identification des risques qui consiste en une large collecte d'informations. Cette phase permet d'établir le « Model Risk » (liste de risques avec définitions et exemples).
- Une étape de hiérarchisation qui permet de classifier les risques en fonction de leur fréquence ou probabilité de survenance, leur impact et leur niveau de maîtrise.
- Une étape de synthèse qui détermine les risques les plus importants, c'est-à-dire ceux qui nécessitent une mise en place de plans d'actions appropriés.

**Figure n :** Les étapes essentielles d'une cartographie



### **1.2.1. Les étapes clés d'élaborer une cartographie des risques**

#### **1ère étape : définir le projet de cartographie des risques**

##### **Le cadrage de la cartographie des risques**

Toute démarche de gestion de projet commence par l'analyse de l'existant et le cadrage des besoins et des objectifs. Cette phase préparatoire permet de définir précisément le périmètre du projet et d'y affecter les moyens humains et financiers adéquats.

Cette étude est portée par le chef de projet chargé du pilotage et du suivi de la cartographie des risques. Selon la taille et le budget de l'organisation, la mission peut être confiée au risque manager ou manager des risques, au service d'audit interne, à un responsable occupant une position transversale dans l'entreprise ou encore à un cabinet de conseil extérieur.

##### **La mobilisation des parties prenantes dans le projet de cartographie**

Les risques dans l'organisation sont nombreux et complexes. Le chef de projet a à recueillir un maximum de données pertinentes et à jour pour les lister, les évaluer et les hiérarchiser précisément et objectivement.

Relever ce défi exige de mobiliser un maximum d'acteurs de l'organisation, dans un processus collectif et participatif où chacun apporte sa vision, avec notamment un prisme opérationnel « de terrain ». Pour une cartographie des risques exhaustive et juste, il peut être pertinent d'associer au processus de réflexion les tiers externes, clients, fournisseurs et autres partenaires.

### **2ème étape : recenser et identifier les risques de l'organisation**

#### **Le recensement des domaines de risques**

Les risques dans une structure sont de nature diverse : risques opérationnels, stratégiques, financiers, sociaux, de réputation, de sécurité, environnementaux, juridiques, de conformité, etc. Les risques peuvent être internes à l'organisation ou externes.

Quelle que soit son échelle, la cartographie des risques doit être exhaustive. Au vu de son caractère stratégique, aucune menace ne doit être négligée. Avant de passer à la phase d'identification des risques, il est primordial de répertorier en amont tous les domaines de risques. Cet inventaire sert ensuite de fil conducteur pour analyser les risques de façon plus fine.

#### **L'identification des risques de l'organisation**

L'identification des risques auxquels l'organisation est exposée concrètement est un processus long mais essentiel à la réussite de l'exercice de cartographie des risques. C'est là que la démarche collective et participative prend tout son sens. Elle s'appuie sur des outils comme les entretiens exploratoires, les benchmark, les rapports de conformité ou les audits internes.

Chaque collaborateur impliqué doit pouvoir transmettre des données précises sur les risques identifiés dans son domaine de responsabilité. Ces informations sont complétées par les retours des parties prenantes externes, portant sur l'impact de leurs propres activités sur l'entreprise. L'utilisation d'un outil collaboratif et intuitif facilite le recueil et la modélisation des informations et des données liées aux risques.

**3ème étape : évaluer les risques et leur niveau de criticité****L'analyse des risques**

Dans la cartographie des risques, l'analyse des risques repose sur deux critères :

- L'impact ou la gravité pour l'organisation ;
- La probabilité de survenance ou la fréquence d'occurrence.

Chaque facteur est classé sur une échelle de notation numérique via une méthode de scoring. Elle peut inclure de trois à cinq niveaux selon la précision souhaitée par l'organisation, allant de « très faible » à « critique », en passant par « faible », « modéré », « fort ».

Le croisement des données permet d'évaluer le niveau de criticité du risque pour l'entreprise. Les risques sont hiérarchisés et priorisés en fonction du scoring. Par exemple, un risque ayant obtenu le score 5 pour son impact et le score 4 pour sa probabilité de survenance sera considéré comme très critique et à traiter en priorité.

**L'évaluation du seuil de risque acceptable pour l'organisation**

Si elle s'appuie sur des éléments objectifs, l'analyse de la criticité d'un risque est subjective à chaque structure. Une même menace aura un impact différent selon la taille de l'organisation, sa solidité financière, son socle social, son intégration dans son environnement, la confiance de ses partenaires, etc.

Le classement des risques en risques mineurs, acceptables, majeurs ou critiques dépendra de la capacité de l'organisation à être vulnérable et à amortir les impacts. Certains risques devront faire l'objet d'arbitrages au niveau de la direction et du management pour valider s'ils sont acceptables ou non.

**4ème étape : hiérarchiser et réaliser la matrice des risques****L'élaboration de la matrice des risques**

La matrice des risques est une modélisation graphique des résultats de la cartographie des risques. Elle se présente sous la forme d'un schéma bidimensionnel, avec deux axes. L'axe horizontal représente l'impact des risques et l'axe vertical la probabilité de survenance.

La matrice est divisée en plusieurs cases. Chacune est identifiée par une couleur. En haut à droite, en rouge, apparaissent les risques les plus critiques pour l'organisation, avec un impact fort et une probabilité de survenance élevée. À l'inverse, les risques mineurs sont identifiés en bas à gauche, en vert. Ce sont les risques aux impacts négligeables avec une fréquence de survenance très faible. Les autres risques intermédiaires sont souvent repérés en jaune ou orange.

### **La communication sur la cartographie des risques**

La matrice des risques est un outil de communication. Synthèse lisible de la cartographie des risques, la matrice :

- Facilite l'élaboration du plan de gestion des risques et la hiérarchisation des actions.
- Permet de rendre compte de l'avancement de la cartographie des risques auprès de la direction, du management et des partenaires.
- Offre un support visuel synthétique pour alerter les décideurs et les guider dans leurs choix d'orientations.
- Aide à communiquer sur les risques dans l'organisation et à sensibiliser les collaborateurs pour mettre en place les mesures de prévention.

### **5ème étape : élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion des risques**

#### **L'élaboration du plan de gestion des risques de l'organisation**

Les résultats de la cartographie des risques aident à construire le plan de gestion des risques de l'organisation. Selon le risque, l'objectif peut être de le supprimer, réduire sa probabilité de survenance ou minimiser son impact.

Le plan de gestion des risques priorise les actions, processus et contrôles à mettre en place, en fonction de la criticité des risques. Il précise pour chaque risque les délais de mise en œuvre, le responsable du suivi, les éventuelles étapes et l'état d'avancement.

**6ème étape : évaluer, contrôler, adapter la cartographie des risques****L'évaluation du plan de gestion des risques**

Le risque manager, ou tout autre responsable du projet de la cartographie des risques, évalue et suit la bonne mise en œuvre des processus et mesures de maîtrise des risques. Il s'assure de leur efficacité et évalue les résultats.

Selon l'organisation interne, le risque manager peut s'appuyer dans cette mission sur les services d'audit interne et de contrôle interne. Via des audits et contrôles ciblés, ceux-ci vérifient la bonne application sur le terrain des actions de prévention et de réduction des risques.

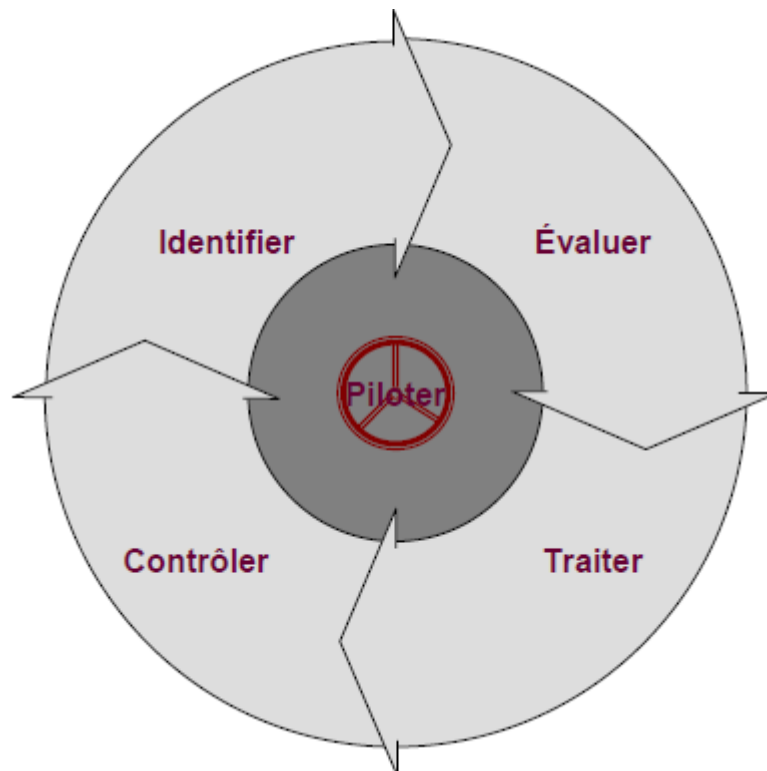
Si nécessaire, le plan d'actions est adapté au fur et à mesure des retours d'expérience et de l'évolution des risques, dans un processus d'amélioration continue.

**L'adaptation de la cartographie des risques**

La cartographie des risques est un document dynamique. Pour garder sa pertinence, elle doit être mise à jour au minimum une fois par an, et en fonction des mutations intervenues dans l'environnement de l'entreprise, ses activités et ses processus.

La veille est au cœur du métier de la gestion des risques. Le responsable de la cartographie des risques doit être à l'affût de chaque changement. De nouveaux risques peuvent apparaître, suite, par exemple, à une crise financière, un conflit géopolitique, une nouvelle loi ou la mise en place d'une nouvelle méthode de travail. Un risque mineur peut devenir majeur si sa fréquence et son impact augmentent.

Figure 6 : Pilotage de cartographie



Source : Cours de Gestion des Risques

### 1.2.2. L'importance de la cartographie des risques pour les compagnies d'assurance

#### - Gestion efficace des risques

Elle permet de mieux gérer l'ensemble des risques liés à l'entreprise est exposé, qu'ils soient financiers, opérationnels ou liés à la conformité.

#### - Amélioration de la prise de décision

Elle fournit aux dirigeants une vision globale et claire des risques, ce qui facilite la prise de décision et l'allocation des ressources.

#### - Tarification optimisée

En évaluant précisément les risques, la cartographie permet d'établir des tarifs plus justes et adaptés.

### - Conformité réglementaire

Elle aide les d'assurance à se conformer aux réglementations en matière de gestion des risques des entreprises.

La cartographie des risques est un outil indispensable pour les compagnies d'assurance, leur permettant de mieux comprendre, gérer et anticiper les risques, et ainsi d'assurer leur pérennité dans un environnement en constante évolution.

## 2. Accompagnement et souscription des garanties pour la couverture des risques

L'accompagnement et la souscription de garanties pour la couverture des risques des entreprises nécessitent une analyse approfondie des besoins spécifiques de chaque entreprise. Cela implique de déterminer les risques encourus, de choisir les garanties appropriées et de procéder à la souscription du contrat d'assurance. Un accompagnement personnalisé par un professionnel de l'assurance est souvent recommandé pour s'assurer d'une couverture optimale et adaptée.

Après une cartographie détaillée des risques d'une entreprise, l'étape suivante consiste à mettre en place un accompagnement à la souscription de garanties adaptée. Cet accompagnement vise à aider l'entreprise à sélectionner les couvertures d'assurance les plus pertinentes afin d'atténuer les risques constatés. Il s'agit d'une démarche essentielle afin d'assurer et de garantir la pérennité de l'activité face aux éventuelles incertitudes.

### 2.1. Accompagnement et souscription des garanties

- **Analyse des résultats de la cartographie :** Étudier attentivement la matrice des risques pour définir les risques prioritaires (qui ont la plus forte probabilité et le plus important impact).

Déterminer et définir les conséquences possibles de ces risques sur l'activité de l'entreprise.

- **Recherche de solutions d'assurance :** Identifier des types d'assurances convenant aux risques identifiés (assurance multirisque professionnelle, assurance responsabilité civile, assurance cyber risques, etc.).

Recherche des assureurs spécialisés dans la couverture de ces risques.

- **Accompagnement personnalisé** : Collaborer avec un courtier d'assurance ou un conseiller spécialisé pour recevoir des conseils personnalisés.

Déterminer les besoins spécifiques de l'entreprise en termes de couverture.

Négocier les conditions des contrats d'assurance (coût, franchises, plafonds de garantie).

- **Souscription et suivi** : Souscrire les garanties retenues auprès des assureurs. Instituer un suivi régulier des contrats pour s'assurer de leur pertinence et de leur efficacité.

Mettre à jour la cartographie des risques si nécessaire, suite aux changements dans l'activité de l'entreprise ou à l'évolution des risques.

## **2.2. Importance de l'accompagnement**

- **Expertise**

Un accompagnement par des professionnels permet de bénéficier de leur expertise en matière d'assurance et de gestion des risques.

- **Gain de temps**

Le recours à un intermédiaire permet de gagner du temps dans la recherche d'assurances et la négociation des contrats.

- **Optimisation des coûts**

Un accompagnement permet d'obtenir les meilleures conditions d'assurance au meilleur prix.

- **Pérennité de l'entreprise**

Une couverture adaptée permet à l'entreprise de faire face aux aléas et de poursuivre son activité même en cas de sinistre.

L'accompagnement et la souscription de garanties après une cartographie des risques sont des étapes essentielles pour assurer la sécurité et la pérennité de l'entreprise. Il est crucial de s'entourer de professionnels pour bénéficier de conseils adaptés et de garanties performantes.

## **Section 3 : Accompagnement d'une PME (industrie) dans la gestion des risques et la protection des actifs**

Dans cette section nous allons étudier l'accompagnement de la SPA ADWAN Chemicals dans sa gestion des risques pour protéger ses actifs.

### **1. Visite de risque**

La visite du risque est une opération réalisée soit par un expert indépendant soit par un ingénieur de prévention de la compagnie d'assurance, la CASH Assurance dispose d'une direction d'appréciation des risques (DAR) dédiée spécialement pour la visite des risques avant et en cours de vigueur des contrats d'assurances, elle a pour but à partir de la situation existante d'apporter des axes d'appréciation pour une meilleure tarification à priori et à l'amélioration en terme de prévention (d'Incendie, vol, Responsabilité Civile...etc.), et à posteriori de la souscription. L'ingénieur effectue une séance de photographie à l'instant de l'ensemble des biens à assurer, voir les éléments améliorants et aggravant le risque, recenser les points d'amélioration et de recommandation et suivant la cartographie du risque il permet à la mise en place des couvertures et des exclusions applicables dans le contrat d'assurance.

Cette visite de risques rentre dans le cadre de l'analyse des éventuels risques encourus, degré d'exposition et la Contribution à l'amélioration permanente des risques à travers des observations et des Recommandations.

La visite du client ADWAN Chemicals SPA après la mise en exploitation de son usine, qui a été effectué par l'expert.

Cette visite a pour but de permettre aux souscripteurs d'avoir une meilleure idée et une bonne appréciation sur les risques assurés, et de donner un aperçu général sur la gestion et les différentes expositions aux risques encourus.

Réalisée le 02 Juin 2015, la visite de l'usine ADWAN a permis :

- D'avoir des échanges avec les responsables de l'usine ADWAN.
- Effectuer une visite des lieux afin de constater les risques et expositions et vérifier les mesures de prévention et de sécurité.

Tableau 5 : Tableau d'informations

<b>Date de la visite</b>	02 Juin 2015
<b>Visites antérieures</b>	25 Décembre 2011 durant la phase de la construction de l'unité Chlore par Mr BENMERIDJA Mohamed Amin
<b>Ingénieur / expert chargé de la visite</b>	Mr. Akacha BAOUNI
<b>Téléphone</b>	+213 (0) 21 27 47 16 à 20
<b>Fax</b>	+213 (0) 21 27 47 23
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:s-yataghene@cash">s-yataghene@cash</a> <a href="mailto:assurances.dz">assurances.dz</a> <a href="mailto:a-baouni@cash-assurances.dz">a-baouni@cash-assurances.dz</a>
<b>Client / Assuré</b>	SPA ADWAN Chemicals Cie Algeria
<b>Adresse</b>	Zone Industrielle N°02 & 03 Fornaka, Mostaganem
<b>Téléphone</b>	00 213 45 37 00 03
<b>Fax</b>	00 213 45 37 00 05
<b>Website</b>	<a href="http://www.adwanchem.com">www.adwanchem.com</a>
<b>E-mail</b>	<a href="mailto:Dz.marketing@adwanchem.com">Dz.marketing@adwanchem.com</a>
<b>Nature / classe du risque</b>	PME/PMI
<b>Activité</b>	Production et commercialisation des produits chimique inorganique
<b>Personnels contacté et statuts</b>	

## 1.1. Présentation de client

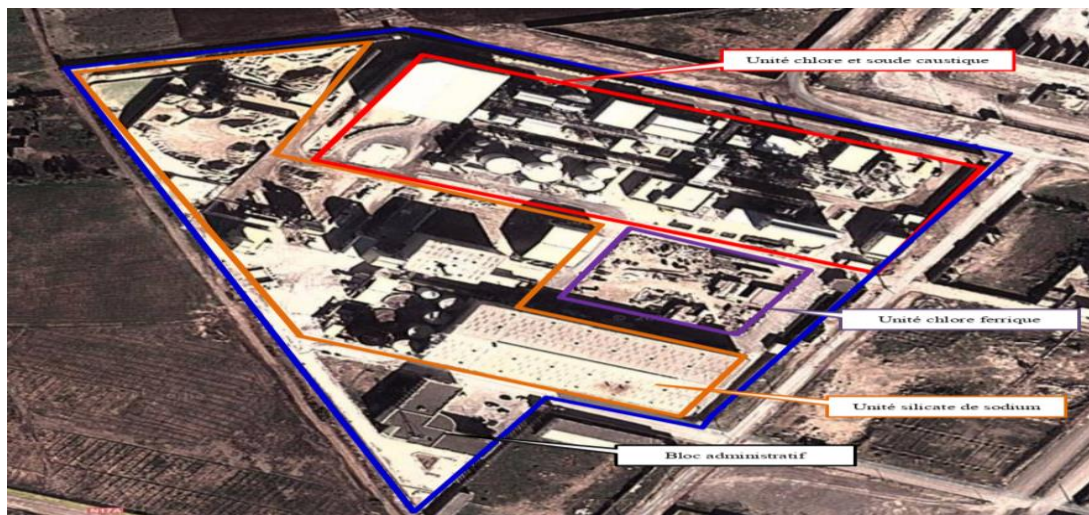
SPA ADWAN Chemicals Cie Algeria est une société à capitaux saoudiens de droits algériens créé en 2004, spécialisée dans la production et la commercialisation des produits chimiques non organiques : le sable industriel, farine de silice et silicate de sodium.

L'usine est entrée en production en 2008.

## 1.2. Description du site

Le site de SPA ADWAN Chemicals Cie Algeria s'étale sur une surface totale de 70 000m<sup>2</sup> dont 37 000 m<sup>2</sup> est bâtie.

Figure 7 : Description de site



Source : document interne de la CASH.

### 1.2.1. Bâtiment administratif

Bâtiment administratif érigé en RDC+1, d'une superficie d'environ 800m<sup>2</sup>, ce bâtiment est conçu en dur, ossature en système auto stable (poteaux poutres), les murs extérieurs et intérieurs en maçonnerie, le bâtiment abrite toutes les structures administratives.

### 1.2.2. Unité de production de chlore et de soude caustique

Cette unité construite en béton armé et en charpente métallique, occupe une surface de 18.150m<sup>2</sup>, elle produit de la soude caustique, du chlore liquide, de l'acide chlorhydrique et de l'hypochlorite du sodium, démarrage de la production en 2007.

L'unité comprend les installations suivantes :

- Réservoirs de stockage des produits.
- Réservoirs de chlore liquide.
- Chaudières.
- Unité de refroidissement.
- Salle de contrôle et de commande des installations.
- Groupe électrogène de 800 KVA.
- Poste électrique de transformation.

*Unité électrolyse Cl<sub>2</sub> et H<sub>2</sub>* : abritée dans un hangar érigé en RDC+1 ayant une ossature en charpente métallique, les murs périphériques et la toiture sont en TN40, le hangar abrite l'unité d'électrolyse qui fabrique les produits chimiques de base à savoir NaOH, Cl<sub>2</sub> (gaz de chlore) et l'hydrogène.

### **1.2.3. Unité de pour la production de silicate de sodium et de silice**

Cette unité construite en béton armé et en charpente métallique, occupe une surface de 18.150m<sup>2</sup>, l'unité produit le silicate et silice en poudres.

Démarrage de la production : Novembre 2013.

L'unité comprend les installations suivantes :

- Installation de production de silicate de sodium.
- réservoirs de stockage de soude caustique en solution.
- Installation de lavage, purification et traitement.
- Installation de séchage de sables siliceux.

*Installation de broyage et classification de la silice* : abritée dans un hangar érigé en RDC ayant une ossature en charpente métallique, sous bassement des murs périphériques en maçonnerie de 02 m de hauteur avec surélévation et toitures en TN40, la hauteur sous faitière est d'environ 10m, un revêtement isolant est appliqué sur la surface interne du TN40, ce revêtement est vétuste et inflammable.

- Groupe électrogène de 600 KVA.
- Poste de transformation électrique

### **1.2.4. Unité de dissolution de la soude caustique**

Cette unité construite en béton armé et en charpente métallique, occupe une surface de 120m<sup>2</sup>, elle a pour fonction la dissolution de la soude caustique liquide pour les besoins de l'unité de fabrication de silicates de sodium et de silice en poudre.

Cette unité a démarrée la production en novembre 2010.

### **1.2.5. Unité de production de chlorure ferrique**

Cette unité construit en béton armé et en charpente métallique, occupe une surface de 1000m<sup>2</sup>, l'unité Fabrique du chlorure ferrique, démarrage de la production : Décembre 2012.

L'unité comprend les installations suivantes :

- Bassin atelier de fabrication du chlorure ferrique.
- Espace de stockage de fer (ferraille).
- Réservoirs de stockage du chlorure ferrique.
- Installation de chargement du chlorure ferrique.

## **1.3. Localisation**

SPA ADWAN Chemicals Cie Algeria est implantée dans la zone industrielle N°1&2 de Fernaka, commune de Fernaka wilaya de Mostaganem, l'usine est à 23 km sud-ouest du centre-ville de Mostaganem, d'une superficie totale de 70000 m<sup>2</sup> dont 37 000 bâtie.

Figure 8 : Emplacement du site ADWAN : Zone industrielle Fornaka wilaya de Mostaganem



Emplacement du site ADWAN : Zone industrielle Fernaka wilaya de Mostaganem

Source : Document interne de la CASH

### Les coordonnées d'implantation de l'unité

- Latitude : 35° 44' 26.12" N
- Longitude : 0° 02' 41.60" O

### Accès :

Le site SPA ADWAN Chemicals Cie Algeria est doté de deux (02) accès côté ouest donnent sur une route secondaire de la zone industrielle de Forneka non goudronnée, un accès principal est réservé pour l'administration et un accès secondaire pour l'entrée de MP et l'expédition de PF

### Contrôle des accès :

L'accès est contrôlé par un poste de garde et dispose d'un portail métallique coulissant à ouverture motorisée actionnée par le personnel de gardiennage.

**Clôture :**

Le site est clôturé par un mur périphérique en maçonnerie avec un fil barbelé, sa hauteur varie entre 02 à 04 mètres.

**Délimitation :**

Le site est délimité comme suit:

- Côté Nord-Est : UTRHB, usine de production des buses en béton
- Côté Sud: route national RN n°17;
- Côté Est : unité de production parpaing
- Côté Ouest: terrain agricole vide.

**1.4. Climat**

Le climat de Mostaganem se caractérise par une température douce, la faiblesse des écarts thermiques et l'alternance quasi quotidienne des brises de mer et de terre.

**1.5. Distance, arrangements et construction**

Les différents bâtiments au niveau du site SPA ADWAN Chemicals Cie Algeria sont assez bien disposés, les arrangements des différents bâtiments assurent une bonne liberté de circulation ; néanmoins, nous signalons le manque de séparation coupe-feu au niveau de l'unité Chlore, manque de séparation entre la station des pompes anti-incendie et les chaudières et manque de séparation entre le transformateur des services auxiliaire de 02 MVA et le transformateur de puissance de l'unité électrolyse de 10 MVA.

**1.6. Propriétaire**

Le site est la propriété de SPA ADWAN Chemicals Cie Algeria.

## **1.7. Application commerciale**

### **Capacité de production :**

- La capacité de traitement de sable 05 tonnes /h.
- Séchage et tamisage : 08 tonnes /h.
- Unité de broyage : 06 tonnes/h.
- Silicate de sodium : 120 tonnes/j.
- Chlore : 67 tonnes/j.
- Soude caustique : 75 tonne/j.
- Acide chlorhydrique : 117 tonnes/j.
- Chlore liquide : 50 tonnes/j.

## **1.8. Stockage**

### **1.8.1. Produits chimiques en stock**

- Silicate : quatre (04) bacs de 500m<sup>3</sup> chacun.
- Chlore liquide (Cl) : quatre (04) bacs de de 50 m<sup>3</sup> chacun.
- Hypochlorite de sodium (NaClO) : quatre (04) bacs de 150m<sup>3</sup>.
- Acide chlorite (H Cl) : deux (02) bacs de 150m<sup>3</sup> et un bac de 500m<sup>3</sup>.
- Soude 50% (NaOH) : deux (02) bacs de 1000m<sup>3</sup>.
- Soude 32% (NaOH) : un (01) bac de 200m<sup>3</sup>.
- Chlorure de fer (FeCl<sub>3</sub>) : quatre (04) bacs de 50m<sup>3</sup>.

### **1.8.2. Matières premières, produits semi-finis et produits finis**

Les matières premières utilisées à l'unité silicate sont les sables siliceux (provenant de la carrière) et la soude caustique, et les matières premières utilisées à l'unité de chlore sont : l'eau, le sel, Mg (Magnésium), Ca(Calcium), SO<sub>3</sub> (trioxyde de soufre) et Fe (fer).

**1.9. Utilities****a. Électricité**

L'usine ADWAN est alimenté en énergie électrique à partir du réseau SONELGAZ à travers une (01) ligne aéro-souterraine de 60 kV (300 mètres de la ligne est en sous-terrain), cette dernière alimente un (01) poste transformateur ayant une puissance de 30 MVA, alimentant à son tour un poste MT.

La puissance consommée par l'usine est 15 MVA.

L'usine est dotée de transformateur auxiliaire de puissance de 02 MVA et un transformateur de 10 MVA destiné à l'unité électrolyse.

En cas de coupure de l'alimentation électrique, l'usine dispose de deux (02) groupes électrogènes :

(1) Un groupe électrogène de 600 KVA assure l'alimentation de l'unité silicate (unité séchage et tamisage et unité silicate de sodium).

(2) Un groupe électrogène de 800 KVA assure l'alimentation de l'unité chlore (pompe de secoure et station pompage incendie). Le client est avisé par SONELGAZ des coupures électriques programmées, les microcoupures électriques sont rares, cependant, une microcoupure électrique survenue en janvier 2015, a endommagée le transformateur 3.5 MVA et a causé la perte de la carte électronique de commande d'ouverture et la fermeture du disjoncteur de la ligne 60 KV.

Actuellement la commande du Disjoncteur de la ligne 60 KV alimentant l'usine ADWAN est manuelle ce qui met en Danger l'ensemble des installations électriques des sous stations en cas de présence d'un défaut non éliminé par les protections du client ADWAN ou par les protections du poste source SONELGAZ.

Un défaut électrique et en particulier le court-circuit non éliminé fait courir un grand danger : Aux personnes, aux équipements électriques installés à l'usine et à la fourniture d'électricité en termes de stabilité et de continuité.

Risque certain d'endommager et de perdre l'ensemble des installations électriques d'ADWAN, l'alimentation en énergie électrique sera interrompue provoquant l'arrêt total de production (pertes d'exploitation) du client ADWAN.

Les installations du site sont dotées des parafoudres.

Les équipements qui sont dotés d'onduleurs sont :

- DCS, par un onduleur de 20 KVA.
- Disjonction MT, par un onduleur de 20 KVA.
- Partie HT, par un onduleur de 20 KVA.
- Électrolyseur, par un onduleur de 80 KVA.

***b. Eau***

L'usine est alimentée par deux (02) puits de forage de 80m de profondeur, ces derniers alimentent également les deux (02) stations Osmose inverse de traitement d'eau composée de 35 membranes chacune.

L'eau traitée est stockée dans deux (02) bâches à eau :

(1) Une bâche à eau de 400m<sup>3</sup> alimentant l'unité silicate ainsi que le réseau anti incendie.

(2) Une bâche à eau de 1000m<sup>3</sup> alimentant l'unité de chlore ainsi que le réseau incendie.

***c. Air comprimée***

L'unité silicate est dotée de trois (03) compresseurs à vis de marque ATLAS COPCO GA45, deux compresseurs en marche et le troisième en stand-by.

L'unité chlore est dotée de trois (03) compresseurs à vis de marque ATLAS COPCO, les deux compresseurs GA10 en marche et le troisième GA15 en stand-by.

***d. Froid***

L'usine est dotée de groupe de froid de la marque TRANE

**e. Gaz**

Néant

**f. Chaudière**

- L'unité silicate est dotée de deux (02) chaudières à gasoil ayant une capacité de 04 tonne/h, les deux chaudières fonctionnent en parallèle.
- L'unité chlore est dotée de de deux (02) chaudières à gasoil ayant une capacité de 04 tonne/h, les chaudières fonctionnent en alternance (une chaudière en marche et la seconde en stand-by).
- Un sécheur de sable est alimenté en gasoil

**g. Gasoil**

L'usine est dotée de deux (02) bacs de stockage de gasoil d'une capacité de 200m<sup>3</sup> et 9m<sup>3</sup> respectivement, ce gasoil alimentera les chaudières, les groupes électrogènes, les engins et l'unité chlore.

**1.10. Management et organisation**

- Organisation structurelle : l'usine ADWAN emploie actuellement un effectif de 200 personnes travaillant en système du 3X8h, 7j/7.
- Procédures : l'usine dispose de plusieurs procédures de gestion, production, maintenance et de sécurité.
- Service technique : l'usine est dotée d'un département technique qui est responsable des services techniques suivants:
  - ✓ Service production.
  - ✓ Service maintenance.
  - ✓ Service qualité/ laboratoire.
- Certifications : l'usine n'est pas certifiée.
- Audits : - Audit de la maison mère,
  - ✓ Audite des clients,
  - ✓ Audit de la commission de la wilaya de Mostaganem dont ces membres sont des éléments du service des mines et du service d'environnement, - Audite interne.
- Entretien sur site (Housekeeping) : l'état de propreté générale du site est très appréciable.

### 1.11. Exploitation

- **Organisation et organigramme** : le service exploitation est composé de 80 personnes réparties sur les 03 unités de production dont 24 employés travaillent à l'unité silicate.
- **Système de travail** : l'exploitation au niveau d'usine d'ADWAN est assurée par 04 équipes travaillant par système de trois shifts 3x8h, 7j/7.
- **Passation de consigne entre équipes** : la procédure de passation de consigne est établie à travers un registre de quarte, feuilles de marche et registre des consignes & observations.
- **Permis de travail** : le service HSE dispose de procédure complète de contrôle des travaux, notamment la délivrance de permis de travail pour tous les travaux à point chaud en espace confiné, travaux électriques et travaux en hauteur.  
Deux (02) copies de permis sont délivrées, une copie sera remise à l'intervenant, la seconde copie sera classée au niveau de service HSE ;
- **Procédures, Manuels et Guides** : les manuels, guides et procédures opératoires et d'urgence existent sous support papier et support électronique et accessibles pour les opérateurs de production.
- **Gestion de la modification** : le département maintenance est composé d'un service travaux neufs, qui est responsable des travaux de modification.  
À noter que les modifications sur le processus de fabrication sont gérées par le constructeur/fournisseur, ces modifications nécessitent une étude HAZOP et une étude d'impact.
- **Recrutement et formation** : un programme annuel de formation du personnel de la production de l'usine ADWAN (avec les fournisseurs et en interne) est mis en place.
- **Arrêts programmés et arrêts d'urgence** : des arrêts mensuels (un à deux arrêts par mois) sont programmés par le département exploitation, les arrêts annuels ne sont pas programmés.

### 1.12. Maintenance

- **Organisation et organigramme** : le service maintenance est organisé en 04 services, il est composé de 35 personnes dont 09 expatriés:
  - ✓ Service méthode : 01 ingénieur en mécanique.
  - ✓ Service mécanique : 01 ingénieur en mécanique et une équipe de techniciens.
  - ✓ Service instrumentation : 01 ingénieur en instrumentation et une équipe de techniciens.
  - ✓ Service électricité : 01 ingénieur en électricité.
- **Sous-traitance** : SPA ADWAN Chemicals Cie Algeria a recours à la sous-traitance pour les travaux suivants:
  - ✓ TRANE pour la maintenance préventive des groupes de refroidissement.
  - ✓ ATLAS COPCO pour la maintenance préventive du compresseur d'air, chaque 4000h à 8000h.
  - ✓ SONEGAS pour les transformateurs électriques.
  - ✓ Travaux de peinture.
  - ✓ Travaux de chaudronnerie.
- **Philosophie de la maintenance**
  - ✓ Le service maintenance dispose d'un programme de maintenance préventive basé sur les recommandations des constructeurs, ce programme est sur support électronique (Excel).
  - ✓ Le changement des huiles de lubrification se fait régulièrement, néanmoins absence d'analyse de ces huiles.
  - ✓ Absence d'analyse vibratoire des machines tournantes.
- **Système de management de la maintenance**
  - ✓ Un GMAO (Gestion de la Maintenance Assisté par un Ordinateur) pour le service maintenance est en cours d'installation (prestataire « BIG Informatique »).
  - ✓ L'enregistrement et la classification des travaux curatifs, s'effectue sur un support électronique (Excel).
  - ✓ Un rapport des interventions curatives, préventives et travaux neufs est établi mensuellement par le service maintenance, ce rapport contient l'ensemble des statistiques et les taux de réalisation de ces travaux & interventions.

- **Classification des équipements / Équipements critiques :** La fiche d'intervention ne contient pas de classification des équipements, néanmoins, les équipements critiques qui pourraient engendrer un arrêt total de la production sont:
  - ✓ Les Chaudières.
  - ✓ Les Compresseurs d'air.
  - ✓ Les Onduleurs.
  - ✓ Le Groupe de refroidissement TRANE.
  - ✓ Le Transformateur 30 MVA.

À noter que la redondance des équipements de production existe. (80% des équipements de production sont dédoublés)

- **Budget :** SPA ADWAN Chemicals Cie Algeria alloue chaque année un budget destiné spécialement à la maintenance et les achats de la pièce de rechanges.
- **Performance :** le rapport mensuel des travaux de maintenance contient des KPI de performances basées sur les taux suivants :
  - ✓ Taux disponibilité homme /h.
  - ✓ Taux de la réalisation des travaux préventifs 60%.
  - ✓ Taux de la réalisation des travaux curatifs 30%.
  - ✓ Taux de la réalisation des travaux neuf 10%.

À noter que les travaux curatifs sont en nette progression à cause du retard enregistré dans l'approvisionnement en pièces de rechange.

- **Philosophie d'isolation :** la consignation électrique est accordée selon la nature des interventions :
  - ✓ En cas d'une intervention Haut Tension **HT** ;
  - ✓ En cas d'une intervention Moyen Tension **MT** : ouverture du disjoncteur, mis à la terre des équipements, cadenassage des cellules et affichage de la consignation ;
  - ✓ En cas d'une intervention Basse Tension **BT** : dépose du coffret électrique suivi par l'affichage de la consignation.
- **Test des systèmes de secours :** un test de fonctionnement quotidien est effectué sur le groupe électrogène et la station de pompes anti-incendie.

À noter l'absence de contrôle de performance de la pompe électrique anti-incendie.

- **Ateliers de maintenance** : au département maintenance, il existe un atelier bien équipé en outillage.
- **Gestion des pièces de rechange** : la gestion de la pièce de rechange est gérée par un logiciel ERP, ce logiciel est doté des seuils d'approvisionnement, 80 % des pièces de rechanges sont disponibles.

### **1.13. Inspection**

- **Organisation et organigramme** : SPA ADWAN Chemicals Cie Algeria ne dispose d'aucun service d'inspection, tous les travaux d'inspection sont sous-traités.
- **Équipements sous pression** : Les travaux d'inspection à savoir, inspection des soupapes de sécurité des compresseurs d'air et des chaudières, l'inspection des bacs, l'inspection des appareils de levage et tout appareillage réglementaire sont effectuées par l'organisme ENACT
- **Équipements électriques** :
  - ✓ Analyse d'huile de refroidissement du transformateur électrique est effectuée en interne.
  - ✓ Absence d'inspection par caméra thermique des points chauds des installations électriques, néanmoins, des travaux de nettoyage et dépoussiérage sont fréquents.
- **Corrosion** : Afin de lutter contre le phénomène de corrosion, il a été convenu de réaliser les travaux suivants :
  - ✓ Analyse journalière d'eau d'adoucissement,
  - ✓ Inspection des conduites par l'organisme externe nommé « NARCO ».

## 2. Détermination des risques assurables à partir de la visite de risque

Après la visite de risque, on détermine les risques liés aux biens de l'entreprise.

### 2.1. Exposition aux risques naturels et autres

#### 2.1.1. Risques naturels

- **Tremblement de terre** : Le règlement parasismique algérien RPA99 version 2003 classe la wilaya de Mostaganem en zone IIa, soit une zone de sismicité moyenne ; Risque probable.
- **Inondation** : Le risque inondation est fort probable en cas une forte précipitation de pluies, la zone industrielle ne dispose d'aucun réseau d'assainissement, les eaux condensat (provenant des bacs de décantation) sont collectées dans une fosse de rétention, ces eaux sont évacuées vers l'extérieur à travers deux (02) pompes : une pompe électrique et une pompe pneumatique.

Une probable inondation du site pourrait causer un ralentissement ou même l'arrêt des activités de l'usine. Ajoutez à cela, la présence sur site des produits chimiques, qui en contact avec l'eau pourrait provoquer des d'explosions ou d'incendie pourront endommagés les installations.

- **Tempête** : Le risque de tempête est faible selon la carte mondiale des risques naturels de Munich Re.
- **Tsunami** : Le risque de tsunami est faible, le site est situé loin des côtes.
- **Tonnerre et foudre**: Le risque de tonnerre et foudre est faible selon la carte mondiale des risques naturels de Munich Re.
- **Neige et grêle** : Le risque de neige et de grêle est probable selon la carte mondiale des risques naturels de Munich Re.

#### 2.1.2. Risque d'incendie

Le risque incendie est probable au niveau de l'unité de production de chlore et de soude caustique (Stockage des produits fini, Chaudières, Groupes électrogène ou Salle de contrôle).

Le risque incendie est probable également au niveau de l'unité de production de silicate de sodium (Unité de traitement de sable, Unité de préparation de silicate de sodium, Stockage de silicate de sodium et soude caustique, Local chaudière, Laboratoire, Atelier et Magasin de dépôt, Unité de poudre de silice, Hangar de stockage de la poudre de silice ; Salle de contrôle principale, Hangar de stockage de sable sec, Bureaux et Restaurant).

### **2.1.3. Explosion**

Le risque explosion est fort probable au niveau du local poste transformateur en cas d'apparition d'un défaut ou un fonctionnement du transformateur en régime surchargé, l'explosion est également probable au niveau des compresseurs d'air suite à un dysfonctionnement et au niveau des chaudières suite à une accumulation de gaz.

### **2.1.4. Risques provoqués par une tierce partie (Terrorisme / Sabotage)**

Risque non exclu, car l'usine se situe à 01 Km d'une habitation connaissant une densité de population importante, nous jugeons que le l'usine d'ADWAN est exposée aux actes de sabotage et de terrorisme.

### **2.1.5. Activité à proximité**

Le risque d'activité voisine est probable, le site de du Client ADWAN est délimité par des unités de production à risque.

## **2.2. Informations techniques pour souscription**

### **2.2.1. Historique des sinistres et incidents**

- Historique des dommages sur les biens et incendie Aucun sinistre incendie n'est enregistré
- Historique des bris de machine

En janvier 2015, suite à une coupure électrique, un transformateur 3.5 MVA a été endommagé, ainsi qu'une perte de la carte électronique de commande d'ouverture et de fermeture du disjoncteur de la ligne 60 kV.

Lors de la phase aspiration à partir du bac de stockage 500m3, les événements d'air ont été bloqués en position fermée suite à la fusion d'un joint en caoutchouc provoquant ainsi le bouchage des événements par conséquent, l'implosion du bac de stockage.

Ce bac a été remplacé par deux (02) bacs de 150m3.

### 2.2.2. Valeurs assurées

- **Biens (Property)** : La valeur totale assurée du client SPA ADWAN Chemicals Cie Algeria est de **4 391 926 834,27** DA (détails ci-dessous) :

**Tableau : les valeurs assurées du client ADWAN**

	Unité Chlore	Unité Chlorique ferrique	Unité Silicate	Total
<b>Bâtiments administratifs et industriels</b>	446 448 423,70	78 771 568,31	600 602 855,96	1 125 822 847,97
<b>Équipements industriel et machines</b>	2 058 864 148,24	200 592 330,18	669 117 378,88	2 928 573 857,30
<b>Marchandises, emballages, produit finis et pièces de rechange</b>	242 159 240,00	20 151 895,00	75 218 994,00	337 530 129,00
<b>Total</b>	<b>2 747 471 811,94</b>	<b>299.515 793,49</b>	<b>1 344 939 228,84</b>	<b>4 391 926 834,27</b>

- **Perte d'exploitation** : La perte d'exploitation peut être causée en cas d'incendie ou d'explosion, à prévoir le temps de démolition, reconstruction, la commande & la livraison sur site des équipements ainsi que la mise en exploitation.

Un arrêt de la production est probable en cas de panne de certains équipements critiques.

- **Perte de produit** :

Au niveau de l'unité de production chlore, la perte de produit fini est probable en cas d'un déversement accidentel des bacs de stockage produit fini ou matière première.

Au niveau de l'unité de production du silicate, la perte de produit est probable en cas d'inondations causées par le dysfonctionnement des pompes d'évacuation.

### 2.2.3. Estimation du sinistre maximum possible (Estimated Maximum Loss)

- **Terminologie** : le terme Sinistre Maximum Possible est utilisé pour un scénario catastrophique de perte dont la cause par un cas crédible d'un scénario pessimiste. L'événement est basé sur des évidences historiques sur des installations de même type en question, en supposant que les systèmes actifs sont pas opérationnels (réseau anti-incendie, système de détection, etc.).
- **Domages sur les biens / Patrimoine (Property)** :

Au niveau de l'unité de production silicate de sodium et de silice, on peut envisager deux (02) scénarios d'incident possible :

- a. Explosion de la chaudière qui engendrera des dommages sur les installations mitoyennes.
- b. Déversement massif de la soude caustique lors des opérations de dépotage ou de rupture de bacs qui engendrera des brûlures chimiques et des étouffements

Au niveau de l'unité de production de chlore et de soude caustique ; on envisager quatre (04) scénarios possible :

- a. Incendie dans une armoire électrique de la salle de commande, engendrera la destruction totale de cette dernière.
- b. Explosion au niveau de la Cellule d'électrolyse et/ou dans la zone de stockage du chlore liquide due à la différence de pression, l'explosion peut causer une émanation et une contamination en gaz toxique nocif.
- c. Déversement accidentel des produits chimiques tels que le  $H_2SO_4$  et le  $HCl$  avec émanation de gaz toxiques.
- d. Inondation : la présence de produits chimiques en contact avec l'eau pourrait provoquer des risques d'explosion ou d'incendie allant jusqu'à la destruction des installations.

Pour le calcul du SMP, nous jugeons que le scénario qui peut engendrer plus de dommages dévastateurs sur les installations est l'explosion au niveau cellule d'électrolyse.

**NB :** la présence des produits de base résultante de l'électrolyse dont le **gaz d'hydrogène**, rendra l'impact de l'explosion plus catastrophique, suivi par des incendies avec des propagations de feu vers les bacs de stockage des produits chimiques.

**Tableau : Estimation de taux de sinistre**

Désignation	Total	% Dommage	Valeur dommage
Bâtiment Administratif et industriel	1 125 822 847,97	50%	562 911 423,99
Équipements industriels et machines	2 928 573 857,30	70%	2 050 001 700,11
Marchandises, emballages, produits finis et pièces de rechange	337 530 129,00	70%	170 951 052,86
<b>Total</b>	<b>4 391 926 834,27</b>		
Dommage aux biens			2 849 184 214,40
Imprévus (5 % du dommage au bien)			142 459 210,72
Démolition /enlèvement des débris (5% du dommage aux biens)			142 459 210,72
Provision couvrant l'inflation durant la période de reconstruction évaluation à 18 mois à raison de 4% par an			170 951 052,86
SMP dommage aux biens			3 305 053 688,70
<b>Taux SMP %</b>			<b>75,25%</b>

### 2.3. Sécurité et prévention

- **Organisation et organigramme :** La sécurité de l'usine ADWAN est assurée par la société de gardiennage PROSUR (sous-traitant). Les équipes de sécurité sont composées de 34 agents, 08 agents par équipe, travaillant en régime de 3x8 ; 24h/24h ; 7j/7j.
- **Manuels et sécurité :** Absence des manuels de sécurité.
- **Procédures d'urgence :** Lors de notre visite, le responsable HSE de l'usine ADWAN a présenté les documents suivants :
  - ✓ Étude de danger unité chlore.
  - ✓ Étude de danger unité silicate.
  - ✓ Plan intervention interne (PII).
  - ✓ Formulaire et procédure d'enquête accident.
  - ✓ Protocole de sécurité.
  - ✓ Procédure travail en sécurité.
- **Centre de contrôle d'urgence :** L'usine ADWAN n'est pas dotée d'une salle de contrôle/commande, néanmoins la salle de contrôle process de l'unité chlore dispose d'un tableau de report de la détection automatique et d'un poste de contrôle et visualisation de la télésurveillance.
- **Système anti-intrusion & CCTV :** Le site ADWAN est doté d'un système de télésurveillance composé de 20 caméras, avec absence d'un système anti-intrusion.

- **Formation (staff / sous-traitants) :** En tout, 22 opérateurs d'ADWAN ont bénéficié d'une formation du secourisme.
- **Audit :** Audite externe de la protection civile.
- **Reporting des incidents :** Une procédure et des formulaires d'enquête d'incident existent au niveau du service HSE, tous les incidents et les accidents sont enregistrés sur un registre, ce dernier contient également les investigations et les plans d'action.

## **2.4. Lutte anti-incendie**

- **Organisation et organigramme**

Absence d'une équipe dédiée à la fonction de lutte anti-incendie.

- **Système anti-incendie**

L'usine ADWAN est dotée d'un réseau anti-incendie alimenté par deux (02) stations de pompes. Chaque station est équipée de 03 pompes, une pompe électrique, une pompe diesel et une pompe jockey.

La station (1) destinée pour l'unité Chlore, elle est alimentée par une bache à eau d'une capacité de 1 000 m<sup>3</sup>.

La station (2) destinée pour l'unité silicate, elle est alimentée par une bache à eau de 400 m<sup>3</sup>. Les stations de pompes anti-incendie sont sous une pression permanente de 08 bars.

Les tests de fonctionnement des stations de pompe sont effectués régulièrement. À noter l'absence du contrôle des performances des pompes anti-incendie.

- **Équipements anti-incendie :**

- ✓ (54) extincteurs.
- ✓ (22) RIA.

- **Formation et exercices de simulation :**

- ✓ Formation « secourisme » en interne de 22 opérateurs de l'usine ADWAN.
- ✓ Une simulation avec la protection civile est programmée pour le mois de juin.

- **Systèmes de détection :** L'unité Électrolyse est dotée de 09 détecteurs du gaz chlore, la détection est calibrée à 3 ppm, le renvoi d'alarme est au niveau de la salle de contrôle.
- **Plan d'aide mutuelle :** La protection civile est située à 20 m de l'usine ADWAN.

## **2.5. Protection de l'environnement et gestion de la pollution**

- **Procédés utilisés pour le traitement des déchets et effluents**

L'usine comprend une station de traitement des rejets, cette dernière est équipée par des fosses de décantation des sables et d'argile, l'eau décantée est contrôlée, et chaque 03 mois une opération de curage aura lieu.

## **2.6. Opinion et avis global de l'ingénieur / expert**

L'usine SPA ADWAN Chemicals Cie Algeria est composée de (02) deux unités de production à savoir :

- **Unité de production de chlore et de soude caustique.**
- **Unité de production de silicate de sodium.**

Lors de notre visite sur site, nous avons constaté les points suivants :

### **2.6.1. Points positifs**

- La station des pompes anti-incendie a une bonne conception (pompe électrique, diesel et jockey).
- L'état appréciable de propreté générale (hangar du packaging).
- Généralisation de l'affichage des consignes générales de sécurité ainsi que de l'interdiction de fumer.

### **2.6.2. Points négatifs**

- Absence de séparation coupe-feu entre le transformateur 02 MVA et le transformateur de puissance 10 MVA.
- La zone industrielle ne dispose pas d'un réseau d'assainissement, les eaux usées et pluviales sont collectées dans un bassin, l'évacuation se fait via des pompes électriques.

### 2.6.3. Risques

Les risques « incendie » et « explosion » sont probables au niveau des unités suivantes :

- **Unité de production de chlore et de soude caustique:**
  - ✓ Stockage des produits finis incendie.
  - ✓ Chaudières incendie & explosion.
  - ✓ Groupes électrogène incendie.
  - ✓ Salle de contrôle incendie.
  - ✓ Alimentation en chlore explosion.
  - ✓ Stockage de chlore explosion.
  - ✓ Électrolyse Cl<sub>2</sub> et H<sub>2</sub> explosion.
- **Unité de production de chlorure ferrique :**
  - ✓ Alimentation chlore et H Cl explosion.
- **Unité de production de silicate de sodium :**
  - ✓ Unité de traitement de sable incendie
  - ✓ Unité de préparation de silicate de sodium incendie
  - ✓ Stockage de silicate de sodium et soude caustique incendie
  - ✓ Local chaudière incendie & explosion
  - ✓ Laboratoire incendie & explosion
  - ✓ Atelier et Magasin de dépôt incendie
  - ✓ Unité de poudre de silice incendie
  - ✓ Hangar de stockage de la poudre de silice incendie
  - ✓ Salle de contrôle principale incendie
  - ✓ Hangar de stockage de sable sec incendie
  - ✓ Bureaux incendie
  - ✓ Restaurant incendie
- Le risque sismique est probable vue la sismicité de la wilaya de Mostaganem qui est classée en zone IIa; soit une zone à sismicité moyenne.

Vue la localisation géographique de l'usine ADWAN (zone à fortes pluviométrie), des fortes précipitations de pluies peuvent provoquer des inondations du site industriel. Ces

inondations peuvent toucher les zones de stockage des produits dangereux causant le ralentissement ou l'arrêt des activités avec ou sans dommages.

A noter que la présence de produits chimiques en contact avec l'eau pourrait provoquer des risques d'explosion ou d'incendie allant jusqu'à la destruction des installations.

- Une visite de risques doit être programmée dans un délai de 06 mois pour le contrôle de la mise en application des recommandations.

**2.7. Système d'évaluation des indicateurs clés des risques**

**Tableau : Exposition aux risques naturels**

<b>Exposition aux risques naturels</b>	<b>Note</b>
Tremblement de terre	1
Inondation	1
Tempêtes	3
<b>Autres risques</b>	
Feu & explosion	1
Risques des activités voisines	1
Terrorisme	1
Impacts véhicules et autres	3

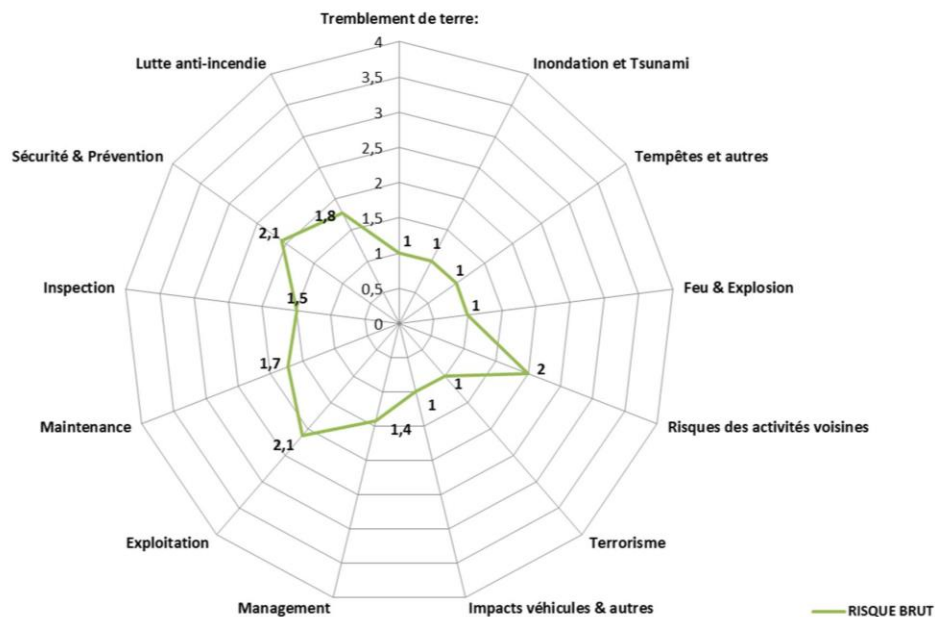
0 : Trop exposé, 1: Modérée, 2: Modérée à faible, 3: Faible, 4: Très faible

**Tableau :** Système d'évaluation des indicateurs clés des sinistres

Volets	Rubriques	Note
Management	Organisation	3
	Procédures	3
	Audits	3
	Certifications	0
	Entretien des installations	3
Exploitation	Permis de travail	3
	Procédures et manuels opératoires	2
	Gestion des modifications	2
	Exercices de simulation	1
	Analyse des risques	2
	Contrôle des documents	3
Maintenance	Administration & Organisation	2
	Système de management de la maintenance	0
	Fiabilité	-
	Performance (KPI)	3
	Isolation	2
	Teste des systèmes de secours	2
	Gestion des pièces de rechange	3
Inspection	Administration & Organisation	0
	Philosophie & Planning d'inspection	2
	Fiabilité & Performance	-
	Suivi & contrôle de corrosion	2
	Inspection des équipements	2
Sécurité & Prévention	Administration & Organisation	3
	Manuels & Guides	1
	Procédures d'urgence	3
	Formation & exercices de simulation	2
	Investigation sur incidents & Reportions	3
	Audits	2
	Indicateurs clés de performance (KPI)	-
	Techniques d'identification des risques et dangers	2
	Système anti-intrusion & CCTV	2
Lutte anti-incendie	Organisation	0
	Système anti-incendie	3
	Équipements anti-incendie	2
	Système de détection	2
	Formation & exercices de simulation	2
	Gestion des crises	2

0: Inacceptable, 1: Besoin d'amélioration, 2: Adéquat/moyen, 3: Supérieur à la moyenne, 4: Excellent.

Figure 9 : Cartographie des risques exploitations du client SPA ADWAN Chemicals



Source : document interne de la CASH.

### 3. Mise en place des couvertures d'assurance et recommandations pour les risques assurables et non assurables

#### 3.1. Synopsis des recommandations

Ces recommandations ont pour but d'assister le client dans le volet sécurité & prévention, pour l'amélioration de la qualité du risque.

Ces recommandations sont présentées par ordre de priorité, le tableau suivant regroupe la méthode de classification et la définition des priorités.

### 3.1.1. Catégorie de priorité

**Tableau :** catégorie de priorités

Catégorie de la priorité	Description
Critique	Observation d'un acte d'insécurité, procédure ou condition avec un potentiel résultat et/ou conséquence d'un accident significatif. Rectification et intervention immédiate de l'assuré/client et doit être clôturer et réaliser immédiatement.
A	Observation d'un design ou procédure inadéquat avec une future perte significative. Nécessitante l'amélioration de la qualité du risque.
B	Nécessite l'amélioration du design/conception ou procédures pour une bonne pratique.
C	Observation d'une installation ou modification qui ne correspond pas aux bonnes pratiques. Amélioration de la conception de l'installation est requise pour un bon risque.

### 3.1.2. Classification des recommandations

**Tableau :** classification des recommandations

Classification de la recommandation	Description
MGT	Management
EXP	Exploitation, Production, Utilities et Stockage
MNT	Maintenance
INP	Inspection
SEC	Sécurité & Prévention
SAF	Lutte Anti-incendie et autres
BP	Bonne pratiques (Best Practices)

## 3.2. Recommandations d'amélioration des risques

**Tableau :** Recommandations d'améliorations des risques

Rec. N°	Priorité	Classification	Observation et anomalie	Recommandation
Disjoncteur Ligne 60kV et Microcoupures électriques	INP	Critique	<p>Le Client ADWAN informe que les microcoupures électriques sont rares, cependant, une microcoupure électrique est survenue en janvier 2015, a endommagé le transformateur 3.5 MVA et a causé la perte de la carte électronique de commande d'ouverture et de fermeture du disjoncteur de la ligne 60 kV.</p> <p>Actuellement la commande du Disjoncteur de la ligne 60 kV alimentant le client ADWAN est manuelle, ce qui met en danger l'ensemble des installations des sous stations électriques (pertes des sous stations électriques de ADWAN) en cas de présence d'un défaut non éliminé par les protections de l'usine d'ADWAN ou par les protections du poste source SONELGAZ.</p> <p>Un défaut électrique et en</p>	<p>Procéder immédiatement à la réparation ou le remplacement de l'armoire de commande endommagée du Disjoncteur ligne 60kV, cela permettra le déclenchement du disjoncteur en cas de présence d'un défaut.</p> <p>Veiller à la conformité de l'installation électrique à travers des inspections régulières de l'ensemble des équipements des installations électriques.</p> <p>Installation d'un onduleur de puissance ou un stabilisateur de courant à la sortie du poste transformateur qui assurera la continuité de l'alimentation électrique sans interruption et permettra de préserver les installations contre les microcoupures, les variations de tensions, les parasite électrique et les coupures de</p>

particulier le court-circuit non éliminé fait courir un grand danger : aux personnes, aux équipements électriques installés à l'usine et à la fourniture d'électricité en termes de stabilité et de continuité.

courant.

Installations d'autres groupes électrogènes, ces derniers produiront de l'électricité en cas de coupure sur le réseau SONELGAZ.

Il est recommandé de prévoir un logiciel de gestion de la maintenance assistée par ordinateur (G.M.A.O), ce logiciel permettra :

- La gestion des ordres de travail par priorité,
- Classification des équipements critiques,
- Suivi vibratoire des machines tournantes,
- Planifier les opérations de maintenance par type et selon priorité, disponibilité de la pièce et disponibilité du personnel, etc.
- Gestion des stocks minimum en pièces de

Revoir la gestion de la maintenance

**MNT**

**Critique**

Absence de G.M.A.O pour la gestion de la maintenance préventive.

rechange,

- Calcul des indicateurs de performance et comparaison avec les objectifs fixés,

Autres.

Nous recommandons d'effectuer sur ces pompes des tests de performances annuelles complètes en accord avec la norme NFPA 25 et de les comparer avec la courbe de performance fournie par le constructeur, afin de vérifier les écarts et prendre des mesures préventives (remplacement des pompes, maintenances sur pompes, ...etc.), ce test peut être

inclus dans la maintenance préventive des pompes.

Il est nécessaire d'appliquer un ignifuge age sur les structures métalliques permettant

d'avoir une résistance au feu de deux (02) heures au minimum évitant ainsi l'effondrement de toute la structure en cas

Absence de test de performance des pompes anti-incendie

**MNT**

**Critique**

le client ADWAN informe qu'un test de fonctionnement

est systématiquement sur la station pompes anti-incendie, néanmoins, le test de performance des pompes électriques incendie n'a jamais été effectué.

Ignifuge age des structures métalliques

**SEC**

**Critique**

Absence d'ignifuge age des structures métalliques sur les différentes unités.

Absence d'analyse d'huile de lubrification	<b>INP</b>	<b>A</b>	Absence d'analyse d'huile de lubrification pour l'ensemble des machines tournantes.	<p>de feu,</p> <p>Il est recommandé d'établir un planning pour l'analyse des huiles de lubrification des machines tournantes, cela permettra d'avoir une idée sur la dégradation de l'huile utilisée, de même avoir une idée sur l'usure interne de ces machines (présence de traces de métal en suspension dans l'huile).</p>
Absence d'inspection et entretien des installations électriques par caméra infrarouge (thermographie).	<b>INP</b>	<b>A</b>	Absence d'entretien et de contrôle des installations électriques ;	<p>Afin de déceler les points chauds dans les armoires et les équipements électriques, il est recommandé de procéder à un contrôle par thermographie sur l'ensemble des armoires et les équipements électriques de l'usine.</p> <p>Afin d'éviter la formation des points chauds (source d'incendie) au niveau des contacts des armoires et des raccords des équipements électriques, nous recommandons un dépoussiérage et serrage régulier des dites armoires</p>

électriques et des raccords.

L'utilisation de la caméra thermographique peut être généralisée pour les machines tournantes, cela permettra la détection des zones de fort frottement et usure.

Afin d'assurer l'isolation entre les transformateurs auxiliaires en cas d'incendie, il est recommandé de mettre en place des murs coupe-feu entre les transformateurs 02 MVA et 10 MVA.

il est recommandé également de mettre en place un mur coupe-feu entre la station des pompes anti-incendie et les chaudières.

L'utilisation des murs coupe-feu permet de donner une résistance au feu de (02) deux heures

au minimum, la hauteur des murs coupe-feu doit être supérieures à celle de l'équipement à isoler.

il est strictement recommandé de faire une demande officielle

Unité Chlore : Absence de séparation par murs coupe-feu entre les transformateurs / entre chaudières et pompes anti-incendie

**SEC**

**Critique**

Absence de séparation coupe-feu entre le transformateur auxiliaire 02 MVA et le transformateur de l'unité électrolyse 10 MVA.

De même, absence d'une séparation coupe-feu entre la station des pompes anti-incendie et les chaudières.

La route d'accès au site non

**SEC**

**B**

Il a été remarqué que la route qui mène à l'entrée principale de l'usine

goudronnée			<p>ADWAN n'est pas goudronnée, cette situation empêche l'accès des secours et des camions d'incendie au site</p> <p>en cas de feu.</p>	<p>aux autorités afin de bitumer la route d'accès pour faciliter l'entrée des engins et véhicule de secours (camion d'incendie)</p> <p>au site.</p>
Caniveaux débordés	<b>BP</b>	<b>B</b>	<p>Lors notre visite, il a été constaté que les caniveaux et le réseau de drainage des eaux usées à l'intérieur du site sont débordés, cette situation peut engendrer des inondations catastrophiques</p> <p>en cas de fortes pluies</p>	<p>Mettre en place un programme quotidien ou hebdomadaires de nettoyage des caniveaux et du réseau de drainage des eaux usées, à l'intérieur du site, afin d'éviter tout débordement en cas de forte pluie.</p> <p>Nettoyage des chenaux d'évacuation des eaux pluviales et vérifier leur étanchéité pour éviter le débordement des eaux de pluies provoquant ainsi un déversement d'eau sur les stocks.</p>
inspection des événements d'air des bacs de stockage	<b>INP</b>	<b>A</b>	<p>Le Client ADWAN informe que l'inspection des bacs de stockage est effectuée par ENACT, suite au sinistre d'implosion du bac H Cl 500m<sup>3</sup> survenu à cause d'une fermeture accidentelle</p> <p>des événements d'air (provoquée par la fusion d'un joint en caoutchouc qui a bouchée les événements).</p>	<p>Il est recommandé de mettre en place une procédure d'inspection régulière des événements d'air des bacs de stockage afin d'éviter les éventuelles implosions causé par le bouchage des événements et d'instaurer un check-list.</p>

<p>inspection des pompes d'évacuation des eaux pluviales.</p>	<p><b>INP</b></p>	<p><b>A</b></p>	<p>Vue l'absence d'un réseau d'assainissement au niveau de la zone industrielle de Fornaka et afin d'évacuer les eaux pluviales vers l'extérieur de l'usine, cette dernière est dotée d'une fosse de rétention des eaux pluviales, cette fosse équipée de deux (02) pompes (une pompe pneumatique et l'autre électrique).</p> <p>Lors notre passage, la pompe pneumatique était en panne et la fosse de rétention était remplie à 100%.</p>	<p>Il est recommandé de mettre en place une procédure d'inspection régulière avec une check-list des états des pompes d'évacuation afin d'assurer une évacuation quotidienne des eaux pluviales, en cas une forte pluie</p>
<p>Formation du personnel</p>	<p><b>INP</b></p>	<p><b>A</b></p>	<p>Il a été constaté que seulement 22 opérateurs du client ADWAN ont bénéficiés d'une formation « Secourisme ».</p> <p>Une simulation est programmée durant le mois de juin avec la protection civile.</p>	<p>L'ensemble du personnel doit être initié aux principes de bases de sécurité comme la manipulation des extincteurs. Il est recommandé de mettre en place un programme d'exercice de simulation afin de familiariser tous les employés à la première intervention sur feu réel. La date de cet exercice doit coïncider avec la date limite du Contrôle des extincteurs.</p>
<p>Nombre insuffisant d'extincteurs</p>	<p><b>SAF</b></p>	<p><b>Critique</b></p>	<p>Nombre d'extincteurs insuffisant.</p> <p>Pas de numérotation des extincteurs et de leurs positions respectives.</p>	<p>Augmentation du nombre d'extincteurs afin d'assurer une bonne couverture en moyen d'extinction.</p> <p>Généraliser la numérotation des</p>

<p>Unité chlore : transformateur auxiliaire 02 MVA  ne dispose pas d'une cuve de rétention.</p>	<p><b>SEC</b></p>	<p><b>A</b></p>	<p>Constatation au niveau de la partie Chlore que le transformateur auxiliaire 02 MVA ne dispose pas d'une cuve de rétention de huile d'isolation en cas déversement.</p>	<p>positions des extincteurs sur la plaque murale et reprise du numéro sur l'extincteur, afin d'automatiser la remise en place de chaque extincteur à sa place d'origine après vérification</p> <p>Il est recommandé de doter le transformateur auxiliaire 02 MVA d'une cuve de rétention de l'huile diélectrique isolante afin de retenir l'huile en cas de déversement, ce dernier pourrait survenir suite à une éventuelle suppression du dit transformateur.</p>
<p>Revêtement interne appliqué dans les Hangars</p>	<p><b>SEC</b></p>	<p><b>A</b></p>	<p>Un revêtement isolant est appliqué sur la surface interne du TN40 des murs périphériques du hangar HTP, du hangar de broyage du sable et d'autres hangars similaires, ce revêtement est vétuste et inflammable.</p> <p>L'état actuel présente un facteur favorable de propagation du feu en cas d'incendie.</p>	<p>Il est recommandé de supprimer tous les revêtements isolants sur la surface interne du TN40 des murs périphérique des hangars (hangar contenant l'unité HTP, hangar de broyage du sable et autres hangars similaires).</p>

### 3.3. Rapport photographique

Afin de justifier l'existence des mesures de prévention, l'expert procède à une séance de prise de photos à l'unité de Production et de commercialisation des produits chimique inorganique.

**Figure :** Rapport photographique

<i>Unité chlore</i>	
	
<i>Bâtiment administratif ADWAN Chemicals Cie</i>	<i>Bac de stockage HCl</i>
	
<i>04 bacs de stockage eau de javel « Na Cl O »</i>	<i>Bac de stockage hydroxyde de sodium« NaOH»</i>
	
<i>Aire de stockage sel</i>	<i>02 saturateurs</i>



*Traitement chimique*



*Partie Décantation*



*Partie ionisation*



*Partie filtration*



*Bac de stockage de la saumure pure*



*Tour de refroidissement*



*Groupe TRANE de refroidissement*



*Compresseurs d'air*



*Traitement osmose inverse*



*Chaudières*



*Unité de production H CL et eau de javel*



*Groupe électrogène 800 KVA TEKSAN*



*Transformateur auxiliaire 2 MVA*

*Transformateur 10 MVA pour l'électrolyse*



*Filtre de composassions*



*Unité de production Na OH 50%*



*Evacuation des eaux condensats*



*Arrivée 60 kV*



*Salle d'armoire du transformateur 30 MVA  
Partie commande, meure et protection*



*Salle DCS*



<p><i>RIA</i></p>	<p><i>Station des pompes anti-incendie</i></p>
	
<p><i>Extincteur à chariot</i></p>	<p><i>Salle DCS: poste télésurveillance partie électrolyse</i></p>
<p><i>Unité silicate Lavage et traitement de sable</i></p>	
	
<p><i>Aire de stockage du sable traité</i></p>	<p><i>Partie séchage du sable</i></p>
	
<p><i>Partie tamisage du sable</i></p>	<p><i>Conditionnement du sable séché</i></p>



*Four de séchage du sable en maintenance*



*Conditionnement sable broyé*



*Station osmose inverse « PROSERIES »*



*Station de pompes anti-incendie*



*Remplisseurs de camions*



*Fosse de rétention des eaux pluviales*



*Broyeur du sable*



*Hangar de broyage du sable*



*Bac de stockage calorifugé 200m<sup>3</sup> du silicate (la température de stockage est de 50°C)*



*Bac de gasoil*



*Bac d'eau traitée 1 000 m<sup>3</sup>*



*Groupe électrogène 600 KVA « année 2009 »*



*Unité hydro Thermal Plant (HTP)*



*02 chaudières pour alimenter HTP*



*03 Compresseurs d'air GA 45+ Atlas Copco*



*Atelier de maintenance*



*Magasin des pièces de rechange sensibles*



*Dépôt de stockage de pièces de rechange, produits dangereux et emballage*

**Anomalies constatées**



*Unité silicate : Hangar de broyage du sable :  
Revêtement intérieur inflammable*

*Unité silicate : Hangar HTP : Revêtement  
intérieur inflammable*



*Unité silicate : Pompe pneumatique d'évacuation des eaux pluviales en panne*



*Unité chlore : Absence de séparation coupe-feu*

*entre le transformateur 2 MVA et le transformateur 10 MVA*

### 3.4. Rédaction du contrat d'assurance

Après un accord commun entre la compagnie d'assurance des hydrocarbures CASH et l'assuré ADWAN CHEMICALS SPA qui s'est présenté pour souscrire a un contrat d'assurance « Tous risque sauf & perte d'exploitation », il a été convenu ce qui suit :

- La garantie de l'assureur intervient pour tous dommages, destructions ou pertes physiques causées, directement ou indirectement, aux biens assurés, survenant d'une façon soudaine et accidentelle, suite à un dommage non exclu.
- Le contrat est conclu pour une durée d'une année ferme. Il prend effet le 01 Janvier 2015 à zéro heure et expire de plein droit le 31 Décembre 2015 à minuit.
- L'assuré a honoré sa prime d'assurance d'un montant TTC de **7 459 363.54 DA** en deux tranches :
  - ✓ En date 06/10/2015, avis de recette N°305/2015/00137.
  - ✓ En date 31/03/2016, avis de recette N° 305/2016/00142.

### 3.5. Indemnisation de sinistre

Dans cette partie, nous allons étudier l'indemnisation du sinistre qui s'est produit le 22/01/2015 à l'unité de Production et de commercialisation des produits chimique inorganique de Mostaganem.

### **3.5.1. Déclaration du sinistre**

Dès lors où le sinistre parvient l'assuré est dans l'obligation d'émettre une déclaration de sinistre dans les 7 jours qui suivent le sinistre sous peine de subir des sanctions.

En effet le 24/01/2015, le client ADWAN Chemicals SPA envoie une déclaration de sinistre où il déclare être victime d'une détérioration des bobinages d'un transformateur et une défaillance de la carte mère de l'armoire électrique qui a mis l'unité de production en hors d'usage et qui s'est produit le 22/01/2015.

### **3.5.2. Ouverture du dossier et contrôle de garantie**

A la réception de la déclaration du sinistre émise par l'assuré, l'assureur ouvre un dossier sinistre et procède au contrôle des garanties souscrites au contrat d'assurance pour vérifier si le sinistre déclaré n'est pas exclu par le contrat.

L'assuré a souscrit une police d'assurance **Tous risques sauf & perte d'exploitation** sous le N° **305.2015.10.1211.00001**, valable du **01/01/2015** au **31/12/2015**, l'événement enregistré est un « **dommage aux appareils électriques** ».

Une franchise de 10 % avec un minimum de 2 500.00 DA à appliquer au titre de cette garantie.

### **3.5.3. Visite du sinistre (le rapport d'expertise)**

Une fois que l'avis de sinistre est émis, l'assureur procède à la désignation de l'expert agréé par la compagnie et envoie une lettre en joignant la copie de la déclaration de l'assuré afin d'établir un rapport détaillé sur les causes du sinistre et le montant exact des dégâts.

Une fois que l'expertise est faite, l'expert qui est en charge de cette mission rédigera un rapport qui sera remis à l'assureur, ce rapport représente une pièce indispensable pour l'indemnisation du sinistre, son contenu va aider l'assureur à connaître le montant exact des dégâts mais aussi les circonstances du sinistre, la part de responsabilité de l'assuré, et quelles sont les garanties qui vont s'enclencher.

Dans le cas d'ADWAN, après avoir accompli la visite du sinistre, l'expert remet un PV d'expertise à l'assureur avec les constatations suivantes :

### **3.5.3.1. Description des dégâts**

Le lieu du sinistre est situé à la zone d'activité 2 et 3 Fornaka Mostaganem, société ADWAN CHEMICALS SPA.

### **3.5.3.2. Constatation des dégâts**

#### **✓ Transformateur**

- Cuivre du bobinage fondu sur la colonne (W) par l'effet de la température très élevée.
- Gonflement au niveau du bobinage colonne (V).

#### **✓ Armoire électrique**

- Défaillance de la carte mère CPU 5014.

### **3.5.3.3. Causes et circonstances du sinistre**

En date du 22/01/2015, l'assuré a subi des dommages matériels suite à des fluctuations de courant engendrées par les intempéries qui ont affecté le réseau 60 KV SONELGAZ. Ces surintensités ont aussi provoqué l'endommagement des cartes mères dans l'armoire de commande et de production.

Il est important de noter que la SPA ADWAN CHEMICALS possède une ligne 60 KV (60 000 Volts).

### **3.5.3.4. Nature et ampleur des dommages**

Les dommages enregistrés par une fluctuation de courant engendré par les intempéries qui ont affecté le réseau public, se résument comme suite :

- Détérioration du transformateur 3.15 MVA 30/0.4 KV N° DE Série 55599.
- Détérioration de la carte mère CPU 5014.

### **3.5.3.5. Evaluation et estimation des éléments endommagés**

L'estimation des dommages consécutifs au sinistre relaté plus haut comme suit :

Tableau 6: Estimation des éléments endommagés.

N°	DESIGNATION	Qts	P/UNIT	MONTANT(HT)
01	3.15 MVA 30/0.4 transformateur identique au transformateur avec la série N°55599	01	4 540 305.00	4 540 305.00
			<b>Total</b>	<b>4 450 305.00</b>

N°	DESIGNATION	Qts	P/UNIT	MONTANT(HT)
01	F/P carte CPU 5014	01	602 697.00	602 697.00
	<b>Réparation</b>			
02	Installation de la carte CPU 5014	Lot	128 570.00	128 570.00
			<b>Total (HT)</b>	<b>731 267.00</b>

Source : document interne de la CASH.

Le montant total des dégâts sont estimé à un montant de **5 271 572.00DA**

- A déduire un taux de vétuste de 20% sur l'ensemble des moteurs. Le rapport d'expertise est joint en **annexe**.

### 3.5.4. Evaluation et détermination de l'indemnité

L'indemnisation des sinistres déclarés fera l'objet d'un accord amiable entre l'assuré et l'assureur. A défaut d'un règlement à l'amiable, l'une ou l'autre parties portera le litige par devant le tribunal Mostaganem.

L'expertise devra être diligentée par l'assureur dans les trois (03) jours qui suivent la date de réception de la déclaration du sinistre.

Une copie originale du rapport final d'expertise sera remise à l'assuré en même temps que l'assureur, au maximum dans trente (30) jours qui suivent le dernier passage de l'expert.

L'Assureur dédommagera l'assuré dans un délai de trente (30) jours après la remise du rapport d'expertise final par les experts. A défaut de la remise du rapport final d'expertise dans les délais indiqués ci-dessus, l'expert commis, devra remettre à l'assuré, une copie originale du rapport préliminaire sur les causes et origines du sinistre ainsi qu'une estimation des dommages, dans les trente jours (30) qui suivent le dernier passage de l'expert sur site.

LA SPA ADWAN CHEMICALS et à sa demande bénéficiera d'une avance sur

indemnité de 50%, pour les sinistres garantis dépassant Deux millions Dinars (2 000 000 DA), en attendant le règlement final du sinistre.

L'évaluation définitive des dommages sont arrêtés par l'expert conformément aux factures d'achats et au frais engagé par notre assuré, en se basant sur tous les éléments notre analyse est faite en deux options, Le montant de l'indemnisation à la charge de l'Assureur sera calculé comme suit :

- **1ère Option** / Réparation du transformateur avec remplacement de la carte CPU

L'évaluation des dégâts définitive suivant les factures préforma de réparation et à la facture d'installation de carte CPU 5014 comme suite :

**Tableau 7: Le montant de la réparation du transformateur et carte CPU.**

<b>DESIGNATION</b>	<b>P/UNITAIRE (DA)</b>	<b>MONTANT (DA)</b>
Carte CPU 5014	602 697.00	602 697.00
Installation de la carte CPU 5014	128 570.00	128 570.00
Expertise et diagnostic du Transformateur 3150 KV/400 V	480 500.00	480 500.00
Réparation et rembobinage du transformateur 3150 KVA 30 KV/400V	2 019 080.00	2 019 080.00
Frais engagé à la limitation des dommages (Location deux groupes)	4 280 000.00	4 280 000.00
<b>TOTALE 1</b>	<b>7 510 847.00</b>	<b>7 510 847.00</b>

Source : documents interne de CASH assurance.

- **Décompte de l'indemnité (1ère Option) (Réparation)**

Suivant la condition de la police d'assurance, l'indemnité de ce sinistre est détaillée comme suit :

**Tableau 8: Décompte de l'indemnité (réparation).**

<b>Montant des dommages</b>	<b>7 510 847.00 DA</b>
<b>Vétusté</b>	<b>Valeur de remplacement à neuf</b>
<b>Franchise 10%</b>	<b>751 084.70 DA</b>

<b>Indemnité à payer</b>	<b>6 759 762.30</b>
--------------------------	---------------------

- **2<sup>ème</sup> Option** /Remplacement du transformateur et de la Carte CPU

L'évaluation des réparations et diagnostic du transformateur suivant les factures préforma N° 0096/015 du 29 comme suite :

**Tableau 9: Le montant du remplacement du transformateur et carte CPU.**

<b>DESIGNATION</b>	<b>P/UNITAIRE (DA)</b>	<b>MONTANT (DA)</b>
Carte CPU 5014	602 697.00	602 697.00
Installation de la carte CPU 5014	128 570.00	128 570.00
Transformateur 2000 KVA-30	2 544 103.00	2 544 103.00
Location Deux Groupes	4 280 000.00	4 280 000.00
<b>TOTALE 2</b>	<b>7 555 370.00</b>	<b>7 555 370.00</b>

Source : document interne de la CASH.

- **Décompte de l'indemnité (2<sup>ème</sup> Option) Remplacement**

Suivant la condition de la police d'assurance, l'indemnité de ce sinistre est détaillée comme suit :

**Tableau 10: décompte de l'indemnité (remplacement).**

<b>Montant des dommages</b>	<b>7 555 370.00 DA</b>
<b>Vétusté</b>	<b>Valeur de remplacement à neuf</b>
<b>Franchise 10%</b>	<b>755 537.00 DA</b>
<b>Indemnité à payer</b>	<b>6 799 833.00</b>

**Remarque :** Les frais engendrés par la SPA ADWAN ont été pris en charge parce que ce dernier a jugé nécessaire de limiter la perte d'exploitation néanmoins la valeur de la location est excessivement chère par rapport aux valeurs du marché.

### 3.5.5. Le paiement de l'indemnité

Le montant du préjudice sera défini en fonction de la 2<sup>ème</sup> option « remplacement » qui s'élève à 6 799 833.00 DA.

## **Conclusion**

Dans le monde industriel, les soucis majeurs des entreprises, c'est la sauvegarde de leur pérennité et leur survie, en effet plusieurs risques peuvent affecter une entreprise, c'est pour cela qu'elle met toujours l'assurance en premier dans leur politique de protection et surtout de survie.

Les coups financiers que peuvent supporter les entreprises en cas de sinistre peuvent affecter leur équilibre financier voir émettre la cause de leur disparition si le sinistre est total.

L'assurance risque industriel, se présente comme une garantie tout risque sauf, cette assurance intervient contre un bon nombre de risques auxquels sont exposés les entreprises au quotidien, elle intervient en cas de réalisation d'un risque ou de plusieurs risques à condition que ces derniers soient stipulés dans le contrat. L'objectif de l'assurance est d'indemniser les pertes matérielles subi par l'assuré ; mais aussi, cette police d'assurance intervient dans le cas où l'assuré cause préjudices à autrui, des garanties de responsabilité civile sont mise en place dans la police d'assurance.

Pour conclure, l'assurance est synonyme de sécurité et de sérénité pour les entreprises de productions.

Chaque entreprise fait face à des risques qui pourraient représenter des menaces pour sa réussite. Elle s'efforce à identifier les risques encourus lors de son activité, évaluer leurs conséquences ainsi que leur gravité, et mettre en œuvre des actions visant à les maîtriser et à réduire leurs impacts économique, humain et physique. Mais il n'en demeure pas moins que toute entreprise soucieuse d'une bonne gestion des risques pour l'atteinte de ses objectifs trouvera un intérêt à la mise en place d'une fonction de management des risques.

L'une des techniques de traitement du risque est l'assurance, qui permet de transférer une partie de la composante financière des pertes éventuelles à un assureur, ou un groupe d'assureurs. En contrepartie du paiement d'une prime d'assurance, les assureurs garantissent que les victimes éventuels des sinistres seront compensées et facilitent un traitement rapide des dossiers de demande d'indemnisation. De ce fait, les assureurs n'acceptent que les risques assurables (risques assurables et conformes à sa politique de couverture des risques).

L'assurance ne réduit pas les risques des entreprises, mais on peut l'utiliser comme un outil financier de protection contre les pertes associées à certains risques. Cela signifie qu'en cas de perte, on obtient une certaine indemnisation financière. Donc, l'assurance n'empêche pas l'événement aléatoire de survenir, mais plutôt prendre en charge les conséquences dommageables de celui-ci, s'il se réalise. De ce fait le souci des compagnies d'assurances est de créer la sécurité en permettant à l'assuré d'opérer ses activités sans hésitation, elle apporte donc un confort moral aux assurés.

L'objectif de cette recherche, dans le cadre de ce mémoire en finance et assurance, a été de mettre l'accent sur la gestion des risques de l'entreprise et son traitement dans les compagnies d'assurances en l'occurrence la compagnie d'Assurance des hydrocarbures (CASH).

En effet, on peut dire que la maîtrise et le suivi des risques passent inévitablement par l'étape d'identification de risque qui est indispensable, avant de passer aux autres étapes.

Afin de bien mener notre travail, nous avons procédé au traitement d'un cas pratique qui nous a permis de concevoir des passerelles qui existent entre le savoir théorique et la pratique sur le terrain. Portant sur la détermination du déroulement de l'opération de l'accompagnement d'une entreprise dans sa gestion des risques ainsi que la souscription d'un contrat d'assurance.

## Conclusion Générale

---

En effet, une fois le risque est bien défini à la fois pour l'entreprise (ou le particulier) qui souhaite assurer son patrimoine ou ses biens et sécurisé son financement, et pour la compagnie d'assurance, cette dernière passe à l'accompagnement de son assuré dans sa gestion des risques, dont on a basé dans cette recherche, avant de souscrire un contrat, et cela, par une visite de risques par un expert afin d'avoir une meilleure idée et une bonne appréciation sur les risques, et de donner un aperçu général sur la gestion et les différentes expositions aux risques encourus. Après la visite, elle détermine les risques assurables et non assurables, ensuite elle propose des recommandations en termes de priorité pour améliorer la qualité des risques. Une fois le risque est déclaré la compagnie d'assurance passe au traitement de ce sinistre et après avoir toutes les pièces constitutives du dossier, elle procède à l'ouverture du dossier et à la vérification de sa validité en contrôlant les garanties et les règlements. Enfin elle classe le dossier selon sa décision.

Pour conclure, L'assurance est essentielle pour garantir le bon fonctionnement d'une entreprise et assurer sa sécurité financière.

Notre étude nous a permis de vérifier la consistance de nos hypothèses de départ de notre recherche. En effet, ces résultats montrent qu'on peut valider les deux hypothèses car l'assurance participe activement au management des risques de l'entreprise, et elle est même l'un des principaux leviers pour gérer les risques. Ainsi, sans l'intervention des assureurs, des sinistres peuvent mettre en péril l'équilibre financier et la pérennité de l'entreprise économique.

L'assurance est un moyen de sécuriser les entreprises par les techniques de prise en charge des risques.

L'assurance est primordiale pour garantir le bon fonctionnement d'une entreprise et assurer sa sécurité financière.

En effet, il conviendrait de noter l'esprit créatif des assureurs repoussants sans cesse les limites de l'assurance et d'inviter ceux-ci à jouer davantage leur rôle de soutien à l'essor économique et à l'innovation.

## Ouvrage

- ANDRE Martin (2012), "Technique d'assurance", Ed. Dunod, Paris.
- BERARD Céline et TEYSSIER Christine (2018), "La gestion des risques dans les PME", ISTE Ed. LTD.
- BERTHELMAY Bernard et COURREGES Philippe (2004), "Gestion des risques, méthode d'optimisation globale, Ed. d'Organisation, 2<sup>ème</sup> édition, Paris.
- CHRISTELLE Philippe et VILLEPELET Serge (2005), « Le Management des Risques de L'entreprise », Ed. d'Organisation, Paris.
- Couilbault F-Dit Huberty T, « Les grands principes de l'assurance » 13<sup>ème</sup> Edition Paris
- DARSA Jean-David (2013), " La gestion des risques en entreprise", Ed. GERESO, 3<sup>ème</sup> édition, France.
- HASISID Ali (1988), "Introduction à l'étude des assurances", Ed. ENAL, Alger.
- LANDEL.J « Lexique des termes d'assurance » ,5eme édition, l'Argus de l'assurance, Paris.
- LAURENT Pierandrei (2015), "Risk management", Ed. DONOD, 3<sup>ème</sup> édition, Paris.
- MARMUSE C. et MONTAIGNE X. (1989), " Management du risque", Ed. Vuibert entreprise, 2<sup>ème</sup> édition, Paris.
- REGINE Marquet « Techniques d'assurance », 2<sup>e</sup> Edition FOUCHER, Paris 2016.
- 

## Thèses et Mémoires

- MALKI Hayet et MEZIAB Zakia (2020), " Assurance des risques industriels au sien de la compagnie d'assurance des hydrocarbures CASH, Agence D0801 de Tizi Ouzou ", mémoire en sciences financières et comptabilité, option finance et assurance, UMMTO.

## Rapports et Documents officiels

- Document interne de la CASH.
- Bulletin de la compagnie centrale de Réassurance N°14,2014.
- Document de l'École des hautes études d'Assurances (EHEA).
- Note de conjoncture du marché des assurances, CNA
- 

## Textes et Lois et Articles

- Article 10 de l'ordonnance n° 95-07 du 25 Janvier 1995, modifiée et complétée par la loi 06-04 du 20/02/2006.
- Article 16 alinéa 5 de l'ordonnance n°95-07 du 25 Janvier 1995, compétée et modifiée par la loi 06-04 du 20/02/2006
- Article 18 de l'ordonnance n°95-07 du 25 Janvier 1995, modifiée et complétée par la loi 06-04 du 20/02/2006.
- Article 19 de l'ordonnance n°95-07 du 25 Janvier 1995, modifiée et complétée par la loi 06-04 du 20/02/2006.
- L'article n°30 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances.
- L'article n°38 de l'ordonnance 95-07 du 25 janvier 1995 relative aux assurances, modifier et complétée par la loi N°-06-04 du 20/02/2006.

## Revues

- EBONDO Eustache et al. (2009/03/4) (n°237-238), "Le management des risques de l'entreprise", LA REVUE DES SCIENCE DE GESTION.
- LE PHARE (2007), "Revue N°101", Septembre, Algérie.
- Revue de l'assurance N°08 (2015), "Contribution des assurances à L'ECONOMIE ", mars Algérie.
- Revue de l'assurance N°21-juin 2018

## Web graphie

- <https://www.uar.dz>.
- <https://www.cna.dz>.
- <http://www.lafinancepourtous.com>
- [www.caar.dz](http://www.caar.dz)
- [www.caat.dz](http://www.caat.dz)

- [www.cash.assurances.dz](http://www.cash.assurances.dz).
- [www.2A.dz](http://www.2A.dz).
- [www.sgci.dz](http://www.sgci.dz).
- [www.ccrdz.dz](http://www.ccrdz.dz).
- <http://www.institut-numeriques.org>.
- <http://www.cours-gratuit.com-management-des-risques>.
- [www.institut-numerique.org/section-i-le-traitement-des-risques](http://www.institut-numerique.org/section-i-le-traitement-des-risques).
- <https://www.institut-numerique.org>.
- [https://fr.wikipedia.org/wiki/Risque\\_op%C3%A9rationnel\\_\(%C3%A9tablissement financier\)](https://fr.wikipedia.org/wiki/Risque_op%C3%A9rationnel_(%C3%A9tablissement_financier))

## Annexes

**CASH**

Assurances  
Compagnie d'Assurances des Hydrocarbures  
Spa au capital de 7.800.000.000 DA

### INCENDIE RISQUES D'ENTREPRISES

#### I. Renseignements généraux :

Nom de l'assuré : <u>ADWAN CHEMICALS SPA</u>																		
Qualité de l'assuré vis-à-vis :																		
- Bâtiment : Propriétaire : Occupant total <input checked="" type="checkbox"/> Occupant partiel <input type="checkbox"/> Non occupant <input type="checkbox"/>	Locataire : Occupant total <input type="checkbox"/> Occupant partiel <input type="checkbox"/>																	
- Matériels et équipements : Propriétaire <input checked="" type="checkbox"/> Autre <input type="checkbox"/>																		
Situation du risque (Adresse) : <u>Z. FarmaKa, 02 et 03</u> Commune <u>Ain Nouissy</u> Wilaya <u>Mostaganem</u>																		
Nature de l'activité de l'assuré :																		
Montants à assurer :																		
<table border="1"> <thead> <tr> <th>Biens assurés</th> <th>Valeurs assurées</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Bâtiments : - Administratif</td> <td></td> </tr> <tr> <td>- Industriel</td> <td><u>1.164.236.440,10</u></td> </tr> <tr> <td>- Commercial</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Agencements et installations</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Matériels et équipements</td> <td><u>2.936.135.746,38</u></td> </tr> <tr> <td>Mobiliers</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Stocks : - Matières premières</td> <td rowspan="2"><u>{ 555.194.765,09</u></td> </tr> <tr> <td>- Produits finis</td> </tr> </tbody> </table>		Biens assurés	Valeurs assurées	Bâtiments : - Administratif		- Industriel	<u>1.164.236.440,10</u>	- Commercial		Agencements et installations		Matériels et équipements	<u>2.936.135.746,38</u>	Mobiliers		Stocks : - Matières premières	<u>{ 555.194.765,09</u>	- Produits finis
Biens assurés	Valeurs assurées																	
Bâtiments : - Administratif																		
- Industriel	<u>1.164.236.440,10</u>																	
- Commercial																		
Agencements et installations																		
Matériels et équipements	<u>2.936.135.746,38</u>																	
Mobiliers																		
Stocks : - Matières premières	<u>{ 555.194.765,09</u>																	
- Produits finis																		
Date d'effet : <u>01/01/2015</u>	Date d'échéance : <u>31/12/2015</u>																	
Garanties annexes demandées :																		
<input checked="" type="checkbox"/> Dommages aux appareils électriques <input checked="" type="checkbox"/> Chute d'appareils de navigation aérienne / choc de véhicule terrestre <input checked="" type="checkbox"/> Tempête, grêle et inondation <input checked="" type="checkbox"/> Tremblement de terre <input checked="" type="checkbox"/> Actes de terrorisme et de sabotage <input checked="" type="checkbox"/> Emeutes et mouvements populaires <input checked="" type="checkbox"/> Frais et honoraires d'expert <input checked="" type="checkbox"/> Frais de démolition et de déblais <input checked="" type="checkbox"/> Recours des voisins et des tiers <input type="checkbox"/> <u>Tous Risques Sauf</u>																		
Antécédents :																		
veuillez signaler les sinistres (nature, cause et montants) survenus pendant les 5 dernières années <u>sinistres Mineurs</u>																		
Le risque est-il déjà assuré ? <u>CASH</u>																		
Assureur actuel <u>Renouvellement</u>																		



Assurances  
Compagnie d'Assurances des Hydrocarbures  
Spa au capital de 7.800.000.000 DA

## II. Eléments d'appréciation technique

A. DESCRIPTION DU RISQUE	
<b>1/- Construction :</b>	
- Ossature :	Maçonnerie <input checked="" type="checkbox"/> Acier <input checked="" type="checkbox"/> Bois <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) <input type="checkbox"/> <i>Construction mixte</i>
- Murs extérieurs :	Maçonnerie <input checked="" type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Bois ou plastique <input type="checkbox"/>
- Planchers :	Maçonnerie <input checked="" type="checkbox"/> Acier <input type="checkbox"/> Bois ou autres <input type="checkbox"/>
- Couverture :	Maçonnerie <input type="checkbox"/> Acier <input checked="" type="checkbox"/> Bois ou plastique <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) <input type="checkbox"/>
- Aménagement :	Plâtre <input type="checkbox"/> vitrage ou tôle métallique <input checked="" type="checkbox"/> Bois ou plastique <input type="checkbox"/> Autre (à préciser) <input checked="" type="checkbox"/>
- Nombre d'étages :	<i>R+1</i>
<b>2/- Stockage :</b>	
- Marchandises :	<i>Matériaux Premières (Sable de Gilice)</i>
- Nature du stockage :	En magasins <input checked="" type="checkbox"/> En plein air <input checked="" type="checkbox"/> En silos <input type="checkbox"/> Enterré <input type="checkbox"/>
- Hauteur du stockage :	Supérieur à 7.2m du sol <input checked="" type="checkbox"/> Inférieur à 7.2m du sol <input type="checkbox"/>
- Nature de l'emballage :	<i>D.V.E.V.S.</i>
<b>3/- Communauté et contiguïté :</b>	
Distincts (plus de 10m) <input checked="" type="checkbox"/>	Proches, communs ou contigus (inférieur à 10m) <input type="checkbox"/>
B. CHAUFFAGE	
<b>1/- Localisation du chauffage :</b>	
Dans un local spécial <input checked="" type="checkbox"/> Dans un bâtiment chauffé <input type="checkbox"/>	
Si dans un bâtiment chauffé, indiquez le type de chauffage :	
Chaudière à combustible <input checked="" type="checkbox"/>	Chaudière électrique <input type="checkbox"/>
Chauffage à air pulsé Indirect <input type="checkbox"/>	Chauffage à air pulsé direct <input type="checkbox"/>
Chauffage centralisé air/air <input type="checkbox"/>	Chauffage centralisé air/eau <input type="checkbox"/> Poêle <input type="checkbox"/>
C. INSTALLATIONS ELECTRIQUES	
- Age des installations : <i>11 ans</i>	
- Conformité avec les prescriptions réglementaires : Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
- y a-t-il une maintenance régulière ? Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
Si oui, veuillez indiquer le nom de la société de maintenance. <i>(maintenance interne (Norme ISO))</i>	
D. PROTECTION ET PREVENTION	
1/- Extincteur mobiles :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
2/- Robinet d'Incendie Armé :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
3/- Détection automatique :	Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>
4/- Exutoire de fumée et de chaleur :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
5/- Installation de Sprinklers :	Oui <input type="checkbox"/> Non <input checked="" type="checkbox"/>
Ces moyens de prévention sont-ils vérifiés périodiquement ?	
Si oui, veuillez présenter votre contrat de maintenance. Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	
6/- Accessibilité du risque :	Facile <input checked="" type="checkbox"/> Difficile <input type="checkbox"/>
7/- Autres Moyens de prévention :	<i>Cellule interne d'intervention</i>

Les présentes déclarations serviront de base au contrat d'assurance. Je les certifie exactes.

Cette proposition n'engage, en aucun cas, les parties à conclure le contrat. Il n'en résulte pas de couverture de risques.

Fait à *Montganeux* le *25.12.2014*

Signature et cachet du proposant

2/2



DECLARATION DE SINISTRE

Domiciliation de l'assureur :

Agence code ..... 305 Mostaganem  
 Adresse : ..... c/le AADL STAGI II Mostaganem  
 Tél. : ..... 045 39 35 25 / 27  
 Fax : .....  
 e-mail (1) : ..... k-kissoum@cash-assurances.dz

I. IDENTIFICATION DU CLIENT

Assuré ( Nom / raison sociale ) : ..... ADWAN CHEMICALS SPA  
 Forme juridique : ..... SPA  
 Adresse : ..... Z.I. foratka, Mostaganem  
 Tél. / Fax : ..... 045 37 00 05 / 03  
 Bénéficiaire d'assurance : ..... Cui même

II. IDENTIFICATION DU RISQUE COUVERT

Numéro de la police d'assurance : ..... 305 2015 10.1211.0001  
 Désignation et nature du risque : ..... Unité de Production chlore  
 Description des biens assurés : ..... TRS  
 Valeurs assurées : ..... 4391 926 834,27  
 Franchises : ..... 10%

III. IDENTIFICATION DU SINISTRE

Date & lieu du sinistre (préciser l'heure) : ..... 21. 01. 2015  
 Nature sinistre (Préciser la garantie affectée) : ..... d'ordre électrique  
 Circonstances du sinistre : ..... une Franchise de Tension dans  
 la ligne HT a provoqué les dommages  
 Causes du sinistre : ..... une HAUSSE de Tension Electrique  
 Evaluation approximative du sinistre : ..... 5000 000 DA

Assuré	CASH Spa
Nom & Prénom ..... ALAA Boukheff	Référence d'enregistrement : N° .....
Date d'envoi ..... 22-01-2015	Date de réception : ..... 22-01-2015
Cachet et Signature : 	

**EX.AL**

## **EXPERTISE ALGERIE**

Spa société par action au Capital Social de : 23.500.000 DA RC N°97 B 402405 -Alger

Siège Social : 07, Chemin du Paradou - Hydra – Alger .Tél /Fax :(021)48.26.74-60.75.76

Bureau Régional d'Alger EXAL

07, Chemin du Paradou - Hydra – Alger

### **RAPPORT D'EXPERTISE**

**N° 02.15.RI.52.026**

**REQUERANT** : CASH MOSTAGANEM Agence Code 305  
**ASSURE** : ADWAN CHEMICALS SPA  
**DOSSIER N°** : NC  
**SINISTRE DU** : 22-01-2015  
**LIEU DU SINISTRE** : Zone d'activité 2 et 3 Fornaka Mostaganem  
**NATURE DU SINISTRE** : R.I  
**INTERVENANT** : Mr BEDANI Nasr-eddine  
**DATE D'EXPERTISE** : 19-03-2015  
**RAPPORT ETABLI LE** : 15-06-2015

Intervenant : Mr. BEDANI Nasr-Eddine  
Affaire: ADWAN CHEMICALS SPA  
Sinistre du : 22/01/2014  
Lieu de sinistre : Z.I FORNAKA - MOSTAGANEM  
Page n° : 01



Nous soussignés *Mr BEDANI Nasr-eddine* Expert à la Spa EX.AL-MOSTAGANEM - Sise Cité 96 Logts Bloc B4 Chemouma- MOSTAGANEM, avons été saisis en date du 19/03/2015 par la *Compagnie d'Assurance des Hydrocarbures* agence code 305 MOSTAGANEM, en vue de constater et déterminer les causes et dommages suite à un sinistre signalé le 22 Janvier 2015 concernant l'assuré *ADWAN CHEMICALS SPA*, établissement objet du sinistre sis à la zone d'activité 2 et 3 Fornaka W.MOSTAGANEM.

## 1°/ DESCRIPTIF DES LIEUX

Le lieu du sinistre est situé à la zone d'activité 2 et 3 Fornaka W.MOSTAGANEM, société ADWAN CHEMICALS SPA.

## 2°/ CONSTATAION DES DEGATS

### a) Transformateur :

- \* Cuivre du bobinage fondu sur la colonne (W) par l'effet de la température très élevée.
- \* Gonflement au niveau du bobinage colonne (V).

### b) Armoire électrique:

- \* Défaillance de la carte mère CPU 5014.

## 3°/ CIRCONSTANCES ET CAUSES DU SINISTRE

Notre constatation à effectivement relevé le jour de sinistre le 22-01-15 et une deuxième visite le 27-01-15 après le démontage des composants du transformateur.

Suite aux intempéries qui ont sévi durant les derniers semaines du mois de janvier ont déclenchés une surtension au niveau du réseau électrique causant la détérioration des bobinages du transformateur marque BEST Moyen Tension 30Kw/ 400V, et une défaillance de la carte mère de l'armoire électrique Marque SIEMENS qui a mis l'unité de production en hors d'usage.

Intervenant : Mr. BEDANI Nasr-Eddine  
Affaire: ADWAN CHEMICALS SPA  
Sinistre du : 22/01/2014  
Lieu de sinistre : Z.I FORNAKA - MOSTAGANEM  
Page n° : 02



#### 4°/ AMPLEUR ET EVALUATION DES DOMMAGES

Notre déplacement nous a permis de procéder à l'estimation des dégâts après la consultation des factures mis à notre disposition :

#### 5°/ TABLEAU ESTIMATIF DES ELEMENTS ENDOMMAGES

Nous estimons les dommages consécutifs au sinistre relaté plus haut comme suit:

N°	DESIGNATION	Qts	P/UNIT	MONTANT (HT)
01	3.15 MVA 30/0.4 transformateur identique au transformateur avec la série N° 55599	01	4 540 305,00	4 540 305,00
Total (HT)				4 540 305,00

N°	DESIGNATION	Qts	P/UNIT	MONTANT (HT)
01	F/P carte CPU 5014	01	602 697,00	602 697,00
	<u>Réparation</u>			
02	Installation de la carte CPU 5014	Lot	128 570,00	128 570,00
Total (HT)				731 267,00

Donc nous évaluons le montant des dégâts à la somme de 5 271 572,00DA.

\*A déduire un taux de vétuste de 20 % sur l'ensemble des moteurs

NB : taux d'échange dollars(\$) à dinars algérien (DZD)

1 USD = 98.275 DZD

Intervenant : Mr. BEDANI Nasr-Eddine  
Affaire: ADWAN CHEMICALS SPA  
Sinistre du : 22/01/2014  
Lieu de sinistre : Z.I FORNAKA - MOSTAGANEM  
Page n° : 04

---



## RAPPORT PHOTOGRAPHIQUE

Intervenant : Mr. BEDANI Nasr-Eddine  
Affaire: ADWAN CHEMICALS SPA  
Sinistre du : 22/01/2014  
Lieu de sinistre : Z.I FORNAKA - MOSTAGANEM  
Page n° : 03



## 6°/ CONCLUSIONS ET RECOMMANDATIONS

Comme cité ci-dessus la cause principale de ce sinistre est due à un problème électrique et pour éviter toute récurrence, nous recommandons à l'assuré de procéder à l'installation d'un système de haute sécurité.

Sous réserves de la recevabilité du présent rapport nous arrêtons le montant des dommages à la somme de cinq millions deux cent soixante et onze Mille cinq Cent Dinars Algériens et zéro Centime (5 271 572,00 DA).

Ce rapport est constitué de 08 pages numérotés de 01 à 08 et une annexe administrative comprenant (02) documents.

Fait à Mostaganem le : 15/06/2015

  
Mr. BEDANI N  
Eddine  
Semp



Intervenant : Mr. BEDANI Nasr-Eddine  
Affaire: ADWAN CHEMICALS SPA  
Sinistre du : 22/01/2014  
Lieu de sinistre : Z.I FORNAKA - MOSTAGANEM  
Page n° : 05



PHOTOS N°1 et N°2 : Vue générale sur le transformateur MT-endommagé  
(Première visite)



Intervenant : Mr. BEDANI Nasr-Eddine  
Affaire: ADWAN CHEMICALS SPA  
Sinistre du : 22/01/2014  
Lieu de sinistre : Z.I FORNAKA - MOSTAGANEM  
Page n° : 06



PHOTOS N°3 et N°4 : vue à l'intérieur du transformateur endommagé  
(Deuxième visite)



Intervenant : Mr. BEDANI Nasr-Eddine  
Affaire: ADWAN CHEMICALS SPA  
Sinistre du : 22/01/2014  
Lieu de sinistre : Z.I FORNAKA - MOSTAGANEM  
Page n° : 07



PHOTOS N°5 et N°6 : bobinage gonflé



PHOTOS N°7 et N°8 : colonne V et W endommagés

Intervenant : Mr. BEDANI Nasr-Eddine  
Affaire: ADWAN CHEMICALS SPA  
Sinistre du : 22/01/2014  
Lieu de sinistre : Z.I FORNAKA - MOSTAGANEM  
Page n° : 08



PHOTOS N°9 : vue sur l'armoire électrique endommagée



PHOTOS N°10 : carte mère endommagé

Intervenant : Mr. BEDANI Nasr-Eddine  
Affaire: ADWAN CHEMICALS SPA  
Sinistre du : 22/01/2014  
Lieu de sinistre : Z.I FORNAKA - MOSTAGANEM  
Page n° : 08

---



## ANNEXE ADMINISTRATIVE



Compagnie d'Assurances des Hydrocarbures  
Spa au capital de 7 600 000 000 DA  
Direction Régionale Ouest  
Agence 305

Mostaganem, le 16/03/2015

## Ordre de Service

### Expertise Sinistre

Agence : 305  
Tél/Fax: 045 30 38 25/27 | 045 30 38 70  
Assuré : ADWAN CHEMICALS SPA  
Expert : EXAL MOSTAGANEM  
Date :  
Dossier N° :

Vous êtes requis par l'agence sise à **Mostaganem** Code **305** à effet de Procéder à l'estimation  
Contradictoire des dommages causés au niveau **UNITE CHLORE**  
(Précisez la nature du sinistre) survenu le **22/01/2015** à **Fornaka - Mostaganem**

Vous voudrez bien vous rendre dans les meilleures délais sur les lieux du sinistre et :

- Rechercher l'origine, les causes et les circonstances
- Vérifier si des mesures conservatoires ont été prises pour limiter les conséquences du sinistre et les faire prendre dans le cas contraire
- Faire connaître les éléments permettant de déterminer les responsabilités et le cas échéant, convoquer les responsables et leur éventuel aussi
- Photographier le lieu du sinistre et les objets détruits par le sinistre
- Etablir la valeur avant sinistre des biens assurés et préciser le taux de vétusté correspondant
- Déterminer l'étendue des dommages et les évaluer au jour du sinistre
- Apprécier et se prononcer sur les états estimatifs remis par les assurés ou par les tierces victimes
- En cas de besoin, saisir la compagnie, pour la désignation d'un spécialiste compétant dans un domaine particulier
- Rendre compte du déroulement de vos opérations et des éventuelles difficultés rencontrées au cours de la mission
- Dresser un rapport préliminaire en cas d'urgence
- Déposer le procès-verbal d'expertise dans un délai maximum de 01 mois

Fait à Mostaganem le 16/03/2015

M. AMRAOUI  
Directeur d'Agence



H Cite 245 Logis AADL Tjble 27000 MOSTAGANEM  
Tel: (213) 045 30 38 25/27

www.cash-assur.com  
Fax: (213) 045 30 38 70

**Adwan**  
Spa. Adwan Chemicals Cie. (Algeria)  
Usine: Zone Industrielle Fornaka Mostaganem  
Tel: 00 213 40 45 56 55 Fax: 00 213 40 45 67 67

**شركة عدوان للكيمياويات (الجزائر)**  
مملكة التتاعات الصناعية، بلدية فرنكا، ولاية مستغانم  
الرقم: 00 213 45 67 67 الفاكس: 00 213 40 45 56 55

Ref: 010/06/2015

Fornaka le 25/01/2015

A  
Monsieur le Directeur d'Agence  
CASH de Mostaganem




Objet : Déclaration de sinistre de dommages électriques  
Date du sinistre le 22 janvier 2015.

Monsieur :

Suite aux intempéries enregistrées durant la journée du 22/01/2015, nous avons eu un déclenchement du réseau électrique dû à un écrasement de tension qui a mis l'unité hors production, cet incident a causé des dégâts à savoir un dispositif de contrôle de l'unité travée et un transformateur de moyenne tension 30KV/400V de puissance de 3.15MVA.

Nous vous prions de dépêcher votre expert pour constatations des dégâts dans les meilleurs délais possibles.

Dans l'attente d'une réponse favorable de votre part, Veuillez Accepter Monsieur le Directeur, nos meilleurs salutations.

 Directeur Général



CPI : - Direction Régionale CASH  
- Totale assurance.

REF: 18573

To : Advan Chemical Company Spa  
Attn: Mr Abdelhay H'hamed  
Our Ref : AE15-18573  
Your Ref :  
Date : 04.02.2015

SUBJECT: 1 Units of 3,15 MVA Transformer



Dear Sir

We, BEST hereby thank you for giving us opportunity to offer for below outlined scope of supply. Our offer is based on your specification and respective IEC standards. The technical part of our offer is attached.

### 1. SCOPE:

The equipment to be supplied under the Contract as well as the prices, the terms of delivery and the technical guarantees shall be as specified in the additional parts of the offer. Item of work not expressly referred to therein shall be charged for separately.

The following is in our scope of supply :

- Complete Design and Manufacturing of transformers as per to specification,
- Factory Acceptance Routine Tests per IEC 60076
- FCA Balıkesir / Turkey delivery
- Packing as per our standard for container or truck transport
- All related Taxes, Duties and Permits in Turkey

The below is not considered in our scope of supply:

- Any site works or supervision of Installation, Site testing and Commissioning (optional)
- Type and Special Tests (optional)
- Spare Parts (optional)
- Oil Filling at Site
- Transport to Site & Insurance
- Installation and Commissioning
- Taxes and Duties payable at destination country
- Any permit or licence needed to import the material into destination country
- Any other materials, works and costs of any nature whatsoever which are not expressly included herein this offer
- L/C charges outside of Turkey

**FACTORY & HEADQUARTERS:**  
Organize Sanayi Bölgesi 7. Cad  
No 1 10100 Balıkesir TÜRKİYE  
☎ + 90 266 281 10 70  
☎ + 90 266 281 10 88  
✉ best@besttransformer.com  
🌐 www.besttransformer.com

**ISTANBUL OFFICE:**  
Cumhuriyet Cad  
Kervansaray Apt. No:52/1  
Hizmiye 54367  
İstanbul TÜRKİYE  
☎ +9012 291 01 30  
☎ +90 212 231 28 82

**ANKARA OFFICE:**  
Tepe İy Merkez Mustafa Kemal  
Mah. B Blok No: 206/125-127  
Eskişehir Yolu Çankaya 06020  
Ankara TÜRKİYE  
☎ +90 312 219 22 57  
☎ +90 312 219 22 67

2015-10191



## 2. PRICES:

Our prices are based on the conditions expressed herein this offer letter and the technical parts attached hereto. The prices indicated below are expressed in USD, FCA Balıkesir / Turkey delivery, net, without VAT:

Item	Description	Qty	Unit Price - USD	Total Price - USD
1	3.15 MVA 30/0.4 transformer identical to the transformer with Serial No 55599 already delivered	1	46.200,-	46.200,-
<b>Grand Total</b>				<b>46.200,-</b>

## 3. CLARIFICATIONS:

- Our offer includes design, manufacturing, engineering, routine tests and packing of transformers as mentioned here. Any equipment and/or services other than these such as cables, cable works, annunciator panel, circuit breakers, DC distribution panels, batteries, battery chargers, switchgears, fire detection, civil works, supervision for site tests & commissioning, training etc. are out of SCOPE.

## 4. VALIDITY:

Our offer will remain valid until **60 days after 04.02.2015**.

We keep right to revise our offer in case of any extension on validity of our offer.

## 5. DELIVERY:

The shipment terms shall be according to the terms of International Chamber of Commerce's Incoterms 2010. The transformer will be ready for factory routine tests within the below given schedule (assuming approval of the drawings received within 10 days after submission to approval).

Item 1	1 units	4 months after coming into force
--------	---------	----------------------------------

The delivery times could be modified prior to the contract signing or commencement of ordering and manufacturing, by mutual agreement of the parties, taking into account Buyer's actual requirements and the work load of BEST's factory.

If BEST suffers delay and/or incurs Cost as a result of a delay for which the Buyer is responsible, the Supplier shall give notice to the Buyer and shall be entitled to:

- (a) an extension of time for any such delay, if completion is or will be delayed, (b) the revision of the Contract Price and (c) payment of any such Cost which shall be included in the Contract Price.

The Buyer should take the delivery of the Goods upon notification that they are ready for delivery. Otherwise, BEST shall be entitled to make out the invoice, to ship the Goods and to charge all penalties and charges that may be applied by Government for delaying the

**FACTORY & HEADQUARTERS:**  
 Döğeniz Sanayi Bölgesi 7. Cad.  
 No:1 10100 Balıkesir TÜRKİYE  
 ☎ +90 366 281 10 70  
 ☎ +90 266 281 10 66  
 ✉ best@besttransformer.com  
 🌐 www.besttransformer.com

**ISTANBUL OFFICE:**  
 Cumhuriyet Cad.  
 Kervansaray Apt. No:52/1  
 Harbiye 34367  
 İstanbul TÜRKİYE  
 ☎ +90 212 291 01 30  
 ☎ +90 212 232 38 84

**ANKARA OFFICE:**  
 Tepe İş Merkezi Mustafa Kemal  
 Mah. B Blok No: 266/125-127  
 Ekişeli Yolu Çankaya 06030  
 Ankara TÜRKİYE  
 ☎ +90 312 219 22 37  
 ☎ +90 312 219 22 37



الجزائر الخسيرة  
EXPERTISE ALGERIE (FILIALE DES ASSURANCES)

## FACTURE

N° : 3301/000026/2015/BN04

BUREAU : Bureau d'oran  
CENTRE : Centre d'expertise de MOSTAGHANEM

DU : 17/06/2015

### DOIT :

BRANCHE : Risques Industriels	CASH - CASH 305 - MOSTAGANEM
AFFAIRE : ADWAN CHEMICALS SPA/	
ACC. DU : 22/01/2015	
N° DOSS. : N° P: NC N° S: NC	
N° RAPP : 000026/15/EXP du 19/03/15	
MT. DOMM. : 5 271 267.00	

Désignation	Montant	Frais Annexe
Honoraires	52 702.45	
Frais de dossier		300.00
Frais de déplacement		720.00
Photos		400.00
Séjour		
	TOTAL H.T	52 702.45
	T.V.A	8 959.42
	TOTAL T.T.C	61 661.87
	TOTAL FACTURE H.T	54 122.45
	TOTAL FACTURE T.V.A	8 959.42
	TOTAL FACTURE T.T.C	63 081.87

La présente facture est arrêtée à la somme de :

Soixante-trois mille quatre-vingt-un dinars algériens et quatre-vingt-sept centimes



SIÈGE SOCIAL : 07, CHEMIN DU PARADOU - HYDRA - (EX SIDER) - TEL./FAX : 021 80 01 02 - 021 80 01 02

# LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES

## Liste des Figures

Figure 1: Les conditions d'un contrat d'assurance.....	18
Figure 2 : Attribution du bénéfice dans un contrat d'assurance.....	20
Figure 3 : les actionnaires de la CASH Assurances .....	68
Figure 4 : organigramme de la CASH.....	78
Figure 5 : Exemple d'une matrice de criticité.....	81
Figure 6 : .....	87
Figure 7 : .....	92
Figure 8 : Emplacement du site ADWAN : Zone industrielle Fornaka wilaya de Mostaganem ..	95
Figure 9 : Cartographie des risques exploitations du client SPA ADWAN Chemicals .....	115

## Liste des tableaux

Tableau 1: évolution du PIB de l'Algérie et le taux de pénétration de secteur des assurances. ...	13
Tableau 2: évolution de la population algérienne et la densité de secteur des assurances.....	16
Tableau 3: Historique et évolution de la CASH Assurance .....	72
Tableau 4: branches et produits de la CASH Assurance.....	74
Tableau 5 : Tableau d'informations.....	91
Tableau 6: Estimation des éléments endommagés. ....	136
Tableau 7: Le montant de la réparation du transformateur et carte CPU. ....	137
Tableau 8: Décompte de l'indemnité (réparation).....	137
Tableau 9: Le montant du remplacement du transformateur et carte CPU. ....	138
Tableau 10: décompte de l'indemnité (remplacement). ....	138

# TABLE DES MATIERES

## TABLE DES MATIERES

Remerciements.....	2
Dédicaces.....	3
Liste des abréviations.....	4
Sommaire .....	6
INTRODUCTION GENERALE.....	Error! Bookmark not defined.
<b>Chapitre I : Généralités sur les assurances .....</b>	<b>4</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>4</b>
<b>Section 1 : Notions relatifs aux assurances.....</b>	<b>4</b>
1. Définitions de l'assurance .....	4
1.1. L'assurance : Aspect économique.....	5
1.2. L'assurance : Aspect juridique.....	5
1.3. L'assurance : Aspect technique.....	5
2. Historique et Évolution de l'Assurance.....	6
2.1. L'assurance dans l'Antiquité .....	6
2.1.1. <i>Les caisses d'entraide des tailleurs de pierres en Égypte ancienne</i> .....	6
2.1.2. <i>Le Code d'Hammourabi</i> .....	7
2.2. L'assurance au Moyen Âge.....	7
2.3. Naissance de l'Assurance Moderne (Maritime).....	7
2.4. L'Assurance contre l'Incendie .....	8
2.5. L'Assurance Vie.....	9
2.6. L'Assurance contre les Accidents .....	9
3. Les rôles de l'assurance et son importance dans une économie .....	9
3.1. Le rôle social de l'assurance .....	9
3.1.1. <i>La fonction de protection sociale</i> .....	10
3.1.2. <i>La fonction de sécurité</i> .....	10
3.1.3. <i>La fonction de prévention</i> .....	10
3.1.4. <i>La fonction réparatrice</i> .....	10
3.2. Le rôle économique de l'assurance .....	11

# TABLE DES MATIERES

3.2.1. <i>Un dispositif d'épargne</i> .....	11
3.2.2. <i>La garantie des investissements</i> .....	11
3.2.3. <i>La capacité de financement</i> .....	11
3.2.4. <i>Un moyen de crédit</i> .....	12
3.3. 1. Taux de pénétration.....	13
3.3. 2. La densité de l'assurance.....	15
<b>Section 2 : Les Fondements de l'Assurance</b> .....	<b>17</b>
1. Les Acteurs et les Éléments d'une Opération d'Assurance .....	17
1.1. Définition d'un Contrat d'Assurance.....	17
1.2. Les Acteurs d'une Opération d'Assurance.....	18
1.2.1. <i>L'Assuré</i> .....	18
1.2.2. <i>Le Souscripteur</i> .....	19
1.2.3. <i>L'Assureur</i> .....	19
1.2.4. <i>Le Bénéficiaire</i> .....	19
1.2.5. <i>Le Tiers</i> .....	19
1.3. Les Éléments d'une Opération d'Assurance .....	20
1.3.1. <i>Le Risque</i> .....	20
1.3.2. <i>La Prime</i> .....	21
1.3.2.1. <i>La Prime Pure</i> .....	22
1.3.2.2. <i>La Prime Nette</i> .....	22
1.3.2.3. <b>La Prime Totale</b> .....	22
1.3.3. La Prestation de l'Assureur.....	23
1.3.4. La Compensation au Sein de la Mutualité.....	23
2. Les Mécanismes de l'Assurance.....	23
2.1. La Technique de Compensation des Risques .....	24
2.2. La Sélection des Risques .....	24
2.3. L'Homogénéité des Risques .....	24
2.4. La Dispersion des Risques .....	25
2.5. La Division des Risques.....	25
3. Les canaux de distribution des produits d'assurance.....	25
3.1. Le réseau des salariés : les agences directes.....	26
3.2. Les réseaux indépendants.....	26

# TABLE DES MATIERES

3.2.1. Les agents généraux d'assurance .....	26
3.2.2. Les courtiers d'assurances .....	27
3.3. La bancassurance .....	27
<b>Section 3 : la spécificité de l'assurance et les techniques de division des risques .....</b>	<b>29</b>
1. L'inversion du cycle de production.....	29
2. La Coassurance .....	30
3. La Réassurance .....	31
3.1. Les Différentes Formes de Réassurance .....	32
3.1.1. La Réassurance Proportionnelle .....	32
3.1.2. La Réassurance Non Proportionnelle.....	32
3.2. Fonctionnement de la Réassurance.....	33
3.3. La Rétrocession .....	33
<b>Conclusion.....</b>	<b>34</b>
<b>Chapitre II : L'assurance dans la gestion des risques de l'entreprise .....</b>	<b>35</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>35</b>
<b>Section 1 : Le management des risques en entreprise.....</b>	<b>35</b>
1. Identification des concepts clés du risque .....	36
1.1. Définition du risque .....	36
1.2. Définition du management des risques .....	37
1.3. Définition du rôle de Risk Manager .....	38
1.4. Définition de la gestion des risques .....	38
2. Typologie des risques .....	39
2.1. Distinction entre risques "purs" et risques "spéculatifs" .....	39
2.1.1. Risques spéculatifs.....	39
2.1.2. Risques purs .....	40
2.1.3. Interdépendance entre risques spéculatifs et risques purs .....	40
2.2. La distinction des risques selon leur origine .....	41
2.2.1. L'environnement comme source de risques.....	41
2.2.2. L'entreprise comme source de risques.....	41

# TABLE DES MATIERES

2.3.	La classification des risques selon leurs conséquences .....	41
2.3.1.	Risques pour les personnes.....	41
2.3.2.	Risques pour les biens.....	41
2.3.3.	Risques financiers.....	42
3.	Acteurs et avantages du management des risques dans l'entreprise .....	42
3.1.	Les acteurs du management des risques.....	42
3.1.1.	<i>Les mandataires sociaux</i> .....	42
3.1.2.	<i>Les animateurs du dispositif de gestion des risques</i> .....	43
3.2.	Avantages du management des risques dans l'entreprise.....	43
<b>Section 2 : L'approche globale du management des risques de l'entreprise.....</b>		<b>44</b>
1.	Le processus du management des risques .....	44
1.1.	Identification des risques .....	44
1.1.1.	Quels sont nos objectifs vitaux ? .....	45
1.1.2.	Quelles sont les ressources nécessaires pour atteindre ces objectifs ? .....	45
1.1.3.	Quelles seraient les conséquences de l'indisponibilité de ces ressources ?.....	46
1.1.4.	Quelles sont les sources de risques pouvant affecter ces ressources ? .....	46
1.2.	Analyse des risques .....	47
1.3.	Évaluation des risques .....	48
1.4.	Traitement des risques .....	48
2.	La gestion des risques de l'entreprise.....	49
2.1.	Le traitement des risques .....	49
2.1.1.	La réduction des risques .....	49
A.	<i>Suppression ou évitement des risques</i> .....	49
B.	<i>Prévention et protection</i> .....	50
C.	<i>Précaution</i> .....	50
2.1.2.	Le financement des risques .....	51
A.	<i>La rétention des risques</i> .....	51
B.	<i>Le transfert des risques</i> .....	51
2.1.3.	La gestion de crise .....	51
2.2.	Le pilotage et la surveillance des risques .....	52

# TABLE DES MATIERES

2.2.1.	Le pilotage des risques .....	52
A.	<i>La cartographie des risques</i> .....	52
B.	<i>Le plan d'actions</i> .....	53
2.2.2.	La surveillance des risques .....	53
<b>Section 3 : L'assurance, un levier de transfert des risques de l'entreprise.....</b>		<b>54</b>
1.	Les risques assurables de l'entreprise .....	54
1.1.	Typologie des risques assurables de l'entreprise .....	55
1.1.1.	Le risque stratégique .....	55
1.1.2.	Le risque financier .....	55
1.1.3.	Le risque opérationnel .....	56
1.1.4.	Le risque de souscription.....	57
1.1.5.	Le risque de reporting .....	57
1.1.6.	Le risque de non-conformité.....	57
1.1.7.	Le péril .....	58
1.2.	La gestion des risques assurables .....	58
1.2.1.	Principe et politique de gestion des risques .....	58
1.2.2.	Détermination des montants assurés .....	58
1.2.3.	Centralisation de la gestion des assurances .....	59
1.2.4.	Relations avec les partenaires assurantiels .....	59
2.	Les risques non assurables.....	60
2.1.	Caractéristiques des risques non assurables .....	60
2.2.	Les nouveaux risques.....	60
2.3.	Le risque d'entreprise.....	61
3.	Les techniques de couverture des risques de l'entreprise .....	62
3.1.	Les techniques de couverture des risques par l'assureur .....	62
3.1.1.	La rétention des risques .....	62
3.1.2.	La répartition des risques.....	62
3.1.3.	Le marché financier .....	63
3.2.	Les techniques de couverture des risques par l'entreprise .....	63
3.2.1.	L'auto-assurance.....	63
3.2.2.	La mutualisation .....	64
3.2.3.	La captive .....	64
3.3.	Le rôle de l'État dans la couverture des risques de l'entreprise .....	64

# TABLE DES MATIERES

3.3.1. Au niveau de l'assurance.....	64
3.3.2. Au niveau de la réassurance .....	65
3.3.3. Au niveau du marché financier .....	65
<b>Conclusion.....</b>	<b>65</b>
<b>Chapitre III : Etude de Cas.....</b>	<b>67</b>
<b>Introduction .....</b>	<b>67</b>
<b>Section 1 : présentation de la CASH Assurances .....</b>	<b>67</b>
1. Présentation de la CASH Assurances.....	67
2. Historique de la CASH Assurances .....	70
3. Les Produits et services de la compagnie et son organisation .....	73
3.1. Les produits et services.....	73
3.2. L'organisation de la CASH Assurances .....	77
<b>Section 2 : Le rôle des compagnies d'assurances dans le risque management des entreprises.....</b>	<b>79</b>
1. Cartographie des risques.....	79
1.1. Les objectifs de la cartographie des risques .....	80
1.2. Comment élaborer une cartographie des risques .....	81
1.2.1. Les étapes clés d'élaborer une cartographie des risques .....	82
<i>1ère étape : définir le projet de cartographie des risques .....</i>	<i>82</i>
Le cadrage de la cartographie des risques .....	82
La mobilisation des parties prenantes dans le projet de cartographie .....	82
<i>2ème étape : recenser et identifier les risques de l'organisation .....</i>	<i>83</i>
Le recensement des domaines de risques .....	83
L'identification des risques de l'organisation.....	83
<i>3ème étape : évaluer les risques et leur niveau de criticité.....</i>	<i>84</i>
L'analyse des risques .....	84
Dans la cartographie des risques, l'analyse des risques repose sur deux critères : .....	84
<i>4ème étape : hiérarchiser et réaliser la matrice des risques.....</i>	<i>84</i>
L'élaboration de la matrice des risques .....	84
La communication sur la cartographie des risques .....	85
<i>5ème étape : élaborer et mettre en œuvre le plan de gestion des risques .....</i>	<i>85</i>

# TABLE DES MATIERES

L'élaboration du plan de gestion des risques de l'organisation .....	85
<i>6ème étape : évaluer, contrôler, adapter la cartographie des risques</i> .....	86
L'évaluation du plan de gestion des risques .....	86
L'adaptation de la cartographie des risques.....	86
1.2.2. L'importance de la cartographie des risques pour les compagnies d'assurance .....	87
2. Accompagnement et souscription des garanties pour la couverture des risques.....	88
2.1. Accompagnement et souscription des garanties.....	88
2.2. Importance de l'accompagnement .....	89
<b>Section 3 : Accompagnement d'une PME (industrie) dans la gestion des risques et la protection des actifs</b> .....	<b>90</b>
1. Visite de risque .....	90
1.1. Présentation de client.....	92
1.2. Description du site.....	92
1.2.1. Bâtiment administratif.....	92
1.2.2. Unité de production de chlore et de soude caustique .....	92
1.2.3. Unité de pour la production de silicate de sodium et de silice.....	93
1.2.4. Unité de dissolution de la soude caustique.....	94
1.2.5. Unité de production de chlorure ferrique .....	94
1.3. Localisation.....	94
1.4. Climat .....	96
1.5. Distance, arrangements et construction .....	96
1.6. Propriétaire.....	96
1.7. Application commerciale .....	97
1.8. Stockage.....	97
1.8.1. Produits chimiques en stock .....	97
1.8.2. Matières premières, produits semi-finis et produits finis .....	97
1.9. Utilities .....	98
1.10. Management et organisation.....	100
1.11. Exploitation .....	101
1.12. Maintenance .....	102
1.13. Inspection .....	104

# TABLE DES MATIERES

2.	Détermination des risques assurables à partir de la visite de risque.....	105
2.1.	Exposition aux risques naturels et autres .....	105
2.1.1.	Risques naturels .....	105
2.1.2.	Risque d'incendie.....	105
2.1.3.	Explosion.....	106
2.1.4.	Risques provoqués par une tierce partie (Terrorisme / Sabotage) .....	106
2.1.5.	Activité à proximité .....	106
2.2.	Informations techniques pour souscription .....	106
2.2.1.	Historique des sinistres et incidents .....	106
2.2.2.	Valeurs assurées.....	107
2.2.3.	Estimation du sinistre maximum possible (Estimated Maximum Loss) .....	107
2.3.	Sécurité et prévention.....	109
2.4.	Lutte anti-incendie .....	110
2.5.	Protection de l'environnement et gestion de la pollution .....	111
2.6.	Opinion et avis global de l'ingénieur / expert .....	111
2.6.1.	Points positifs .....	111
2.6.2.	Points négatifs.....	111
2.6.3.	Risques .....	112
2.7.	Système d'évaluation des indicateurs clés des risques.....	113
3.	Mise en place des couvertures d'assurance et recommandations pour les risques assurables et non assurables .....	115
3.1.	Synopsis des recommandations.....	115
3.1.1.	Catégorie de priorité .....	116
3.1.2.	Classification des recommandations .....	116
3.2.	Recommandations d'amélioration des risques .....	117
3.3.	Rapport photographique.....	125
3.4.	Rédaction du contrat d'assurance .....	133
3.5.	Indemnisation de sinistre .....	133
3.5.1.	Déclaration du sinistre.....	134
3.5.2.	Ouverture du dossier et contrôle de garantie .....	134
3.5.3.	Visite du sinistre (le rapport d'expertise) .....	134
3.5.3.1.	Description des dégâts.....	135
3.5.3.2.	Constatation des dégâts .....	135

# TABLE DES MATIERES

---

3.5.3.3.	Causes et circonstances du sinistre.....	135
3.5.3.4.	Nature et ampleur des dommages .....	135
3.5.3.5.	Evaluation et estimation des éléments endommagés.....	135
3.5.4.	Evaluation et détermination de l'indemnité.....	136
-	Décompte de l'indemnité (1 <sup>ère</sup> Option) (Réparation) .....	137
3.5.5.	Le paiement de l'indemnité .....	138
<b>Conclusion.....</b>		<b>139</b>
<b>Conclusion Générale.....</b>		<b>140</b>
<b>Liste des Figures .....</b>		<b>163</b>
<b>Liste des tableaux.....</b>		<b>163</b>

# Résumé

L'objet de cette recherche porte sur l'impact des assurances sur la sécurité financière des entreprises. L'objectif est de déterminer comment les assurances gèrent les risques financiers des entreprises et comment elles les accompagnent afin de garantir le bon fonctionnement de ces dernières.

Dans la présente étude, nous avons consacré deux chapitres pour la présentation des différentes notions théoriques, en effet nous avons abordé le secteur d'assurance et ses spécificités, puis nous avons évoqué les variétés de risques aux quelles les entreprises sont confrontées et les techniques de couverture que les assurances utilisent pour couvrir ces risques.

Enfin, dans le dernier chapitre un travail de terrain a été mené à travers une enquête qui est basée sur l'accompagnement d'une entreprise dans sa gestion des risques par la compagnie d'assurance CASH Assurances.

Les résultats obtenus, nous ont permis de confirmer que le secteur des assurances joue un rôle important dans la protection financière d'une entreprise, et exerce un effet positif et significatif sur la sécurité financière des entreprises.

**Mots clés** : Assurance, management des risques des entreprises, transfert de risque, l'accompagnement d'une entreprise dans sa gestion des risques.